

BULLETIN

DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 12 – DECEMBRE 2010

Etabli en application des dispositions de l'article L. 3131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Certifié conforme par le Directeur général des services : Gildas BARRUOL

Ce recueil est mis à la disposition du public pour consultation :

- au Secrétariat général du Conseil général du Doubs - 7 Avenue de la Gare d'Eau – 25031 Besançon cedex.
- à la Maison du Département - 41 Avenue Joffre – 25200 Montbéliard.
- à la Maison du Département - 14 Rocade Georges Pompidou - 25300 Pontarlier.

Il peut être consulté sur le site internet du Conseil général du Doubs : www.doubs.fr

SOMMAIRE



I – DECISIONS DU CONSEIL GENERAL	4
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2010	5
(DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE 2010).....	5
<i>Rapport de la 1ère commission : Solidarités</i>	<i>7</i>
101 – Internalisation de la gestion des aides individuelles du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).....	7
<i>Rapports de la 2ème commission : Infrastructures, Développement économique, agricole et touristique.....</i>	<i>7</i>
201 – Politique économique.....	7
202 – Présentation des rapports d’activité 2009 des Sociétés d’Economie Mixte Locales (loi modifiée du 7 juillet 1983).....	9
203 – Politique touristique : Investissement	9
204 – Déclinaison locale de la convention nationale d’engagement volontaire pour les éco-chantiers	10
205 – Convention multipartite avec APRR – Aménagement et entretien de l’échangeur Montbéliard-Centre.....	10
<i>Rapport de la 3ème commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle</i>	<i>11</i>
301 – Avis du Conseil général sur le projet de l’Etat de fusion du collège « Jacques Courtois » à Saint-Hippolyte avec le collège « Des Roches » à Pont-de-Roide	11
<i>Rapport de la 5ème commission : Ressources humaines, Finances, Patrimoine et Administration générale</i>	<i>11</i>
501 – Programmation pluriannuelle – DM3 de 2010.....	11
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010	13
(BUDGET PRIMITIF 2011).....	13
<i>Rapports de la 1ère commission : Solidarités.....</i>	<i>13</i>
101 – La politique départementale de l’insertion – Enjeu 2 de Doubs 2017 : « favoriser l’accès à l’emploi et accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie »	13
102 – Direction des solidarités.....	20
103 – Maison Départementale des Personnes Handicapées.....	24
104 – Centre départemental de l’enfance.....	25
<i>Rapports de la 2ème commission : Infrastructures, Développement économique, agricole et touristique.....</i>	<i>26</i>
201 – Politique économique.....	26
202 – Politique agricole, forestière et foncière.....	30
203 – Politique agricole – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2011	32
204 – Politique touristique.....	33
205 – Politique de développement et de soutien à la pratique de la promenade et de la randonnée.....	35
206 – Infrastructures	36
207 – Parc routier du Doubs – Budget annexe 2011	38
208 – Technologies de l’Information et de la Communication.....	38
<i>Rapports de la 3ème commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle</i>	<i>39</i>
301 – Patrimoine départemental	39
302 – Actions éducatives	41
303 – Transports	43
304 – Politique en faveur de la jeunesse	44
305 – Politique en faveur du sport	45
306 – Politique en faveur de la culture.....	47
307 – Pays de Courbet – Pays d’artiste.....	50
308 – Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l’Institut Gustave Courbet, Association des Amis de Gustave Courbet.....	52
309 – Coopération décentralisée et action internationale.....	52
<i>Rapports de la 4ème commission : Aménagement local et Développement durable des territoires.....</i>	<i>53</i>
401 – Politique d’aide à l’équipement communal et au développement territorial	53
402 – Politique du logement	55
403 – Politique de l’environnement.....	58
404 – Le développement durable : une démarche stratégique.....	61
<i>Rapports de la 5ème commission : Ressources humaines, Finances, Patrimoine et Administration générale.....</i>	<i>62</i>
501 – Démarche qualité	62
502 – Présidence - Cabinet	62
503 – Ressources humaines	63
504 – Moyens des services	65
505 – Communication.....	66

506 – Cotisations et subventions 2011.....	67
507 – Dette, programme d'emprunts et garanties d'emprunts	68
508 – Fiscalité et dotations d'Etat.....	72
509 – Contribution du Département au budget 2011 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	74
510 – Budget primitif 2011 – Programmation pluriannuelle	75
511 – Budget primitif 2011 – Rapport général.....	75
Motion relative à la reconnaissance juridique du dispositif des prêts d'honneur.....	76

II – DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE.....78

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 DECEMBRE 2010.....	79
<i>Rapports de la 1ère commission : Solidarités.....</i>	79
101 – Politique départementale de l'insertion – Partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique.	79
102 – Politique départementale de l'insertion – Partenariat au titre des actions jeunes.	80
103 – Partenariat au titre du logement – Conventions concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) – Fonds de solidarité pour le logement.....	81
104 – Accord local relatif à la dématérialisation des listes des montants nominatifs des bénéficiaires du RSA du département du Doubs.	83
105 – Fonds aux associations à caractère sanitaire et social.	84
106 – Politique de la petite enfance – Soutien aux structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans.	84
107 – Remises gracieuses d'indus relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie et à la prestation de compensation du handicap.....	85
108 – Renouvellement des conventions tripartites entre les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes - l'Assurance maladie - le Conseil général – EHPAD Jacques Weinman à Avanne – EHPAD Bellevaux à Besançon – EHPAD de Blamont – EHPAD de l'Hôpital local de Baume-les-Dames – EHPAD Granvelle à Besançon.	85
109 – Avenant n° 2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'ADAPEI de Besançon.	86
110 – Mise à disposition d'un bureau par le Département du Doubs à l'Association « Azur 25 ».	87
<i>Rapports de la 2ème commission : Infrastructures, Développement économique, agricole et touristique.....</i>	88
201 – Politique économique – Prêts d'honneur départementaux.	88
202 et 202 bis – Politique économique – Individualisation des aides + Additif.....	89
203 et 203 bis – Politique agricole et forestière – Investissement et fonctionnement + Additif.	91
204 – Laboratoire Vétérinaire Départemental – Tarification des prestations pour l'année 2011.	92
205 – Politique touristique – 7ème individualisation des aides – Investissement/fonctionnement.	93
206 – Soutien à la pratique de la promenade et de la randonnée – Individualisation d'aides et conventions pour l'année 2011.	94
207 – Parc routier du Doubs - Avenant à la convention relative aux prestations d'entretien d'engins d'exploitation et de viabilité hivernale.	94
208 – Aménagement de la RD 1 – Desserte routière à la gare TGV – Communes d'Auxon-Dessus et Geneuille - Conventions de déplacement de réseaux dans le cadre de la réalisation du giratoire d'accès à la gare TGV.....	95
209 – RD 464 – Section entre Fournet-Blancheroche et la frontière suisse – Aménagement du PR 84+000 au PR 84+800 – Commune de Fournet-Blancheroche - Lancement d'une procédure d'expropriation.	95
210 – Parc routier du Doubs – Aliénation et destruction de matériels au titre de l'année 2010.	96
<i>Rapports de la 3ème commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle.....</i>	96
301 et 301 bis – Moyens de fonctionnement 2010 des collèges publics + Additif.....	96
302 – Forfait d'externat des collèges privés - Fonctionnement matériel 2009/2010.....	97
303 et 303 bis – Collèges – Fonctionnement de la restauration et de l'hébergement + Additif.	97
304 – Aides à la scolarité – Bourses classes de découverte.	98
305 – Modification de sectorisation des collèges publics de Montbéliard – Collèges « Pergaud » et « Brossolette » – Rentrée 2011.....	98
306 – Aides aux particuliers jeunesse et sport.	99
307 – Politique en faveur de la jeunesse et du sport.....	99
308 – Politique en faveur de la culture.....	101
309 – Syndicat mixte de Mouthe – Tremplins de sauts à skis de Chauv-Neuve.	102
310 – Politique en faveur de la lecture.....	102
311 – Archives départementales – Réutilisation des données publiques.....	102
312 – Coopération décentralisée et action internationale – 5ème individualisation de crédits.....	103
313 – Transports scolaires – Année 2010-2011.	103
314 – Transports scolaires – Conventions de transport.....	104
315 – Pôle muséal d'Ornans – Convention tripartite pour la conception et l'aménagement du jardin du musée.....	104
<i>Rapports de la 4ème commission : Aménagement local et Développement durable des territoires.....</i>	105
401 – Politique d'aide à l'équipement communal – Septième répartition des aides.	105
402 – Dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bénéfice des communes du Doubs et de leurs groupements – Septième attribution.....	106
403 – Politique de l'habitat et du logement – Développement de l'offre locative conventionnée.	106
404 – Politique de l'habitat et du logement – Aide à l'accession sociale à la propriété – Sixième individualisation de crédits au titre du Pass-Foncier.	106

405 et 405 bis – Politique de l’habitat et du logement – Programmation définitive des aides à la pierre 2010 et conventions financières + Additif.....	107
406 – Politique de l’eau – Quatrième individualisation des aides.....	108
407 – Sensibilisation à l’environnement – 3ème individualisation des aides.....	109
408 – Politique des milieux naturels – 7ème individualisation des aides.....	109
409 – Politique des déchets et des énergies renouvelables – 4ème individualisation des aides.....	111
410 – Politiques territoriales – Modifications des programmations 2010 au titre de la dotation aux projets territoriaux et individualisation des aides.....	111
411 – Politique foncière – Conventions à intervenir avec l’Agence Foncière du Doubs.....	113
<i>Rapports de la 5^{ème} commission : Ressources humaines, Finances, Patrimoine et Administration générale.....</i>	<i>113</i>
501 – Garanties d’emprunts à contracter par divers organismes intervenant dans le domaine du logement social.....	113
502 – Admissions en non valeur.....	114
503 – Etat des besoins 2010.....	115
504 – Présentation des marchés passés en procédure adaptée.....	115
505 – Présentation des fiches d’opération.....	115
506 – Présentation d’avenants – Choix de maîtrise d’œuvre – Signature des accords cadres.....	115
507 – Transports de voyageurs – Délégation de service public pour l’exploitation des lignes régulières de transports de voyageurs Mobidoubs A et A express - Monts-Jura Autocars – 2009-2016 – Avenant n° 1.....	116
508 – Mise à la réforme de mobiliers et matériels.....	116
509 – Mise à disposition de personnel.....	117
510 – Attribution de logements de fonction – Mise à jour.....	117
III – DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.....	119
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	120
<i>Arrêté n° 2569 accordant délégation de signature à Monsieur Samuel FRARIER, Administrateur territorial, Chef du service juridique, à la Direction des finances et des affaires juridiques.....</i>	<i>120</i>
<i>Arrêté portant recrutement par voie de détachement de Mme Céline NOIRJEAN, en qualité d’infirmière territoriale, à la Direction des solidarités.....</i>	<i>122</i>
DIRECTION DES SOLIDARITES.....	124
<i>Arrêté n° 2436 – AR fixant la dotation globale 2010 du service T.I.S.F. Protection de l’Enfance de l’ADMR à Valdahon.....</i>	<i>124</i>
<i>Décision n° 2010.648 du 17/11/2010 fixant la dotation globale de financement 2010 du Centre d’action médico-sociale précoce (CAMSP) géré par l’Association du CAMSP du Doubs et de l’Aire urbaine.....</i>	<i>127</i>

I – DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2010**

(DECISION MODIFICATIVE N° 3 de 2010)

* * *

Le Conseil Général, après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

Décision modificative n° 3 de 2010 – Rapport général

Rapporteur : M. COIZET

Arrête le volume global de la décision modificative n° 3 de 2010 et le détail des inscriptions de dépenses et de recettes, telles qu'elles figurent en annexe au rapport, à **3 772 289 € en mouvements réels**, comme suit :

En dépenses :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
▫ Education, patrimoine, Transports	176 €	1 836 200 €	1 836 376 €
▫ Economie, collectivités et environnement	1 496 583, 60 €	203 416, 40 €	1 700 000 €
▫ Insertion	0 €	886 404 €	886 404 €
▫ Europe, relations internationales	0 €	4 550 €	4 550 €
▫ Communication	3 000 €	- 3 000 €	0 €
▫ Dépenses imprévues	- 35 354 €	- 619 687 €	- 655 041 €
TOTAL	1 464 405, 60 €	2 307 883, 40 €	3 772 289 €

En recettes :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
▫ Gestion de l'eau	1 700 000 €	0 €	1 700 000 €
▫ Patrimoine	1 656 000 €	0 €	1 656 000 €
▫ Insertion	0 €	886 404 €	886 404 €
▫ Education	19 885 €	0 €	19 885 €
▫ Jeunesse et sports	0 €	7 000 €	7 000 €
▫ Logistique	0 €	3 000 €	3 000 €
▫ Finances	- 5 500 000 €	5 000 000 €	- 500 000 €
TOTAL	- 2 124 115 €	5 896 404 €	3 772 289 €

N'ont pas pris part au vote : M. JEANNEROT pour les crédits inscrits en faveur de Courbet, M. BOUDAY pour les subventions accordées au syndicat mixte du Mont d'Or et à celui de Mouthe, M. BART pour la subvention accordée à l'école d'auxiliaires de puériculture et M. FUSTER pour le dégagement de crédit concernant le pôle des microtechniques

Arrête le volume global de la décision modificative n° 3 de 2010 des budgets annexes et le détail des inscriptions de dépenses et de recettes, telles qu'elles figurent en annexe du rapport :

- budget annexe du Centre départemental de l'enfance, équilibré en recettes et en dépenses : réduction de 30 000 €;
- budget annexe du Parc routier du Doubs :
 - inscription en mouvements réels de cessions d'éléments d'actifs à hauteur de 50 000 € en recettes d'investissement ;
 - constatation du stock final de fournitures et de marchandises de 829 000 € en recettes de fonctionnement ;
 - inscription de 879 000 € de stocks de marchandises non ventilées en dépenses de fonctionnement, et transferts de crédits en dépenses et en recettes ;
 - inscription en dépenses – recettes, en opérations d'ordre budgétaires de 844 000 € répartis ainsi qu'il suit :
 - 350 000 € pour la dotation aux amortissements,
 - 447 000 € de variation de stocks de matières premières,
 - 47 000 € de virement entre les sections ;
- Laboratoire vétérinaire départemental : aucune modification ;
- *Vu du Doubs* : aucune modification.

Approuve les inscriptions de dépenses et de recettes, telles qu'elles figurent en annexe du rapport.

Approuve le montant disponible à l'issue de la décision modificative n° 3 de 2010 sur la ligne "dépenses imprévues" de 608 389,69 €, soit 400 000 € en section d'investissement et 208 389,69 € en section de fonctionnement.

Approuve en décision modificative n° 3 de 2010, les ouvertures, annulations et transferts d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement tels qu'ils sont présentés dans l'annexe budgétaire.

Approuve la constitution d'une provision pour risques financiers de 1 900 000 € à hauteur du montant de la vente du site immobilier de Bellevue à Besançon qui aura lieu en fin d'année 2010, en raison de l'absence de certitude à ce jour quant à l'obtention par l'acquéreur du permis d'aménager dans les trois mois, qui viendrait annuler la vente et aboutirait au remboursement de la somme encaissée, le cas échéant.

N'a pas pris part au vote : M. RONDOT en qualité de représentant du Conseil général au conseil d'administration de NEOLIA

Approuve la constitution d'une provision pour risques financiers de 1 050 000 € en vue de la reprise par le Conseil général des déficits des services d'aides à domicile en matière d'APA dans le cadre de la préparation des futures conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) à signer entre les services prestataires d'aide à domicile autorisés et le Département.

Adopté à l'unanimité.

Rapport de la 1ère commission : Solidarités

101 – Internalisation de la gestion des aides individuelles du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Rapporteur : M. BART

Approuve la convention de reprise par le Département, à compter du 1^{er} janvier 2011, des missions relatives au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour lesquelles le Conseil général est légalement compétent, et celles relatives au Fonds partenarial d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD) qu'il avait déléguées par convention à l'Association départementale d'aide au logement (ADAL), convention telle que modifiée par la note au rapporteur.

(Pour mémoire, cette convention a été adoptée par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale extraordinaire de l'ADAL le 25 novembre 2010).

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

N'ont pas pris part au vote : MM. BART, PEQUIGNOT

Adopté à l'unanimité.

Rapports de la 2ème commission : Infrastructures, Développement économique, agricole et touristique

201 – Politique économique

Rapporteur : M. FUSTER

PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SAIEMB-IE

Autorise le versement de 225 306,37 € au titre de la seconde levée de fonds liée à l'entrée du Département au capital de la SEM, et autorise M. le Président du Conseil général à réaliser toutes les démarches nécessaires au versement de cette somme à la SAIEMB-ie.

N'ont pas pris part au vote : MM. GALLIOT, FUSTER

PRETS PARTICIPATIFS DE DEVELOPPEMENT (PPD) EN PARTENARIAT AVEC OSEO

Approuve tel qu'il figure en annexe au rapport, l'avenant n° 3 à la convention du 13 avril 2006 relative aux prêts participatifs de développement avec OSEO financement, comprenant le versement d'une somme de 80 000 € au titre de l'année 2010.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FDDE)

Décide l'attribution et l'individualisation des aides suivantes :

- 200 000 € en faveur de Franche-Comté Elevage pour l'acquisition du bâtiment de l'entreprise BELOT à Besançon ;
Donne délégation à la Commission permanente pour modifier, le cas échéant, la nature du bénéficiaire de l'aide, dans la mesure où un portage de cette opération par un opérateur indirect pourrait être décidé, *in fine*, par Franche-Comté Elevage.
- 80 000 € en faveur de la société SIMONIN pour l'extension de son bâtiment industriel à Montlebon.

SOUTIEN A L'INNOVATION ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Décide l'attribution d'une aide de 250 000 € en faveur de l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM) pour l'acquisition du bâtiment «ex ADEPA », afin d'y héberger de manière pérenne l'Institut Pierre VERNIER (IPV).

L'ENSMM devra fournir au Département une copie de la convention d'occupation de longue durée entre l'ENSMM et l'IPV signée des deux parties, dans un délai de 3 mois après l'acquisition du bâtiment sous peine de caducité de la présente subvention.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT

REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES (ENSMM)

Décide de solliciter auprès de M. le Recteur d'Académie la modification des statuts de l'ENSMM afin que le Conseil général du Doubs puisse désigner son représentant au Conseil d'Administration de l'établissement.

Décide de désigner M. Vincent FUSTER en qualité de représentant du Conseil général du Doubs au sein du Conseil d'Administration de l'ENSMM.

CONVENTION ADIG UNISSANT LE DEPARTEMENT ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU DOUBS (CMA)

Prend acte de l'état des pertes liées à des créances devenues irrécouvrables et décide d'exonérer la CMA du Doubs de son obligation de ré abondement du fonds ADIG, eu égard au fait que la perte lissée depuis la mise en place du dispositif demeure maîtrisée, et que la mobilisation du fonds ne justifie pas d'abondement supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

202 – Présentation des rapports d'activité 2009 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (loi modifiée du 7 juillet 1983)

Rapporteur : M. GALLIOT

Prend acte, en vertu de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, du rapport d'activité 2009 de la société d'équipement du Département du Doubs (sedD), de la SAIEMB-ie, de la société d'économie mixte de Micropolis (SEMM) et de la SEM NUMERICA, joints en annexes au rapport.

Reconnaît avoir exercé de fait son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces sociétés d'économie mixte locales.

N'a pas pris part au vote : M. FUSTER, Président Directeur Général de la sedD

Adopté à l'unanimité.

203 – Politique touristique : Investissement

Rapporteur : M. BOUDAY

FONDS D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE (FIT)

Décide l'attribution et l'individualisation d'une aide d'un montant de 181 112 € en faveur de la Communauté de communes du Larmont pour la création d'un complexe touristique sur le site du Gounefay à Pontarlier (annexe 1 A du rapport), calculée sur la base des lots B "station" et D "aménagements extérieurs".

Décide l'attribution et l'individualisation d'une aide d'un montant de 159 000 € en faveur de la Ville de Baume-les-Dames pour la 3^{ème} tranche de travaux du complexe touristique (aménagement de la zone de la Prairie et installation d'équipements ludiques et sportifs - annexe 1 B du rapport).

Approuve les conventions financières à intervenir avec les porteurs de projets d'investissement précités, soit la Communauté de communes du Larmont et la Ville de Baume-les-Dames, et autorise M. le Président du Conseil général à signer ces conventions, au nom du Département.

FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DURABLE DU HAUT-DOUBS (FDDHD)

Décide l'attribution et l'individualisation d'une aide d'un montant de 8 750 € en faveur de la Communauté de communes des Hauts du Doubs pour le pilotage d'une étude sur le développement des activités touristiques liées à la source du Doubs (annexe 2 du rapport).

N'a pas pris part au vote : M. SAILLARD

Adopté à l'unanimité.

204 – Déclinaison locale de la convention nationale d'engagement volontaire pour les éco-chantiers

Rapporteur : M. FUSTER

Approuve, tel qu'il figure en annexe au rapport, le projet de convention d'engagement volontaire à intervenir entre le Département du Doubs et les fédérations et syndicats professionnels, représentants des acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voiries et espaces publics urbains.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

205 – Convention multipartite avec APRR – Aménagement et entretien de l'échangeur Montbéliard-Centre

Rapporteur : M. Pierre HELIAS

Approuve, tel qu'il figure en annexe au rapport, le projet de protocole relatif à l'aménagement du diffuseur de Montbéliard-centre fixant les conditions d'intégration de cet aménagement dans le domaine public départemental.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ledit protocole.

N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY

Adopté à l'unanimité.

Rapport de la 3ème commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle

301 – Avis du Conseil général sur le projet de l'Etat de fusion du collège « Jacques Courtois » à Saint-Hippolyte avec le collège « Des Roches » à Pont-de-Roide

Rapporteur : M. NAPPEY

Prend acte de l'initiative de l'Etat de fusionner les collèges « Jacques Courtois » à Saint-Hippolyte et « Des Roches » à Pont-de-Roide.

Donne un avis favorable à la proposition de l'Education nationale, au 1^{er} septembre 2011, de fermeture administrative du collège « Jacques Courtois » de Saint-Hippolyte en vue d'une fusion avec le collège « Des Roches » à Pont-de-Roide, dans le cadre strict des conditions suivantes :

- maintien du site de Saint-Hippolyte avec une division par niveau d'enseignement,
- maintien des moyens pédagogiques et éducatifs mais aussi administratifs, permettant une attractivité du site de Saint-Hippolyte passant par une répartition équitable avec le site de Pont-de-Roide,
- dénomination de l'établissement basé sur 2 sites géographiques : « Collège des Roches – Pont-de-Roide – Saint-Hippolyte ».

Autorise M. le Président du Conseil général à saisir M. le Préfet afin qu'il procède, sous la forme d'un arrêté, à la fermeture administrative du collège « Jacques Courtois » à Saint-Hippolyte.

Adopté à l'unanimité.

Rapport de la 5ème commission : Ressources humaines, Finances, Patrimoine et Administration générale

501 – Programmation pluriannuelle – DM3 de 2010

Rapporteur : M. COIZET

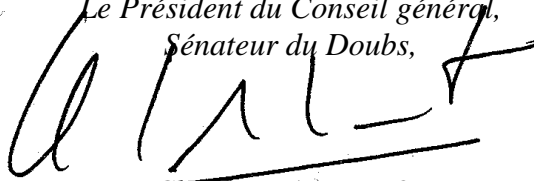
Approuve la programmation pluriannuelle des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) ainsi que le calendrier des crédits de paiement, tels que figurant en annexe au rapport.

Le montant total des AP et des AE s'élève, à l'issue de la DM3 de 2010, à 260,38 M€

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 12 h 00.

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*



Claude JEANNEROT

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL GENERAL DES 6 ET 7 DECEMBRE 2010**

(BUDGET PRIMITIF 2011)

Le Conseil général, après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

Rapports de la 1ère commission : Solidarités

101 – La politique départementale de l'insertion – Enjeu 2 de Doubs 2017 : « favoriser l'accès à l'emploi et accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie »

Rapporteur : M. GIRARD

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 2 de Doubs 2017 : Favoriser l'accès à l'emploi et accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie

En investissement :

	Dépenses	Recettes
Ambition A 8 : Soutenir les personnes en difficulté d'insertion en leur permettant d'accéder à leurs droits	351 500 €	669 500 €
Thématique - Les fonds d'aides individuelles dont :		
▫ Le fonds de solidarité pour le logement :		
- Anciens prêts		320 000 €
- Nouveaux prêts	351 500 €	349 500 €

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
A 7 : Agir pour favoriser le retour à l'emploi	4 312 440 €	500 000 €

A 7 - 01 Organiser les acteurs locaux autour des parcours d'insertion vers l'emploi

Thématiques :

▫ Les Pactes territoriaux pour l'insertion (PTI)	160 000 €	
▫ L'insertion professionnelle dont :		
- Ateliers et chantiers d'insertion	1 200 000 €	
- Associations intermédiaires	120 000 €	
- Entreprises d'insertion	250 000 €	
- Création d'entreprise	46 000 €	
- Autres actions	50 000 €	
▫ L'organisation de colloques	1 000 €	
▫ La demande d'aide globale du FSE		500 000 €

A 7 - 02 Organiser et permettre à chacun un parcours vers l'emploi

Thématique - Les contrats aidés dont :

- CI RMA	50 000 €
- CUI-CIE	260 000 €
- CUI-CAE	604 000 €

A 7 - 03 Assurer l'accompagnement social de ce parcours vers l'emploi

Thématique : L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

- L'accompagnement par les CCAS	500 000 €
<i>N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY</i>	
- L'accompagnement par les associations	200 800 €
- L'accompagnement par Pôle emploi	180 000 €

Thématique : Les actions d'insertion

- L'insertion sociale	53 000 €
- L'illettrisme	30 140 €
- La santé	246 500 €
- Les actions jeunes	74 000 €
- Le logement	77 000 €

Thématique : Le fonds de cohésion sociale 210 000 €

A 8 : Soutenir les personnes en difficulté d'insertion en leur permettant d'accéder à leurs droits **54 619 300 €** **1 040 000 €**

Thématique : Les allocations

▫ Le revenu de solidarité active (RSA) dont :	
- Allocations forfaitaires	44 250 000 €
- Allocations forfaitaires majorées	8 240 000 €

▫ Le revenu minimum d'insertion (RMI)	50 000 €	
▫ Les dépenses et recettes liées au RMI et au RSA dont :		
- Sessions de recours gracieux	1 000 €	
- Remises gracieuses RMI	30 000 €	
- Remises gracieuses RSA	30 000 €	
- Admissions en non valeur indus RMI	20 000 €	
- Admissions en non valeur indus RSA	25 300 €	
- Annulation titres exercices antérieurs RMI	20 000 €	
- Annulation titres exercices antérieurs RSA	20 000 €	
▫ Les indus dont :		
- Indus du RMI		100 000 €
- Indus du RSA		100 000 €

Thématique - Les fonds d'aides individuelles dont :

▫ Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)	325 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : Mme ROMAGNAN, M. PETREMENT</i>		
▫ Le fonds de solidarité pour le logement	768 000 €	
▫ L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)	840 000 €	840 000 €

Autre enjeu :

Le plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 626 500 €

Thématique : Les outils financiers du PDALPD

▫ La contribution départementale au fonds de solidarité pour le logement (FSL)	560 500 €	
▫ La contribution départementale au financement du fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)	23 000 €	

Thématique : Le conventionnement pour l'animation et la gestion des dispositifs du PDALPD

▫ Le suivi et l'animation du PDALPD	43 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, RONDOT, ALAUZET, Mme VOIDEY, M. PETREMENT pour la subvention accordée à l'ADIL</i>		

TOTAL 59 558 240 € 1 540 000 €

A 7 : « AGIR POUR FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI »

A 7 – 01 A : Les pactes territoriaux pour l'insertion

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions concernant l'individualisation des crédits relatifs aux Pactes territoriaux pour l'insertion (PTI) et à l'insertion professionnelle.

A 7 – 01 B : Le fonds social européen (FSE)

Autorise M. le Président du Conseil général à déposer une demande de subvention globale auprès du FSE d'un montant de 1 500 000 € au titre des années 2011 – 2013, soit une subvention annuelle de 500 000 €

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour répartir les crédits relevant de la subvention globale.

A 7 – 02 B : Les contrats aidés

Approuve telle qu'elle figure en annexe 2 du rapport, la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) à intervenir avec l'Etat, relative à la prescription et au financement des Contrats uniques d'insertion (CUI) pour les bénéficiaires du RSA domiciliés dans le Doubs, au titre de l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général ou son représentant à signer, au nom du Département, ladite convention.

Autorise M. le Président du Conseil général ou son représentant à signer, au nom du Département, les conventions individuelles des CUI, dont le modèle figure en annexe 2 du rapport.

A 7 – 03 A : L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Approuve telle qu'elle figure en annexe 3 du rapport, la convention type de partenariat relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

Décide l'attribution de subventions d'un montant global de 500 000 € en faveur des CCAS suivants :

CCAS	Montant de la subvention au titre de l'année 2011
▫ Audincourt	65 000 €
▫ Besançon	250 000 €
▫ Bethoncourt	20 000 €
▫ Grand-Charmont	8 750 €
▫ Hérimoncourt	6 250 €
▫ Mandeuve	8 750 €
▫ Montbéliard	75 000 €
▫ Pontarlier	15 000 €
▫ Pont-de-Roide	8 750 €
▫ Seloncourt	5 000 €
▫ Valentigney	27 500 €
▫ Voujeaucourt	5 000 €
<i>N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY</i>	
▫ SIAS de Maîche	5 000 €
TOTAL	500 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec les structures citées ci-dessus.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à l'individualisation des crédits permettant le financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par des associations agréées.

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 180 000 €, au titre de l'année 2011, en faveur de Pôle emploi pour son offre de service proposée pour les bénéficiaires du RSA.

Approuve telle qu'elle figure en annexe 4 du rapport, la convention de partenariat à intervenir avec Pôle emploi relative aux conditions de mise en œuvre du RSA, pour l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

A 7 – 03 B : Les actions d'insertion

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à l'individualisation des crédits votés en faveur des actions d'insertion.

A 7 – 03 C : Le fonds de cohésion sociale

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à l'individualisation des crédits du Fonds de cohésion sociale.

A 8 : « SOUTENIR LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'INSERTION EN LEUR PERMETTANT D'ACCÉDER À LEURS DROITS »

A 8 - A : Les allocations

Approuve telles qu'elles figurent en annexes 5 et 6 du rapport, les conventions de gestion du Revenu de solidarité active à intervenir avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de Besançon et Montbéliard d'une part, et avec la Mutualité sociale Agricole de Franche-Comté d'autre part.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

A 8 - B : Les fonds d'aides individuelles

A 8 - B - 1 : Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

Approuve telle qu'elle figure en annexe 7 du rapport, la convention à intervenir avec le Centre régional d'information jeunesse, relative à la gestion financière du FDAJ, au titre de l'année 2011.

N'a pas pris part au vote : Mme ROMAGNAN

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à l'individualisation des crédits du FDAJ.

A 8 - B - 2 : Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit de 1 680 000 € en dépenses, réparti ainsi qu'il suit :

- 1 328 500 € en fonctionnement (dont 768 000 € au titre des aides individuelles accès et maintien, et 560 500 € à verser à la CAF de Besançon, comptable du FSL, pour le financement des autres actions),
- 351 500 € en investissement (prêts et cautionnements).

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, en recettes d'investissement, d'un crédit de 669 500 € dont 320 000 € pour les prêts anciens repris par le Département et 349 500 € pour les prêts nouveaux.

N'ont pas pris part au vote : MM. BART, PEQUIGNOT, en qualité de représentants du Conseil général à l'association départementale d'aide pour le logement (ADAL)

Approuve tel qu'il figure en annexe 8 du rapport, l'avenant n° 1 au règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) dans le Département du Doubs, adopté par l'Assemblée départementale le 14 avril 2008, portant notamment définition des aides et règlementant leur mode d'attribution y compris les avis préalables et les recours possibles gracieux et contentieux. Cet avenant sera affiché et publié au bulletin des actes administratifs du Département du Doubs.

Décide de donner délégation à M. le Président du Conseil général pour l'attribution ou le refus des aides du FSL.

Adopte le projet de règlement intérieur de la Commission unique d'aide au logement (CUAL), applicable à compter du 1^{er} janvier 2011, tel que proposé en annexe 9 du rapport.

N'ont pas pris part au vote : M. GIRARD, Mme VOIDEY, M. BOUDAY

Approuve telle qu'elle figure en annexe 10 du rapport, la convention-cadre type à intervenir avec les organismes logeurs, relative aux cautionnements du FSL au titre de l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

A 8 - B - 4 : L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)

Approuve tel qu'il figure en annexe 11 du rapport, l'avenant n° 1 à la convention d'orientation du 8 septembre 2009 à intervenir avec l'Etat, relative à la délégation de la gestion de l'APRE au Département, au titre de l'année 2011, ainsi que le nouveau règlement départemental joint à cet avenant.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ledit avenant.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD)

Décide la prorogation de six mois du PDALPD actuel, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Prend acte de l'intégration du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) dans le PDALPD.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les divers documents correspondant à la mise en œuvre de la politique liée au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), des actions concernant le FSL ou le PDALPD.

A - Les outils financiers du PDALPD

A - 1 : Le projet de budget du FSL

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit en dépenses de 560 500 € pour le financement aux côtés des autres contributeurs du FSL, des actions d'accompagnement et du fonds de solidarité énergie.

Approuve tel qu'il est présenté en page 30 du rapport, le projet de budget 2011 du FSL.

N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT, Mme VOIDEY, M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, M. GURTNER, M. NAPPEY pour les subventions accordées à Habitat 25 et à Néolia

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour statuer, le cas échéant, sur les diverses actions concernant le FSL, et pour prendre toutes les décisions relatives à l'individualisation des crédits correspondants.

Approuve tel qu'il figure en annexe 12 du rapport, l'avenant n° 1 à la convention-cadre 2008 – 2011 à intervenir avec l'ensemble des partenaires du FSL, et autorise M. le Président du Conseil général à le signer, au nom du Département.

N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT, Mme VOIDEY, M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, M. GURTNER, M. NAPPEY

A – 2 : La contribution départementale au Fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD)

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit en dépenses de 23 000 € au titre de la participation du Département au FAAD.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour statuer, le cas échéant, sur les diverses actions concernant le FAAD.

Approuve tel qu'il figure en annexe 13 du rapport, l'avenant n° 2 à la convention-cadre 2008 – 2011 à intervenir avec l'ensemble des partenaires du FAAD, et autorise M. le Président du Conseil général à le signer, au nom du Département.

N'a pas pris part au vote : M. GIRARD

B – Le conventionnement pour l'animation et la gestion des dispositifs

B – 2 : La convention de mandat de gestion avec la CAF de Besançon

Approuve telle qu'elle figure en annexe 14 du rapport, la convention de mandat de gestion à intervenir avec la CAF de Besançon, relative au FSL et au FAAD, au titre de l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

B – 3 : La convention de mandat de gestion avec l'Union départementale des associations familiales

Approuve telle qu'elle figure en annexe 15 du rapport, la convention de mandat de gestion à intervenir avec l'Union départementale des associations familiales, relative au Fonds Solidarité Energie, au titre de l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

LES AUTRES INTERVENTIONS DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'INSERTION**A 9 : « Mettre l'insertion au cœur du service public départemental »***A 9 – 2 La stabilisation des marchés de prestations de services*

Se prononce favorablement sur le principe de l'élaboration d'un nouveau marché de prestations de services d'insertion sociale et professionnelle (*marché « article 30 »*).

Adopté à la majorité.

102 – Direction des solidarités

Rapporteur : M. BART

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
Enjeu 3 - Garantir le respect de leur choix de vie aux personnes âgées		
A 14 – Garantir l'équité d'accès à un établissement d'hébergement pour personnes âgées en tout point du territoire	3 499 257 €	0 €

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Enjeu 1 - Préparer la jeune génération à être les citoyens de demain		
A 1 - Favoriser l'épanouissement du jeune enfant et lui permettre de bien grandir	1 363 575 €	58 000 €
A 2 - Protéger l'enfant tout en respectant ses besoins, sa personnalité et la place des parents	43 950 833 €	478 000 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. GIRARD pour la subvention à l'association AZUR 25</i>		

Enjeu 2 - Favoriser l'accès à l'emploi et accompagner les adultes confrontés aux accidents de la vie

A 8 - Soutenir les personnes en difficulté d'insertion en leur permettant d'accéder à leurs droits	232 000 €	0 €
A 10 - Assurer aux adultes en difficulté un accompagnement social et budgétaire personnalisé	550 000 €	0 €

Enjeu 3 - Garantir le respect de leur choix de vie aux personnes âgées

A 11 - Agir pour le maintien des personnes âgées dans la vie citoyenne	482 000 €	0 €
A 12 - Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et développer le maintien à domicile et les modes d'accueil diversifiés	67 824 840 €	23 049 690 €
A 13 - Renforcer la qualité de prise en charge des résidents pour garantir à la personne âgée une vie sécurisante et respectueuse	0 €	0 €

Enjeu 4 - Garantir à toute personne handicapée le choix de son projet de vie

A 15 - Offrir aux personnes handicapées des prestations garantissant le libre choix de leur projet de vie	16 786 940 €	5 105 000 €
A 16 - Développer le soutien à domicile et permettre l'accès à un service ou à un établissement aux personnes handicapées sur l'ensemble du département	43 170 000 €	5 300 000 €

Missions transversales

▫ Soutien aux associations œuvrant dans le domaine social et médico-social	420 000 €	0 €
▫ Optimisation de l'action sociale	163 300 €	0 €
▫ Diversification des modalités d'intervention	80 000 €	0 €

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants en faveur des Unités de vie (*Direction adjointe du patrimoine*) :

En dépenses d'investissement

▫ Travaux d'entretien	110 000 €
-----------------------	-----------

En dépenses de fonctionnement

▫ Entretien et réparation	17 500 €
▫ Taxe foncière et ordures ménagères	43 000 €

Décide l'attribution, au Budget primitif 2011, d'une subvention d'équilibre de 5 402 782 € en faveur du Centre départemental de l'Enfance, au titre de l'année 2011.

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit de 68 600 € pour le financement des 10 postes d'animateurs pris en charge par le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) pour l'année 2011, réparti ainsi qu'il suit :

▫ Foyer la Cassotte	2 postes	13 720 €
▫ Foyer des Jeunes travailleurs Les Oiseaux	4 postes	27 440 €
▫ ASEP	1 poste	6 860 €
▫ Centre international de Séjour	1 poste	6 860 €
▫ Centre Omnisports Pierre Croppet	1 poste	6 860 €
▫ Familles Rurales	1 poste	6 860 €
TOTAL	10 postes	68 600 €

Autorise la reprise sur provision pour risques de 1 050 000 € en recettes, en vue de la reprise par le Conseil général des déficits des services d'aides à domicile en matière d'APA dans le cadre de la préparation des futures conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, à intervenir avec les services prestataires d'aide à domicile autorisés et le Département du Doubs.

Renouvelle l'accord de remboursement des frais de déplacement des membres du CODERPA pour l'ensemble des réunions auxquelles ils participent.

N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, BART, Mme NEVERS, M. CUENIN, Mme BOUQUIN

Fixe pour l'exercice 2011, l'évolution des dépenses budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux du secteur des personnes âgées, des personnes handicapées, de l'enfance et des services d'aide à domicile à hauteur de :

- 1 % pour les dépenses afférentes au personnel (Groupe fonctionnel II),
- 0,5 % pour les dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe fonctionnel I) ;
- 0,5 % pour les dépenses afférentes à la structure (Groupe fonctionnel III) ; ce taux ne s'applique pas sur les frais financiers, dotations aux amortissements et frais de siège qui sont retenus au réel.

Décide, en ce qui concerne les établissements et services sociaux et médico-sociaux, des orientations suivantes :

- Les mesures nouvelles retenues pour l'exercice budgétaire 2011 ne seront que celles qui revêtent un caractère obligatoire au regard de dispositions d'ordre conventionnel, réglementaire ou légal.
- S'agissant spécifiquement du secteur "Personnes Agées", les moyens nouveaux accordés en faveur des établissements pour personnes âgées sont ceux validés dans le cadre des conventions tripartites ou de leur avenant négociés pour cinq ans. Seront pris en compte dans les tarifs fixés, les surcoûts occasionnés par les projets de réhabilitation et de restructuration validés par le Conseil général.
- Aucune augmentation des dotations aux amortissements et des frais financiers ne peut être autorisée sans production du programme d'investissement et de son plan de financement autorisés par le Président du Conseil général, dès lors que l'établissement ou service concerné est tenu, au sens de l'article R. 314-17 du code de l'action sociale et des familles, d'établir ces programmes et plans.

- Les excédents de l'exercice 2009 sont affectés en priorité en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2011. Toutefois, une partie de l'excédent réalisé, notamment par des économies sur les frais de fonctionnement, peut être affectée en mesures d'investissement ou au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté, après accord de l'autorité de tarification.
- Les déficits constatés au compte administratif 2009 et acceptés sont affectés en augmentation des charges d'exploitation de l'exercice 2011 ou étalés sur les exercices suivants.

Approuve les dispositions suivantes relatives au programme de modernisation des établissements pour personnes âgées :

- le montant résiduel de l'autorisation de programme s'établit à 6 753 427 €, ne donnant pas lieu à une demande d'inscription d'une nouvelle autorisation,
- l'inscription d'un crédit de paiement de 3 499 257 € pour financer tout ou partie des projets suivants :

- 5 ^{ème} versement de la subvention à l'EHPAD de Pontarlier	1 170 000 €
- 2 ^{ème} versement de la subvention à l'EHPAD d'Audincourt	940 000 €
- 2 ^{ème} versement de la subvention à l'EHPAD de Quingey	1 100 000 €
- 2 ^{ème} versement de la subvention au logement-foyer « les Hortensias » - du CCAS de Besançon	89 257 €
- 1 ^{er} versement de la subvention à l'EHPAD de Bart	200 000 €

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit de 701 940 € au titre de la subvention annuelle de fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées, et de 70 000 € pour la participation au fonds de compensation.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT

Décide l'octroi, au Budget primitif 2011, d'une cotisation de 3 300 € au bénéfice de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS).

Approuve l'engagement du Conseil général dans une recherche-action partenariale avec les Conseils généraux de l'Essonne et de la Somme, et l'ODAS, visant à optimiser les postures individuelles et collectives, les fonctionnements internes et la place de l'utilisateur et dont le montant en 2011 atteint 30 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

103 – Maison Départementale des Personnes HandicapéesRapporteur : M. BART

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

▫ Service des systèmes d'information	
- Acquisition de matériels informatiques	17 000 €
▫ Service logistique	
- Mobilier	3 000 €

En dépenses de fonctionnement :

▫ Direction des Solidarités	
- Crédits d'intervention	701 940 €
▫ Service patrimoine	
- Travaux d'entretien des bâtiments	3 000 €
- Contrats de maintenance des bâtiments	3 000 €
▫ Service des systèmes d'information	
- Prestations de services	15 000 €
- Frais de télécommunications	12 000 €
- Maintenance informatique	10 000 €
- Location de progiciels	13 000 €
▫ Service logistique	
- Administration générale	50 300 €
- Entretien des sites	41 500 €
- Moyens d'impression	30 000 €
- Véhicules	6 800 €
▫ Direction des Ressources humaines	
- Personnel du Conseil général mis à disposition	370 800 €

En recettes de fonctionnement :

▫ Service patrimoine	
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	515 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Approuve le budget prévisionnel du Groupement d'intérêt public à hauteur de 1 406 145 € tel que détaillé en page 10 du rapport.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT

Adopté à l'unanimité.

104 – Centre départemental de l'enfance

Rapporteur : M. GIRARD

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

▫ Charges de personnel	4 422 690 €
▫ Dépenses d'exploitation courante	415 400 €
▫ Dépenses afférentes à la structure	745 675 €

*N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT, Mme VOIDEY,
M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, M. GURTNER, M. NAPPEY
pour les loyers et redevances dus à Habitat 25*

En recettes de fonctionnement :

▫ Dotation globale de fonctionnement	5 402 782 €
▫ Produits relatifs à l'exploitation	180 983 €

Approuve le tableau théorique des effectifs proposé pour l'année 2011, soit 109 ETP en effectif autorisé pour 102 ETP en effectif budgétaire.

Arrête le prix de journée de référence du Centre départemental de l'Enfance à 150,08 €

Arrête les prix de journée différentiels comme suit :

- **en internat** : le prix de journée est fixé à un montant égal au prix de journée de référence soit 150,08 €;
- **en accueil familial** : le prix de journée est fixé à 2/3 du prix de journée de référence, soit 100,05 €;

▫ **au Centre maternel** : le prix de journée est fixé à :

- 1 prix de journée de référence pour une mère seule, soit 150,08 €
- 3/2 du prix de journée de référence pour une mère avec un enfant, soit 225,12 €
- 1/2 du prix de journée de référence pour chaque enfant supplémentaire, soit 75,04 €

Adopté à l'unanimité.

**Rapports de la 2ème commission : Infrastructures,
Développement économique, agricole et touristique**

201 – Politique économique

Rapporteurs : MM. GALLIOT et FUSTER (*pour Développement 25*)

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 5 : Dynamiser l'économie au service de l'emploi

En investissement :

	Dépenses		Recettes
	AP	CP et Autres crédits	
A 22 : Conforter l'attractivité du Doubs afin de développer un tissu de TPE / PME / PMI performantes et créatrices d'emplois	2 500 000 €	5 334 000 €	
▫ Construire une politique d'accompagnement des zones d'activité économique d'intérêt départemental			
- Fonds départemental d'aménagement à vocation économique (F.D.A.V.E.)	200 000 €	150 000 €	
- Participations aux syndicats mixtes d'aménagement		304 000 €	
▫ Travailler sur les outils d'accompagnement stratégique, technique et financier			
- Renforcement de l'économie sociale et solidaire	30 000 €	10 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. RONDOT</i>			
- Levée de fonds de la SAIEMB ie		300 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. GALLIOT, FUSTER</i>			

▫ Les dispositifs d'accompagnement des TPE / PME / PMI			
- Dispositif d'aide en faveur de l'immobilier (F.D.D.E.)	600 000 €	500 000 €	30 000 €
- Aide à l'investissement des entreprises	1 670 000 €	1 500 000 €	
- Prêts d'honneur départementaux		2 500 000 €	2 500 000 €
- Fonds d'aide au commerce et à l'artisanat rural (F.A.C.A.R.)		20 000 €	
- Participation au syndicat mixte Micropolis		50 000 €	

A 23 : Soutien aux filières structurantes de l'économie locale **2 200 000 €** **1 160 000 €**

- Fonds régional d'aide à l'innovation 200 000 €

➤ *Filière microtechniques*

- Soutien aux projets de la filière microtechniques 300 000 € 250 000 €

N'a pas pris part au vote : M. FUSTER

- Participation au projet TEMIS Sciences 1 500 000 € 300 000 €

➤ *Filière automobile*

- Soutien aux projets de la filière automobile 300 000 € 320 000 €

➤ *Filières agroalimentaire, forêt-bois, plasturgie*

- Soutien aux projets des filières agroalimentaire, bois, plasturgie dans le cadre des Contrats d'aide à la compétitivité 100 000 € 90 000 €

En fonctionnement :

	Dépenses		Recettes
	AE	CP et Autres crédits	
A 22 : Conforter l'attractivité du Doubs afin de développer un tissu de TPE / PME / PMI performantes et créatrices d'emplois			
			1 603 750 €

▫ Construire une politique d'accompagnement des zones d'activité économique d'intérêt départemental

- Participations aux syndicats mixtes d'aménagement 90 000 €

▫ Travailler sur les outils d'accompagnement stratégique, technique et financier			
- Agence de développement économique du Doubs (Développement 25)		1 340 750 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : M. FUSTER, M. GALLIOT</i>			
<i>Mme BOUQUIN, M. ROGNON, M. BELUCHE, M. COIZET</i>			
- Partenariat avec la Banque de France		20 000 €	
- Renforcement de l'économie sociale et solidaire		10 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. RONDOT</i>			
▫ Les dispositifs d'accompagnement des TPE / PME / PMI			
- Prêts d'honneur départementaux		3 000 €	1 000 €
- Prêts participatifs de développement (P.P.D.)		80 000 €	
- Manifestations artisanales et soutien aux produits locaux		50 000 €	
- Participation au syndicat mixte Micropolis		10 000 €	
A 23 : Soutien aux filières structurantes de l'économie locale	60 000 €	160 000 €	
▫ Participation au financement de colloques et manifestations économiques		30 000 €	
▫ Dispositif en faveur des doctorants		30 000 €	
➤ <i>Filière microtechniques</i>			
- Soutien aux projets de la filière microtechniques	30 000 €	30 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. FUSTER</i>			
➤ <i>Filière automobile</i>			
- Soutien aux projets de la filière automobile	30 000 €	30 000 €	
➤ <i>Filières agroalimentaire, forêt-bois, plasturgie</i>			
- Soutien aux projets des filières agroalimentaire, bois, plasturgie dans le cadre des Contrats d'aide à la compétitivité		40 000 €	

Décide l'individualisation, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

▫ 1 340 000 € au titre d'une subvention à l'Agence Développement 25 et 750 € pour la cotisation du Département au bénéfice de celle-ci ;

N'ont pas pris part au vote : M. FUSTER, M. GALLIOT, Mme BOUQUIN, M. ROGNON, M. BELUCHE, M. COIZET

▫ 74 000 € au titre de la participation du Département au syndicat mixte du parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS), dont :

- 50 000 € en crédits de fonctionnement,
- 24 000 € en crédits d'investissement.

▫ 265 000 € au titre de la participation du Département au syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon-ouest (S.M.A.I.B.O.), dont :

- 40 000 € en crédits de fonctionnement,
- 225 000 € en crédits d'investissement.

▫ 55 000 € au titre de la participation du Département au syndicat mixte de la zone de l'échangeur Autechaux / Baume-les-Dames ;

▫ 300 000 € au titre de la levée de fonds de la SEM SAIEMB immobilier d'entreprise (SAIEMB ie) ;
N'ont pas pris part au vote : MM. GALLIOT, FUSTER

▫ 60 000 € au titre de la participation du Département au syndicat mixte de Micropolis.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- arrêter la dotation de fonctionnement à attribuer à Franche-Comté Active, individualiser le crédit de 10 000 € pour le financement du fonds de garantie en 2011 et éventuellement valider un conventionnement pluriannuel avec cette association ;
- préciser la politique d'appui du Département en faveur des projets immobiliers collectifs et valider l'évolution du règlement et de la convention type relatifs au FDDE ;
- procéder à l'individualisation en 2011 de l'aide de 80 000 € en faveur de l'Institut Pierre VERNIER (IPV), sur la base de l'examen du programme d'action présenté par ce centre de transfert ;
- renouveler la convention triennale avec OSEO Innovation, arrivée à son terme ;
- établir une convention de partenariat à intervenir avec la Banque de France aux fins de détection des entreprises en difficulté ;
- définir les termes des conventions d'objectifs pour l'année 2011 à intervenir avec la Chambre de commerce et d'Industrie du Doubs (CCID) et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) ;
- définir les termes de la convention d'objectifs pour l'année 2011 à intervenir avec l'agence « Développement 25 » ;
- établir une convention avec le Conseil régional de Franche-Comté afin de finaliser la mise en place d'un système d'avances remboursables pour les aides aux entreprises.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

202 – Politique agricole, forestière et foncière

Rapporteur : M. FUSTER

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 5 : Dynamiser l'économie au service de l'emploi

En investissement :

	Dépenses		Recettes
	AP	CP et Autres crédits	
A 18 - Elaborer une politique d'aménagement foncier économe au service du développement durable des territoires	200 000 €	200 000 €	
▫ Aménagements fonciers	180 000 €	80 000 €	
▫ Travaux connexes aux aménagements fonciers	20 000 €	110 000 €	
▫ Valorisation des exploitations en agglomération		10 000 €	
A 19 - Participer au renforcement et à la diversification de l'économie agricole en prenant en compte les enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires	750 000 €	1 060 000 €	15 000 €
▫ PMBE – Partenariat Etat/Cnasea - Participation AERMC / animation territoriale PMBE	500 000 €	650 000 €	15 000 €
▫ Bâtiments agricoles		100 000 €	
▫ PMBE gestion des effluents (ex PMPOA jusqu'en 2008)		100 000 €	
▫ Aide au développement de l'élevage porcin (ADEP)		40 000 €	
▫ Electrification rurale	60 000 €	50 000 €	
▫ Diversification – Partenariat Etat/Cnasea	170 000 €	85 000 €	
▫ Diversification agricole (avant 2008)		15 000 €	
▫ PVE – Partenariat Etat/Cnasea	20 000 €	20 000 €	
A 20 - Encourager une économie forestière porteuse d'emplois, compétitive et durable au sein du département	160 000 €	202 000 €	
▫ Dessertes forestières	160 000 €	200 000 €	
▫ Travaux d'investissement en forêt départementale		2 000 €	

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
A 18 - Elaborer une politique d'aménagement foncier économe au service du développement durable des territoires	11 500 €	
▫ Aménagements fonciers – frais généraux	1 500 €	
▫ Rémunération de la SAFER	10 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. BESSOT</i>		
A 19 - Participer au renforcement et à la diversification de l'économie agricole en prenant en compte les enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires	955 000 €	
▫ Animation territoriale PMBE	115 000 €	
▫ Installation des jeunes agriculteurs en zone basse	100 000 €	
▫ Appuis et conseils aux exploitations agricoles	20 000 €	
▫ Prime à l'abattage pour raisons sanitaires	20 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS</i>		
▫ Aide au fonctionnement d'organismes et à l'organisation de manifestations agricoles	300 000 €	
▫ Salon de l'agriculture – aide aux exposants	10 000 €	
▫ Lutte raisonnée contre les ennemis des cultures	10 000 €	
▫ Subvention d'équilibre au LVD	380 000 €	
A 20 - Encourager une économie forestière porteuse d'emplois, compétitive et durable au sein du département	34 000 €	40 000 €
▫ Restructuration foncière forestière	10 000 €	
▫ Forêts départementales :		
- Travaux d'entretien	13 000 €	
- Produit de la vente de bois		40 000 €
- Frais de garderie	5 000 €	
- Taxes et impôts fonciers	5 000 €	
- Contribution volontaire obligatoire (CVO)	500 €	
- Cotisation adhésion COFOR/PEFC	500 €	

Décide, au titre de sa compétence « aménagements fonciers », le principe de la mise à contribution, d'un point de vue financier, des communes ayant déjà fait l'objet d'un remembrement et qui déposent une nouvelle demande d'aménagement foncier.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- valider l'avenant à la convention d'exécution relative aux opérations collectives sur les bassins versants du Dessoubre, du Crenu et du Haut-Doubs, signée en 2008 entre le Département et la Chambre d'agriculture ;

- valider les modalités techniques de mise à contribution, d'un point de vue financier, des communes ayant déjà fait l'objet d'un remembrement et qui déposent une nouvelle demande d'aménagement foncier ;
- définir les nouvelles modalités techniques d'intervention (règlement d'application et cahier des charges), ainsi que l'adaptation de la convention existante au titre de l'aide au développement de l'élevage porcin entre Interporc Franche-Comté (Interprofession porcine) et le Conseil général ;
- procéder à l'examen du bilan du partenariat 2008-2010 entre la Chambre d'agriculture et le Conseil général au titre du Point Info Transmission ;
- se prononcer sur les modalités d'intervention du Conseil général à compter de 2011 et procéder à l'individualisation de l'aide départementale au vu des actions qui auront été prévues et réalisées dans le cadre du Point Info transmission ;
- procéder à l'adaptation du dispositif d'intervention de « Diversification agricole » pour permettre, d'une part, le passage d'une logique de guichet à une logique de projets (en lien avec les réflexions engagées au titre du Projet agricole départemental), et, d'autre part, une harmonisation des dispositifs existants au titre des politiques agricoles et touristiques du Conseil général ;
- valider un éventuel nouveau conventionnement à intervenir à compter de 2011 avec la Profession forestière et procéder à l'individualisation d'aides en faveur de l'amont de la filière forêt-bois (dispositif « restructuration foncière forestière » ou autre) ;
- définir les nouvelles modalités techniques d'intervention 2011 en faveur du programme de dessertes forestières selon les grandes orientations indiquées dans le rapport ;
- procéder à l'individualisation des aides en faveur des différents maîtres d'ouvrage pour 2011, au titre du programme de dessertes forestières ;
- valider la nouvelle convention à intervenir en 2011 avec l'Etat (DDT) quant à l'instruction et à la gestion des dossiers de dessertes forestières.

Adopté à l'unanimité.

203 – Politique agricole – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2011

Rapporteur : M. Pierre HELIAS

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
Enjeu 5 : Dynamiser l'économie au service de l'emploi		
A19 - Participer au renforcement et à la diversification de l'économie agricole, en prenant en compte les enjeux environnementaux, énergétiques et sanitaires		
A19.O3 – Participer à la veille technique et technologique en faveur du monde agricole	235 300 €	1 160 000 €

A19.O4 – Maintenir les compétences acquises et nécessaires à la réactivité du LVD	996 700 €	72 000 €
---	-----------	----------

N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS (en sa qualité de représentant du Conseil général au Groupement de défense sanitaire contre les maladies du bétail).

Prend acte des projets du Laboratoire vétérinaire qui seront concrétisés en 2011, afin d'améliorer la lisibilité de ses actions (*auprès des usagers traditionnels et du « grand public »*) et de renforcer son appartenance au Conseil général, conformément au projet Doubs 2017 (A19.O5).

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- approuver le tarif des prestations du Laboratoire vétérinaire départemental pour l'année 2011 ;
- se prononcer sur le projet de refonte des minorations appliquées à la grille tarifaire du laboratoire, dans la perspective d'une mise en œuvre pour l'exercice budgétaire 2012.

Adopté à l'unanimité.

204 – Politique touristique

Rapporteur : M. BOUDAY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 5 : Dynamiser l'économie au service de l'emploi

En dépenses d'investissement :

	AP	CP
A 26 – Conforter le tourisme dans son rôle structurant de l'aménagement et de la solidarité avec les territoires du département	700 000 €	365 000 €
▫ Soutien aux projets touristiques structurants des territoires	700 000 €	150 000 €
▫ Fonds départemental de développement touristique durable du Haut-Doubs		15 000 €
▫ Fonds d'investissement touristique - public		200 000 €

A 27 - Rendre l'offre attractive et facile à consommer	650 000 €	400 000 €
▫ Hébergements et équipements touristiques - privé	500 000 €	100 000 €
▫ Hébergements et équipements touristiques - public	150 000 €	40 000 €
▫ Equipements touristiques – privé		250 000 €
▫ Equipements touristiques - public		10 000 €

En dépenses de fonctionnement :

Autres crédits

A 24 – Travailler à la bonne gouvernance et à la reconnaissance de la filière tourisme, en plaçant les acteurs au centre de la démarche de développement économique		1 716 750 €
▫ Subvention de fonctionnement au Comité départemental du tourisme ①		1 716 000 €
▫ Cotisation 2011 au Comité départemental du tourisme ①		750 €
① <i>N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BELUCHE, DESSENT, SAILLARD</i>		

A 25 – Faire de la qualité et de la durabilité les leviers de la performance et de la compétitivité de la filière tourisme		420 000 €
▫ Aide au fonctionnement des organismes touristiques		420 000 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. FUSTER pour la subvention accordée au CRT</i>		
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, GURTNER pour la subvention accordée à l'UDOTSI</i>		
<i>N'a pas pris part au vote : M. FUSTER pour la subvention accordée à l'association des gîtes de France</i>		
<i>N'ont pas pris part au vote : M. FUSTER, Mme NEVERS, M. SAILLARD pour la subvention accordée à l'association « Clévacances »</i>		
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, DESSENT pour la subvention accordée à l'association des Logis du Doubs</i>		
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. BOUDAY, FUSTER, ROGNON, GURTNER pour la subvention accordée à l'association Haut-Doubs Nordique</i>		

A 26 – Conforter le tourisme dans son rôle structurant de l'aménagement et de la solidarité avec les territoires du département		600 000 €
▫ Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat mixte du Mont d'Or		600 000 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. BOUDAY</i>		

A 28 – Se créer une identité pour mieux communiquer et vendre		1 500 €
▫ Cotisation au Comité de promotion des produits régionaux		1 500 €

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- définir les modalités d'intervention du Conseil général au titre du programme « Soutien aux projets touristiques structurants des territoires » résultant de la fusion des précédents programmes intitulés « Fonds d'investissement touristique » et « Fonds départemental de développement touristique durable du Haut-Doubs » ;
- examiner et approuver le contrat de station de la Communauté de communes du Mont d'Or et des 2 Lacs ainsi que le contrat de station de moyenne montagne du Pays d'Ornans et autoriser M. le Président du Conseil général à signer lesdits contrats, au nom du Département ;
- procéder à l'individualisation des aides en faveur des Offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) (acompte et solde) et au versement d'un acompte égal à 50 % de la subvention accordée au cours de l'exercice budgétaire précédent ;
- établir une nouvelle procédure d'instruction des aides en faveur des OTSI (grille d'évaluation, groupe de travail, centralisation des pièces constituant le dossier de demande au sein des services départementaux ...)
- le cas échéant, si un avenant à la convention pluriannuelle 2010/2013 « Les Montagnes du Jura » devait intervenir, valider les termes de ce document modificatif, et autoriser M. le Président du Conseil général à le signer, au nom du Département.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions et avenants correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

205 – Politique de développement et de soutien à la pratique de la promenade et de la randonnée

Rapporteur : M. BELUCHE

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, *en dépenses*, des crédits suivants :

Enjeu 6 : Améliorer encore les infrastructures et participer à l'aménagement durable de notre territoire

A 34 – Conforter l'essor des modes doux

En investissement :

▫ 10 000 € (*par mobilisation de crédits TDENS*) pour soutenir les aménagements (à hauteur de 50 %) qui seront réalisés par les groupements de communes compétents au niveau d'itinéraires qui auront été validés et inscrits au PDIPR par le Conseil général.

En fonctionnement :

- 100 000 € (*par mobilisation de crédits TDENS*) pour permettre, en 2011, l'entretien des sentiers de randonnée par l'URV, le CDRP et le CRC, ceci dans le cadre de conventions à intervenir avec le Département après approbation de la Commission permanente ;
- 30 000 € (*par mobilisation de crédits TDENS*) pour permettre l'entretien des axes structurants du PDIPR en 2011.

Adopté à l'unanimité.**206 – Infrastructures**

Rapporteur : M. FUSTER

Valide le mode de vote du budget infrastructures au programme.

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En investissement :

	Dépenses		Recettes
	AP	CP et Autres crédits	
▫ Maintenance et niveau de service	5 000 000 €	CP 3 450 000 € 14 965 000 €	
▫ Aménagement structurant et sécurisation	16 175 000 €	CP 7 490 000 € 1 290 000 €	1 697 500 €
✓ <i>Dont AP nouvelles :</i>	8 365 000 €		
- Infrastructures structurantes existantes - réseau structurant existant	7 015 000 €		
- Etudes	700 000 €		
- Acquisitions foncières	650 000 €		
✓ <i>Dont Transferts d'AP :</i>	7 810 000 €		
- Infrastructures structurantes nouvelles – RD 1	1 500 000 €		
- Infrastructures structurantes nouvelles – RD 75	300 000 €		
- Infrastructures structurantes nouvelles – Véloroute	2 000 000 €		
- Infrastructures structurantes nouvelles – Voie verte	2 000 000 €		

- Infrastructures structurantes existantes - réseau structurant existant	10 000 €	
- Infrastructures structurantes existantes - ATSR	2 000 000 €	
▫ Interventions partenariales et solidaires	13 875 000 €	CP 9 150 000 €
✓ <i>Dont AP nouvelles :</i>	9 875 000 €	
- Participation aux opérations d'intérêt national – Routes nationales	7 525 000 €	
- Accompagnement des communes, EPCI et autres – subventions de voirie	350 000 €	
- Accompagnement des communes, EPCI et autres – EPSA	200 000 €	
- Accompagnement des communes, EPCI et autres – OPSA	1 800 000 €	
✓ <i>Dont Transferts d'AP :</i>	4 000 000 €	
- Participation aux opérations d'intérêt national - LGV Rhin-Rhône	4 000 000 €	

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
▫ Maintenance et niveau de service	9 271 000 €	515 000 €
▫ Aménagement structurant et sécurisation	15 000 €	
▫ Interventions partenariales et solidaires	24 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. FUSTER pour les cotisations à l'association Trans-Europe-TGV-Rhin-Rhône-Méditerranée et à l'association des départements cyclables</i>		

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- affecter ou modifier les autorisations de programme liées aux opérations au sein de chaque programme ;
- procéder à tous ajustements de crédits (*crédits de paiement et crédits simples*) entre opérations de même imputation budgétaire (*article*) au sein d'un même programme.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département :

- les actes d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des opérations votées et futures et leurs pièces annexes éventuelles ;
- les conventions d'autorisation de travaux sur le domaine privé de particuliers, nécessaires à la réalisation des opérations votées et futures.

Autorise M. le Président du Conseil général à déposer les demandes d'autorisation de défrichement des parcelles boisées comprises dans les emprises de tous aménagements routiers engagés sous la maîtrise d'ouvrage du Département pour l'année 2011 (*notamment pour le chantier routier de la RDI...*).

Adopté à l'unanimité.

207 – Parc routier du Doubs – Budget annexe 2011

Rapporteur : M. FUSTER

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

▫ Immobilisations corporelles	1 270 000 €
-------------------------------	-------------

En recettes d'investissement :

▫ Cessions d'éléments d'actifs	30 000 €
--------------------------------	----------

En dépenses de fonctionnement :

▫ Charges à caractère général	5 427 750 €
▫ Charges de personnel et frais assimilés	1 948 055 €
▫ Charges exceptionnelles	200 €

En recettes de fonctionnement :

▫ Produits des services domaine et ventes diverses	360 000 €
▫ Dotations subventions et participations	7 427 005 €
▫ Constatation du stock final	829 000 €

Adopté à l'unanimité.

208 – Technologies de l'Information et de la Communication

Rapporteur : M. FUSTER

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 6 : Améliorer les infrastructures et participer à l'aménagement durable de notre territoire**A 35 : Renforcer les conditions de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le territoire*****En dépenses d'investissement :***

	CP	Autres crédits
▫ Projet haut-débit Lumière	105 000 €	
▫ Développement du SIG	45 600 €	4 400 €
▫ Acquisition de logiciels pour les EPCI	100 000 €	

En dépenses de fonctionnement :

▫ Etude haut-débit du territoire	61 000 €
▫ Développement des usages	21 296 €
▫ Digitalisation du cadastre	17 000 €
▫ Maintenance des outils SIG	25 750 €
▫ Acquisition de logiciels pour les EPCI	335 000 €
▫ Hébergement messagerie des EPCI	15 000 €

En recettes de fonctionnement :

▫ Etude haut-débit du territoire	71 200 €
▫ Digitalisation du cadastre	5 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

Rapports de la 3^{ème} commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle

301 – Patrimoine départemental

Rapporteur : Mme ROMAGNAN

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants relatifs aux collèges :

Enjeu 6 : Améliorer les infrastructures et participer à l'aménagement durable de notre territoire**A 38 – Contribuer à la réussite éducative par la mise à disposition de collèges adaptés et accessibles****En dépenses d'investissement :**

AP	CP	Autres crédits
35 600 000 €	20 035 000 €	2 076 000 €

N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, RNOT pour les opérations confiées à un mandataire : la SEDD

En recettes d'investissement :

2 192 000 €

N'a pas pris part au vote : M. NAPPEY, maire de l'Isle sur le Doubs pour la participation de la commune à l'aménagement de la demi-pension du collège Paul Elie Dubois

En dépenses de fonctionnement :

AE	CP	Autres crédits
294 500 €	624 000 €	1 030 500 €

En recettes de fonctionnement :

49 000 €

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants relatifs aux bâtiments départementaux administratifs, sociaux et techniques :

En dépenses d'investissement :

AP	CP	Autres crédits
130 000 €	1 771 000 €	703 200 €

En recettes d'investissement :

865 078 €

En dépenses de fonctionnement :

Autres crédits
3 019 500 €

N'a pas pris part au vote : M. BESSOT pour des travaux d'entretien et de maintenance du SDIS

En recettes de fonctionnement :

529 517 €

N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BELUCHE, GALLIOT, SAILLARD pour le recouvrement de loyers et des charges locatives des bâtiments de la part du CDT

N'ont pas pris part au vote : MM. GALLIOT, FUSTER, Mme BOUQUIN, MM. ROGNON, BELUCHE, COIZET pour le recouvrement de loyers et des charges locatives des bâtiments de la part de Développement 25

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants, relatifs aux autres opérations patrimoniales :

	Dépenses	Recettes
<i>En investissement :</i>	CP : 450 000 €	16 500 €
<i>En fonctionnement :</i>	Autres crédits : 1 914 000 €	1 900 000 €

Approuve les fiches programmes des autres bâtiments départementaux jointes en annexe 5 du rapport.

Autorise M. le Président du Conseil général à engager les opérations votées, et à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport ainsi que les acquisitions foncières, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

302 – Actions éducatives

Rapporteur : Mme ROMAGNAN

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 6 : Améliorer les infrastructures et participer à l'aménagement durable de notre territoire

A 38 – Contribuer à la réussite éducative par la mise à disposition de collèges adaptés et accessibles

En investissement :

	Dépenses	Recettes
▫ Collèges privés loi Falloux	360 000 €	
▫ Union Départementale de l'Enseignement agricole privé (UDEAP)	20 000 €	
▫ Fédération Départementale des Maisons Familiales et Instituts ruraux du Doubs	55 000 €	
▫ Restitution caution logements de fonction	2 500 €	
▫ Remboursement de prêts étudiants		30 000 €
TOTAL	437 500 €	30 000 €

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
▫ « Cantines pour tous »	370 000 €	
▫ Bourses départementales d'études	170 000 €	
▫ Bourses classes de découverte	130 000 €	
▫ Crédit d'enseignement Union des DDEN	1 000 €	
▫ Animations en collèges	1 700 €	
▫ Fonctionnement matériel des collèges publics	5 750 000 €	
▫ Dotation CDI (affectation recette Mots Doubs)	7 000 €	
▫ Collèges privés forfait part « matériel »	1 050 000 €	
▫ Collèges privés forfait part « personnel »	1 040 000 €	
▫ Moyens spécifiques	155 000 €	
▫ Contribution demi-pension Saint-Vit	140 000 €	
▫ Enseignement agricole	10 000 €	
▫ Participation pour achat de matériel infirmerie	8 200 €	
▫ Participation EMOP Région (dépenses entretien dans les collèges)	7 000 €	
▫ Locations immobilières	6 500 €	
▫ Charges locatives	1 100 €	
▫ Transports Forum de l'emploi	10 000 €	
▫ Reversement des services annexes d'hébergement (SAH)		1 440 000 €
TOTAL	8 857 500 €	1 440 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Approuve et autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions présentées en annexes 2, 3 et 9 du rapport, soit :

- la convention portant participation départementale à l'investissement dans les établissements d'enseignement agricole privés ;
- la convention avec la Fédération départementale des maisons familiales rurales du Doubs ;
- la convention type d'aide à l'investissement des collèges privés sous contrat d'association.

Autorise le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement, telles que proposées dans le rapport.

Décide de ne pas reconduire, au budget 2011, le dispositif des prêts étudiants.

Approuve, comme en 2010, l'indexation du plafond du montant de la bourse de classes de découverte sur l'indice des prix à la consommation, soit une augmentation de 1,5 % à compter de la rentrée scolaire 2011-2012.

Approuve le barème des bourses de classes de découverte, tel qu'il figure en annexe au rapport.

Décide de ne pas reconduire, au budget 2011, la participation financière au Centre départemental de documentation pédagogique.

Autorise les collèges « Victor Hugo » à Besançon, « Des Roches » à Pont-de-Roide et « Jacques Courtois » à Saint-Hippolyte à procéder à la libération des fonds, correspondant à des reliquats de conventions de mandats, en vue d'alimenter les réserves disponibles du service général.

Autorise le collège « Entre-deux-Velles » à Saône à libérer les fonds antérieurement versés par la Collectivité départementale pour la location du gymnase municipal en vue d'alimenter les réserves disponibles du service général.

Arrête pour 2011, en matière de concessions de logement, l'actualisation du barème des prestations accessoires accordées dans le cadre des occupations par nécessité absolue de service et les taux applicables aux redevances mises à la charge des bénéficiaires de concessions de logement par utilité de service, tels que précisés dans le rapport.

Approuve la proposition de fermeture à la rentrée 2011 du collège « Louis Pergaud » à Montbéliard, avec un regroupement des élèves scolarisés dans cet établissement au collège « Brossolette » à Montbéliard.

Autorise M. le Président du Conseil général à saisir M. le Préfet de cette demande de fermeture.

Adopté à l'unanimité.

303 – Transports

Rapporteur : M. NAPPEY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, *en section de fonctionnement*, des crédits suivants :

	Dépenses	Recettes
A 31 - Améliorer le maillage du réseau de transports interurbains et sécuriser les services de transport		
A31.O1 - Assurer, avec les autres collectivités organisatrices de transport, une desserte équitable du département	990 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, ALAUZET, BOUDAY, Pierre HELIAS, ROGNON, MARGUET, pour le crédit inscrit en faveur de la RDTD</i>		

A31.O2 - Garantir une chaîne des déplacements plus satisfaisante, continue et accessible 50 000 €

A 39 - Optimiser les transports scolaires

A39.O1 - Affirmer le service départemental de transport scolaire	24 307 500 €	164 500 €
<i>N'ont pas pris part au vote : M. ALAUZET pour le crédit inscrit en faveur de la CAGB et Mme VOIDEY pour le crédit inscrit en faveur du Pays de Montbéliard Agglomération</i>		
A39.O2 - Adapter et rationaliser les transports scolaires		90 500 €
TOTAL	25 347 500 €	255 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise M. le Président du Conseil général à lancer la procédure de consultation afin de préparer l'attribution des services de transport sur réservation et de transport individualisé, qui seront mis en œuvre au cours de l'année 2011.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour tout dossier concernant les transports scolaires ou de voyageurs à examiner entre les réunions de l'Assemblée départementale.

Approuve les dispositions complémentaires au règlement départemental des transports contenues dans le rapport et relatives à l'indemnisation de certains élèves, soit :

- le principe d'une indemnisation de certains élèves internes résidant à plus de dix kilomètres du point de prise en charge du transport scolaire ;
- le principe d'une indemnisation de quelques élèves usagers d'autres modes de transport collectif, à hauteur de la dépense réelle engagée par les familles ;
- le principe d'un paiement unique des indemnités, effectif en milieu ou en fin d'année scolaire, selon la date de réception de la demande dans les services.

Adopté à l'unanimité.

304 – Politique en faveur de la jeunesse

Rapporteur : M. BELUCHE

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, *en dépenses de fonctionnement*, des crédits suivants :

A 4 - Aider chaque jeune à trouver sa place dans la société	531 500 €
▫ Conseil général des Jeunes	35 000 €
▫ Contrat Territorial Jeunesse (CTJ)	350 500 €
▫ Associations de Jeunesse et d'Education Populaire	105 000 €
▫ C.R.I.J.	41 000 €

N'a pas pris part au vote : Mme ROMAGNAN

Valide la reconduction de 10 contrats CTJ arrivés à échéance (liste présentée en annexe 3 du rapport).

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour répartir les crédits de subvention, modifier ou ajuster les critères correspondants aux dispositifs de la politique jeunesse suivants :

- le Conseil général des jeunes,
- les Contrats territoriaux jeunesse,
- les aides aux associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire,
- le soutien au Centre régional d'information jeunesse (CRIJ).

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- valider les décisions du Conseil général des jeunes ;
- approuver les conventions, avenants, relatifs aux Contrats territoriaux jeunesse, et autoriser M. le Président du Conseil général à les signer, au nom du Département ;
- examiner la possibilité de reconduction de 3 contrats territoriaux jeunesse nécessitant des modifications et autoriser M. le Président du Conseil général à les signer ;
- valider l'avenant 2011 à la convention avec le CRIJ et autoriser M. le Président du Conseil général à le signer, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité.

305 – Politique en faveur du sport

Rapporteur : M. NAPPEY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, *en dépenses de fonctionnement*, des crédits suivants :

A 40 – Œuvrer pour le développement, l’attractivité et l’animation des territoires par le sport	2 608 500 €
▫ Sport et développement des territoires	603 000 €
- <i>Soutien à l’événementiel</i>	500 000 €
- <i>Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI)</i>	3 000 €
<i>N’ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, NAPPEY, BREUIL, LEROUX pour le crédit de dédommagement des membres de la CDESI</i>	
- <i>Syndicat mixte de Mouthé</i>	100 000 €
<i>N’a pas pris part au vote : M. BOUDAY pour le crédit inscrit en faveur du syndicat mixte de Mouthé</i>	
<i>N’ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, SAILLARD pour la gestion du site de la Côte Feuillée par le centre national de ski nordique et de moyenne montagne</i>	
▫ Sport de haut niveau	1 117 000 €
▫ Sport pour tous*	566 500 €*
▫ Sport scolaire	322 000 €
<i>N’a pas pris part au vote : M. NAPPEY pour les crédits inscrits en faveur de l’UNSS</i>	
A 17 – Améliorer l’intégration des personnes handicapées au cœur de la vie sociale	65 000 €
▫ Sport et handicaps	65 000 €

Décide la reconduction du dispositif "Doubs Pass-sport" pour la saison 2011-2012.

Approuve telle qu’elle figure en annexe 5 du rapport, la convention à intervenir avec les CAF de Besançon et Montbéliard relative à la mise en œuvre du dispositif "Doubs Pass-sport", au titre de la saison 2011-2012.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, ladite convention.

*Décide l’inscription d’un crédit de 94 500 € en faveur de l’association Profession sport 25, au titre du partenariat dans le cadre de la convention triennale 2009-2011.

N’ont pas pris part au vote : M. BART, Mme ROMAGNAN, M. NAPPEY

*Décide l’inscription d’un crédit de 15 000 € en faveur du Centre de ressources et d’information aux bénévoles (CRIB).

N’ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, NAPPEY

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour examiner l’avenant à la convention avec Profession sport 25 ainsi que la convention pour le CRIB, et autoriser M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les documents correspondants.

Décide la reconduction en 2011 du partenariat avec les 5 clubs suivants, sur les bases définies précédemment :

- le Club cycliste Etupes, le Doubs, Pays de Montbéliard,
- l'Entente Volley Beaucourt-Sochaux, Pays de Montbéliard,
- l'Entente Sportive Bisontine Féminine,
- l'Entente Sportive Bisontine Masculine,
- le Besançon Racing Club Football.

Décide la reconduction pour la saison 2011-2012, du dispositif des contrats de développement avec les clubs les plus prestigieux, afin de respecter les engagements pris dans les contrats triennaux.

Décide de procéder à l'élaboration d'un nouveau marché public relatif au partenariat avec le Football-Club Sochaux-Montbéliard, sur les mêmes bases qu'en 2010.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour examiner les contrats, les conventions et les avenants cités dans le rapport, pour répartir les crédits inscrits, et procéder à toutes modifications de critères ou d'ajustement des dispositifs en cours dans l'objectif de respecter l'enveloppe allouée.

Approuve tels qu'ils figurent en annexe 2 du rapport, les critères et barèmes des aides proposés dans le rapport et détaillés dans le guide des aides du Conseil général au titre de la politique sportive.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

306 – Politique en faveur de la culture

Rapporteur : M. GALLIOT

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
A 41.01 Valoriser le patrimoine du Doubs	352 000 €	41 000 €
▫ Archives départementales : conservation et collecte	40 000 €	16 000 €
▫ Syndicat mixte de Nancray	31 000 €	
▫ Saline - DEPT	AP : 1 600 000 €	25 000 €
	CP : 200 000 €	

▫ Frais de publication bâtiments culturels	10 000 €
▫ Valorisation du patrimoine	71 000 €

N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY pour la subvention accordée au Pays de Montbéliard Agglomération pour le théâtre romain de Mandeure

N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI pour la subvention accordée à l'association du château de Montfaucon

A 42.01 - Conduire une politique départementale de diffusion (sites et évènements) 30 000 €

▫ Archives départementales : promotion / diffusion	10 000 €
▫ Médiathèque départementale	20 000 €

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
A 4.01 - Participer à la formation des citoyens de demain	288 000 €	
▫ Sensibilisation des collégiens	AE: 493 000 € CP et autres crédits : 288 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI pour la subvention accordée à l'association Sauf'Art Le Pavé dans la Mare – structure retenue pour le dispositif collège et arts plastiques</i>		
A 4.02 - Offrir des temps privilégiés à la jeunesse	625 000 €	
▫ Enseignement artistique	625 000 €	
A 41.01 Valoriser le patrimoine du Doubs	1 537 500 €	
▫ Archives départementales : conservation et collecte	50 500 €	
▫ Saline (crédits DJSC + DEPT)	1 111 000 €	
▫ Nancray	340 000 €	
▫ Valorisation du patrimoine	36 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : M. GALLIOT et M. BREUIL pour la subvention accordée aux musées de la Citadelle</i>		
<i>N'a pas pris part au vote : M. FUSTER pour la subvention accordée à l'association du réseau des sites majeurs de Vauban</i>		
<i>N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI pour la subvention accordée à l'association du château de Montfaucon</i>		
A 42.01 - Conduire une politique départementale de diffusion (sites et évènements)	656 700 €	35 500 €
▫ Archives départementales : promotion / diffusion	60 500 €	25 500 €
▫ Médiathèque départementale	493 200 €	10 000 €

▫ Culture : saison culturelle - Amateurs en scène expositions	AE : 120 000 €
	autres crédits :
	103 000 €

**A 42.02 - Encourager la diffusion au travers des acteurs
ressources, des lieux et manifestations culturels** **990 000 €**

▫ Culture : aide aux arts vivants - manifestations - acteurs ressources	990 000 €
--	-----------

Décide l'attribution des subventions ou contributions suivantes :

- 30 000 € en faveur du Pavillon des sciences à Montbéliard,
- 4 000 € en faveur du Centre Régional de Documentation Pédagogique,
N'ont pas pris part au vote : MM. NAPPEY, GURTNER
- 15 000 € en faveur de l'école du Cirque Passe muraille,
- 516 000 € au titre de la contribution statutaire à l'EPCC Saline, ①
- 265 000 € en faveur de l'EPCC Saline, ①
- 300 000 € au titre de la programmation culturelle de l'EPCC Saline, ①
- ① *N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, NAPPEY, GALLIOT, BREUIL, Mme JACQUEMET, M. LEROUX*
- 31 000 € en investissement, et 340 000 € en fonctionnement en faveur du Syndicat mixte de Nancray,
- 1 100 € à titre de cotisation à l'ACCOLAD.

Décide l'attribution et le versement des subventions aux communes ou aux communautés de communes participant à la saison culturelle 2010-2011, pour les deuxième et troisième trimestres de la saison, telles que présentées en annexe 6 du rapport.

N'ont pas pris part au vote : M. NAPPEY pour la subvention accordée à la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, Mme JACQUEMET pour la subvention accordée à la commune de Saint-Vit, M. BREUIL pour la subvention accordée à la commune de Quingey et Mme BOUQUIN pour la subvention accordée à la commune de Charquemont

Approuve et autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes pour la fin de la saison 2010-2011.

Valide les critères et les barèmes pour la saison culturelle 2011-2012, tels que présentés dans le rapport, soit le financement du spectacle à hauteur de 50 % dans la limite de 2 100 € par spectacle et de 4 spectacles par Communauté de communes.

Valide les tarifs des publications et prestations proposées par les Archives départementales, ainsi que les critères et les barèmes des aides aux écoles de musique et aux bibliothèques, tels que présentés en annexes du rapport.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- répartir les crédits concernant :
 - les actions de sensibilisation des collégiens,

- l'enseignement musical selon les critères adoptés en 2009 et selon les plafonds à définir,
 - les 4 chantiers du patrimoine et les actions de valorisation du patrimoine,
 - les aides à la création et à l'aménagement de bibliothèques,
 - les subventions concernant les aides à la création d'emploi dans les bibliothèques,
 - les subventions aux actions en faveur de la lecture,
 - les subventions concernant le soutien aux Arts vivants,
- valider la mise en œuvre des dispositifs suivants : collège au spectacle, collège au cinéma, collège au musée, collège et arts plastiques, et sensibilisation des collégiens à la culture scientifique ;
- valider les conventions correspondant à l'attribution des subventions aux associations, dont le montant dépasse 23 000 €

Décide d'établir un nouveau marché sur la coordination du dispositif collège au cinéma pour les 3 prochaines années scolaires (*à compter d'août 2011*), dans une enveloppe de 100 000 € au maximum.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Décide de désigner M. Jacques BREUIL en qualité de représentant du Conseil général du Doubs au Conseil d'administration de la Régie Autonome Personnalisée de la Citadelle.

Adopté à l'unanimité.

307 – Pays de Courbet – Pays d'artiste

Rapporteurs : MM. JEANNEROT et GALLIOT

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En investissement :

	Dépenses	Recettes
A 41 - Développer la richesse et le potentiel du patrimoine culturel sur le territoire	3 742 500 €	1 161 000 €
▫ Travaux liés à l'aménagement du Pays de Courbet (DEPT)	3 431 000 €	1 161 000 €
▫ Programmation et animation culturelles du pôle muséal (DJSC)	131 500 €	
▫ Programmation et animation culturelles des autres sites (DJSC)	5 000 €	
▫ Moyens informatiques, logistiques (DMP)	175 000 €	

En fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
A 41 - Développer la richesse et le potentiel du patrimoine culturel sur le territoire	1 271 970 €	148 000 €
▫ Programmation et animation culturelles du pôle muséal (DJSC)	772 000 €	105 000 €
▫ Programmation et animation culturelles des autres sites (DJSC)	187 900 €	43 000 €
▫ Fonctionnement des sites (DEPT)	181 700 €	
▫ Moyens informatiques, logistiques (DMP)	130 370 €	

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les contrats de prêts imposés par les prêteurs pour les expositions temporaires prévues au Musée Courbet et/ou à Flagey.

Prend acte de la tarification pratiquée au musée Courbet, telle que proposée en annexe 2 du rapport, précisant que la gratuité est offerte aux groupes scolaires (élèves de primaire, de collèges et/ou de lycées).

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- se prononcer sur les futures conventions de dépôt, de prêt et de partenariat avec l'Institut Courbet ;
- voter le montant de la subvention 2011 en faveur de l'Institut Courbet ;
- se prononcer sur les autres tarifs, qui pourraient être envisagés pour le Musée Courbet ou pour le site de Flagey ;
- se prononcer sur les conventions d'occupation domaniale et d'exploitation des locaux de la librairie / boutique et de la cafétéria d'été au Musée Courbet ;
- se prononcer sur le choix du mode de gestion de la librairie de Flagey ;
- autoriser M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les différentes conventions à intervenir, citées ci-dessus.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT

Adopté à l'unanimité.

308 – Rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Institut Gustave Courbet, Association des Amis de Gustave Courbet

Rapporteur : M. JEANNEROT

Prend acte, après débat, du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes de Franche-Comté relatif à la gestion de l'Institut Gustave Courbet, Association des Amis de Gustave Courbet, pour les exercices 1997 et 1999 à 2007.

309 – Coopération décentralisée et action internationale

Rapporteur : M. NAPPEY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, au titre de la coopération décentralisée et de l'action internationale, d'un crédit global de 120 000 €

Décide des orientations prioritaires suivantes :

- le soutien aux actions engagées dans le cadre de programmes de développement et orientées préférentiellement vers la filière élevage-lait avec l'Afrique subsaharienne comme zone privilégiée (mais non exclusive) d'intervention ;
- la participation au fonctionnement du "Centre de ressources pour la coopération décentralisée - CERCOOP" ;
N'a pas pris part au vote : M. GAUTHIER
- l'appui aux projets d'éducation au développement et à la solidarité internationale chez les collégiens, notamment à travers l'opération "Tandems solidaires", en apportant une aide forfaitaire de 500 € aux classes de collèves participant à cette opération au cours de l'année scolaire 2010/2011 ;
- le développement d'échanges et de partenariats avec des acteurs publics ou associatifs de pays émergents et/ou en développement ;
- la poursuite des actions de coopération transfrontalière avec la Suisse, notamment à travers le programme INTERREG IV 2007-2013, avec une participation au plan de communication mis en place dans le cadre de ce programme ;
- le principe d'une participation au plan de communication mis en place au titre du programme européen FEDER 2007/2013 de Franche-Comté « compétitivité régionale et emploi » ;
- la participation au fonctionnement de l'association "Bourgogne Franche-Comté Europe", support du bureau commun des collectivités bourguignonnes et franc-comtoises à Bruxelles ;
N'ont pas pris part au vote : MM. GAUTHIER, RONOT

- la participation au fonctionnement de la "Maison de l'Europe en Franche-Comté", association support du relais d'information européenne "Europe Direct Franche-Comté".

N'ont pas pris part au vote : MM. GAUTHIER, SAILLARD

Adopté à l'unanimité.

Rapports de la 4ème commission : Aménagement local et Développement durable des territoires

401 – Politique d'aide à l'équipement communal et au développement territorial

Rapporteur : M. BREUIL

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, *en dépenses*, des crédits suivants :

	AP	CP et Autres crédits
Enjeu 8 : L'accompagnement des projets des territoires		
A 54 : Une aide à l'émergence de projets		
▫ Dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage	300 000 €	300 000 €
▫ Appui aux structures satellites		
- Agence foncière ①		650 000 €
- Cotisation Agence foncière ①		30 €
- Cotisations Agences d'urbanisme ②		400 €
- Subventions Agences d'urbanisme ②		150 000 €

① *N'ont pas pris part au vote : MM. ALAUZET, BESSOT, BREUIL, FUSTER, MARGUET pour la subvention accordée à l'AFD*

② *N'ont pas pris part au vote : M. COIZET pour la subvention accordée à l'ADUPM et M. JEANNEROT, M. ALAUZET, M. GIRARD, Mme JACQUEMET pour la subvention accordée à l'AUDAB*

A 55 : Financement des projets

▫ Aide à l'équipement communal		
- Constructions publiques – patrimoine	800 000 €	500 000 €

- Voirie - réseaux divers	300 000 €	400 000 €
- Equipements sportifs et socio-éducatifs	1 800 000 €	1 050 000 €
- Habitat communes – OPAH	100 000 €	100 000 €
▫ Dotation aux projets territoriaux et développement des territoires		
- Dotations aux projets territoriaux	4 000 000 €	2 500 000 €
- FIDEL		100 000 €
- CITE		800 000 €
- FRU		250 000 €
- FDR		100 000 €

Soutien aux organismes participant au développement des territoires

▫ Cotisation à l'ANEM		14 000 €
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, Mme BOUQUIN</i>		
▫ Aéroport de Besançon - La Vèze		
- fonctionnement		125 000 €
- investissement		33 500 €
▫ Aéroport de Courcelles Lès Montbéliard (fonctionnement)		110 000 €
▫ Participation au Syndicat mixte du parc naturel régional du Haut-Jura		
- fonctionnement		44 000 €
- investissement		25 000 €
▫ Participation au fonctionnement du Syndicat mixte de l'Aire urbaine (SMAU)		115 000 €

Décide l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 33 500 €, au titre de l'année 2011, en faveur du Syndicat mixte de l'aéroport de Besançon - La Vèze.

Décide l'octroi des subventions de fonctionnement et des cotisations suivantes, au titre de la contribution statutaire du Département pour l'année 2011 :

- 115 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'Aire Urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle,
 - 44 000 € en faveur du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura,
 - 125 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'aéroport de Besançon - La Vèze,
 - 110 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'aéroport de Courcelles Lès Montbéliard,
 - 14 000 € en faveur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).
- N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, Mme BOUQUIN*

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- approuver la convention pluriannuelle 2011-2014 à intervenir avec l'Agence foncière du Doubs, ainsi que la convention d'objectifs 2011 ;
- approuver la convention pluriannuelle 2011-2013 à intervenir avec les agences d'urbanisme (AUDAB, ADUPM), ainsi que la convention d'objectifs 2011 ;
- approuver la convention pluriannuelle 2011-2013 à intervenir avec la Ligue de Franche-Comté Tennis.

Décide de désigner M. Jean-Marie SAILLARD en qualité de représentant du Conseil général du Doubs au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, dès la publication du décret ministériel de classement de la Charte de territoire 2011-2012.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

402 – Politique du logement

Rapporteur : Mme VOIDEY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 6 : Améliorer encore les infrastructures et participer à l'aménagement durable du territoire

En investissement :

	Dépenses		Recettes
	AP	CP et Autres Crédits	
A 37 – Encourager une production de logements respectant les enjeux du développement durable			
1/Actions liées à la réalisation de logements sociaux			
▫ Aides publiques pour le logement social	900 000 €	669 000 €	600 000 €
▫ Participation au capital d'Idéha		31 000 €	
▫ Aide à l'habitat spécifique		60 000 €	
2/Aides à la production de l'offre locative conventionnée privée			
▫ Développement de l'offre locative privée	300 000 €	300 000 €	
3/Aides à l'habitat individuel			
▫ Subvention pour les personnes de plus de 65 ans	} 400 000 €	400 000 €	
▫ Dispositif vie autonome (DVA)			
▫ Aide à la rénovation thermique en milieu rural			
▫ Aide à l'accession sociale		50 000 €	
4/Aides en direction des territoires			
▫ Logements communaux conventionnés	300 000 €	300 000 €	
▫ Aires d'accueil des gens du voyage	20 000 €	10 000 €	

En fonctionnement :

	Dépenses		Recettes
	AE	CP et Autres Crédits	
Les outils de coordination et d'animation			
▫ Le Plan départemental de l'habitat		40 000 €	20 000 €
▫ Le Schéma d'accueil des gens du voyage		30 000 €	15 000 €
A 37 – Encourager une production de logements respectant les enjeux du développement durable			
▫ Les partenaires participant à la mise en œuvre de la politique de l'habitat			
- subvention à l'ADIL		101 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, RONDOT, ALAUZET, Mme VOIDEY, M. PETREMENT</i>			
- cotisation à HDL		30 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT</i>			
- subvention au CAUE		500 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER, RNOT</i>			
▫ Participation Chef projet PDALPD (part Etat)	42 000 €	42 000 €	
▫ Résorption de l'habitat indigne		70 000 €	47 000 €
▫ Observatoire départemental de l'Habitat		20 000 €	
▫ Programme social thématique (PST)	200 000 €	50 000 €	15 000 €
<i>N'ont pas pris part au vote : M. ALAUZET, Mme VOIDEY</i>			
▫ Vacances HDL et financement caisse pivot		20 000 €	
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT</i>			
▫ AIVS – gestion des PST		1 970 €	
▫ Animation OPAH		30 000 €	

Décide l'attribution de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2011, en faveur des partenaires suivants :

- 101 000 € à l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL),
N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, RONDOT, ALAUZET, Mme VOIDEY, M. PETREMENT
- 500 000 € au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).
N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER, RNOT

Vote un crédit de 30 € à titre de cotisation pour l'exercice 2011, en faveur de l'association Habitat et développement local du Doubs.

N'ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT

Décide d'accorder à l'Agence départementale d'information sur le logement une aide financière de 20 000 € au titre de l'année 2011, pour le suivi et l'animation de l'observatoire départemental de l'habitat.

N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, RONDOT, ALAUZET, Mme VOIDEY, M. PETREMENT

Décide d'instaurer le principe de s'inscrire dans la politique nationale de lutte contre la précarité énergétique.

Décide de retenir comme barème départemental de revenus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2011, les barèmes appliqués en la matière par l'ANAH qui seront publiés prochainement.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour :

- se prononcer sur les modalités d'élaboration du futur Plan Départemental de l'Habitat (PDH), et sur les termes du conventionnement à intervenir avec l'Etat pour sa participation financière aux dépenses qui seront engagées par la collectivité départementale dans le cadre de l'élaboration du PDH ;
- se prononcer sur les conditions de la prochaine révision du schéma départemental pour l'habitat et l'accueil des gens du voyage ;
- approuver les termes du conventionnement à intervenir avec l'Etat pour sa participation financière aux dépenses qui seront engagées par le Département dans le cadre de l'élaboration de ce schéma ;
- autoriser M. le Président du Conseil général à engager la consultation de prestataires, à signer le marché avec le candidat qui aura remis la meilleure offre, et à signer également les documents qui seront nécessaires pour la révision du schéma départemental ;
- valider le contenu des avenants à la convention de gestion de la délégation des aides à la pierre et autoriser M. le Président du Conseil général à les signer ainsi que tout autre avenant nécessaire à la bonne exécution de cette convention, au nom du Département ;
- valider le contenu de la souscription au capital d'Idéha et autoriser M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les documents nécessaires à cette souscription ;
- se prononcer sur les termes de la convention à intervenir avec CERQUAL PATRIMOINE ;

- se prononcer sur les conventions d'objectifs, les conventions financières ou pluriannuelles à intervenir avec l'ADIL, HDL et le CAUE pour l'année 2011 et autoriser M. le Président du Conseil général à signer ces conventions, au nom du Département ;
- approuver les termes de la convention à intervenir avec l'ADIL ou tout autre organisme pour la mise en œuvre des travaux de l'observatoire départemental de l'habitat en 2011 ;
- se prononcer sur l'opportunité et les modalités pratiques de mise en œuvre d'un Programme social thématique (PST) n° VII sur la période 2011-2013, ceci en associant les partenaires que sont : l'Etat, le Comité Interprofessionnel du logement (Logilia), les Communautés d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) et du Pays de Montbéliard (PMA) ;
- se prononcer sur la convention à intervenir avec ces partenaires, dès lors que le choix du prestataire retenu par la collectivité départementale pour assurer l'animation de ce nouveau PST aura été arrêté ;
- autoriser M. le Président du Conseil général à engager, le cas échéant, la procédure de consultation de prestataires et à signer, d'une part, le marché avec le candidat qui aura remis l'offre la plus intéressante ainsi que, d'autre part, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre d'un PST n° VII ;
- valider les nouvelles modalités d'intervention qui seront applicables pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} janvier 2011, et qui viseront à privilégier, en matière d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants, les travaux permettant de réduire la précarité énergétique, ceci dans une logique de développement durable ;
- valider les modalités qui permettront l'adaptation de nos politiques d'aide aux logements conventionnés ;
- se prononcer sur les avenants qui seront éventuellement nécessaires pour mettre en œuvre les OPAH en cours et tenir compte de la réforme de l'ANAH, ainsi que sur les conventions à intervenir pour l'engagement de nouvelles OPAH en 2011.

Adopté à l'unanimité.

403 – Politique de l'environnement

Rapporteur : M. BOUDAY

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Enjeu 7 : Sauvegarder les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique

En investissement :

	Dépenses		Recettes
	AP	CP et Autres crédits	
A 43 – Accompagner les territoires dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, bassin par bassin			
▫ Soutenir les investissements contribuant à l'amélioration de la ressource	6 500 000 €	7 815 000 €	2 000 000 €
▫ Participer à la restauration des milieux aquatiques	350 000 €	150 000 €	
▫ Participer à l'investissement des syndicats mixtes		6 500 €	
A 47 – Constituer un patrimoine départemental de biodiversité ouvert à tous les Doubiens et à transmettre aux générations futures			
▫ Développer les espaces naturels sensibles du Doubs		226 500 €	
A 49 - Développer la valorisation matière	300 000 €	50 000 €	
A 50 - Optimiser les équipements existants, réduire les quantités de déchets ultimes et résiduels, et sécuriser leur traitement		400 000 €	
A 52 - Pérenniser la filière "bois-énergie" de l'amont à l'aval	400 000 €	200 000 €	

En fonctionnement :

	Dépenses		Recettes
	AE	CP et autres crédits	
A 43 – Accompagner les territoires dans l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, bassin par bassin			
▫ Suivi de la qualité des cours d'eau		80 000 €	15 000 €
▫ Participer au fonctionnement des syndicats mixtes		204 000 €	
<i>N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI pour la subvention accordée au syndicat mixte de Saône</i>			

A 44 – Contribuer à la qualité de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement et aux performances globales des installations dans une logique de solidarité avec les territoires ruraux		78 000 €	130 000 €
<i>N'ont pas pris part au vote : MM. BREUIL, BOUDAY, ALAUZET, RONDOT, PEQUIGNOT, Mme BOUQUIN, M. POBELLE pour les subventions accordées au SATE</i>			
A 45 – Impliquer les professionnels, les habitants et en particulier les collégiens dans la préservation des ressources en eau		110 000 €	
A 47 – Constituer un patrimoine départemental de biodiversité ouvert à tous les Doubiens et à transmettre aux générations futures			
▫ Développer les espaces naturels sensibles du Doubs	100 000 €	CP 20 000 € 15 000 €	10 000 €
▫ Mener des actions de sensibilisation sur la richesse des ENS du Doubs		80 000 €	
▫ Participer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité départementale		60 050 €	
A 48 - Encourager la prévention de la production de déchets à la source	50 000 €	30 000 €	10 000 €
A 50 – Optimiser les équipements existants, réduire les quantités de déchets ultimes et résiduels, et sécuriser leur traitement		CP 60 000 € 2 000 €	50 000 €
A 51 – Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, d'une part, et du recours aux énergies renouvelables, d'autre part, les principes de gestion des activités du Conseil général et des critères d'éligibilité des aides et de l'accompagnement des partenaires par le Conseil général		37 000 €	46 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau pour le financement du suivi de la qualité de l'eau pour la période 2011-2012, et à signer la convention correspondante avec cet organisme, au nom du Département.

Autorise M. le Président du Conseil général à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau pour le financement du service d'assistance technique dans le domaine de l'eau pour l'année 2011, et à signer la convention correspondante avec cet organisme, au nom du Département.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les modalités de mise en œuvre en 2011 du partenariat à intervenir avec le GRAPE pour l'expérimentation sur l'épandage de boues en forêt.

Décide de poursuivre le programme de sensibilisation des scolaires aux ENS, intitulé "Sur la piste des ENS", et de lancer un appel à projets pour l'année scolaire 2011–2012.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur les conventions de partenariat à intervenir avec le Conservatoire Botanique National de Franche Comté, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et l'Office pour la Protection des Insectes et de leur Environnement.

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Energy-cities, au titre de l'année 2011, en vue de la réalisation du programme européen IMAGINE.

Décide de reconduire le partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Doubs (CAUE) pour l'animation de l'Espace Info-Energie, et de donner délégation à la Commission permanente pour établir la convention d'objectifs à intervenir à cet effet, en 2011, avec cette structure.

N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER

Valide les orientations proposées dans le rapport concernant les domaines de la prévention des déchets, de la valorisation matière, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, étant entendu que ces orientations seront précisées dans la convention de partenariat à intervenir avec l'ADEME pour l'année 2011.

Décide de procéder à l'individualisation des crédits suivants, au bénéfice des syndicats mixtes à vocation environnementale :

- 26 000 € en fonctionnement, en faveur du Syndicat mixte de la moyenne vallée de l'Ognon,
- 13 000 € en fonctionnement, en faveur du Syndicat mixte de la basse vallée de l'Ognon,
- 47 000 € en fonctionnement et 6 500 € en investissement, en faveur de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs,
- 68 000 € en fonctionnement, en faveur du Syndicat mixte de la Loue, dont 10 000 € issus de la TDENS,
- 40 000 € en fonctionnement, en faveur du Syndicat mixte du Marais de Saône, issus de la TDENS,

N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI

- 10 000 € en fonctionnement, en faveur du futur Syndicat mixte de gestion des milieux aquatiques du Haut-Doubs, issus de la TDENS.

Adopté à l'unanimité.

404 – Le développement durable : une démarche stratégique

Rapporteur : M. ALAUZET

Adopte la démarche stratégique de développement durable pour 2011 en termes d'organisation managériale et de gouvernance, telle que détaillée dans le rapport.

Prend acte de la transversalité des actions qui seront menées en ce sens au sein de la collectivité, mais également sur les territoires, auprès des partenaires et des publics.

Adopté à l'unanimité.

**Rapports de la 5ème commission : Ressources humaines, Finances,
Patrimoine et Administration générale**

501 – Démarche qualité

Rapporteur : M. BESSOT

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit de 21 000 € *en dépenses de fonctionnement*, afin de maintenir, conforter et faire évoluer la démarche d'amélioration du service rendu au public, réparti ainsi qu'il suit :

▫ Certification AFAQ	13 000 €
▫ Prestations de services	1 400 €
▫ Formation	3 800 €
▫ Documentation - Abonnement	2 600 €
▫ Autres fournitures	200 €

Adopté à l'unanimité.

502 – Présidence - Cabinet

Rapporteur : M. COIZET

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, d'un crédit de 143 000 € *en dépenses de fonctionnement*, réparti ainsi qu'il suit :

▫ Fonctionnement des assemblées	46 500 €
▫ Relations publiques Président	9 500 €
▫ Fêtes et cérémonies	52 000 €
▫ Documentation générale	2 000 €
▫ Prestations de services	18 000 €
▫ Prix cadeaux	10 000 €
▫ Médailles et récompenses	5 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Adopté à l'unanimité.

503 – Ressources humaines

Rapporteur : M. BESSOT

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

<i>En dépenses de fonctionnement :</i>	82 330 000 €
- Charges à caractère général :	1 693 795 €
- Charges de personnel :	76 242 205 €
<i>N'ont pas pris part au vote : M. JEANNEROT pour le crédit inscrit au titre de la MDPH et MM. BART, PEQUIGNOT pour la création de postes liés à l'internalisation de l'ADAL</i>	
- Crédits d'intervention en matière d'insertion :	432 000 €
- Charges diverses :	3 962 000 €
➤ <i>Dont les subventions suivantes :</i>	
▫ <i>Amicale des Conseillers généraux</i>	230 000 €
▫ <i>Comité des œuvres sociales</i>	2 126 900 €

<i>En recettes de fonctionnement :</i>	1 261 277 €
---	--------------------

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT pour les postes créés afin d'assurer la gestion des différents sites « Pays de Courbet, Pays d'artiste » (participation de l'Etat)

Décide, afin de permettre l'attribution de prêts au personnel pour l'acquisition de véhicules, l'inscription au Budget primitif 2011, des crédits permettant le règlement des avances accordées au personnel pour l'acquisition de véhicules dans les conditions fixées par la réglementation et le recouvrement des prêts déjà accordés, soit :

<i>En dépenses :</i>	14 000 €
<i>En recettes :</i>	3 740 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Approuve les créations de postes suivantes :

✓ *Filière administrative :*

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- 4 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

✓ *Filière technique :*

- 1 poste d'agent de maîtrise,
- 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

✓ *Filière culturelle :*

- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

✓ *Filière médico-sociale :*

- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif.

Autorise le recrutement, pour le fonctionnement du pôle Muséal Courbet, de :

- 2 agents sous contrat unique d'insertion,
- 2 agents sous contrat de service civique.

Approuve les suppressions de postes suivantes :

✓ *Filière administrative :*

- 1 poste de rédacteur chef.

✓ *Filière technique :*

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

✓ *Filière culturelle :*

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe.

✓ *Filière médico-sociale :*

- 1 poste de médecin de 1^{ère} classe.

✓ *Emploi spécifique :*

- 1 poste d'agent non titulaire (CESF) en CDI (ADAL).

Adopté à l'unanimité.

504 – Moyens des servicesRapporteur : M. COIZET

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

	AP	CP	Autres crédits
▫ Service des systèmes d'information			
- Evolution du parc informatique		100 500 €	67 600 €
- Acquisition de logiciels		75 000 €	203 400 €
- Acquisition de systèmes téléphoniques	390 000 €	120 000 €	20 000 €
▫ Service logistique			
- Administration générale			175 000 €

En dépenses de fonctionnement :

▫ Service des systèmes d'information			
- Assistance des sociétés de service			231 504 €
- Consommables informatiques			15 000 €
- Location de licences informatiques			375 040 €
- Maintenance des moyens des services			421 030 €
- Frais de télécommunication			400 000 €
▫ Service logistique			
- Administration générale			1 137 800 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. BART pour les dépenses diverses de l'école d'auxiliaires de puériculture</i>			
- Entretien des sites			702 000 €
- Moyens d'impression			601 000 €
- Véhicules			1 051 700 €

En recettes de fonctionnement :

▫ Service des systèmes d'information			
- Frais de télécommunication			1 400 €
▫ Service logistique			
- Administration générale			41 582 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. BART pour les dépenses diverses de l'école d'auxiliaires de puériculture</i>			
- Véhicules			25 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

N'ont pas pris part au vote : MM. BART, PEQUIGNOT pour les frais relatifs à l'intégration de l'ADAL.

Adopté à l'unanimité.

505 – Communication

Rapporteur : M. GAUTHIER

Décide l'inscription au Budget primitif 2011, d'un crédit de dépenses global de 1 530 000 € réparti ainsi qu'il suit :

<i>En dépenses de fonctionnement :</i>	<i>1 525 000 €</i>
▫ Subvention d'équilibre Vu du Doubs	740 000 €
▫ Achat de documents et de livres	38 500 €
▫ Frais d'impression	127 800 €
▫ Conception - Prestations diverses	83 700 €
▫ Logistique – Événementiel	33 000 €
▫ Publicité achats d'espaces	77 500 €
▫ Événementiel	312 500 €
▫ Transports événementiel	30 000 €
▫ Objets promotionnels	82 000 €
<i>En dépenses d'investissement :</i>	<i>5 000 €</i>
▫ Achat de matériel audiovisuel	5 000 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Décide au Budget primitif 2011 l'inscription au **budget annexe Vu du Doubs** d'un crédit de 942 500 € en dépenses et en recettes, réparti comme suit, étant entendu que ce budget trouvera son équilibre par une subvention d'équilibre du Conseil général, intégrée dans le budget général, au titre des actions relevant de la Direction de la Communication :

En dépenses de fonctionnement :

	942 500 €
▫ Frais de déplacements	430 €
▫ Versement de transport	550 €
▫ Cotisations versées au FNAL	200 €
▫ Cotisations CNFPT	450 €
▫ Contribution solidarité autonomie	200 €
▫ Rémunération personnel	36 816 €
▫ Cotisations à l'URSSAF	10 300 €
▫ Cotisations caisses retraite	1 200 €
▫ Cotisations aux ASSEDIC	2 300 €
▫ Cotisations assurances du personnel	300 €
▫ Prestations de services 5,5	169 790 €
▫ Prestations de services 19,6	221 295 €
▫ Frais d'impression	385 070 €
▫ Reversement TVA	113 599 €

En recettes de fonctionnement :

	942 500 €
▫ Insertions publicitaires	202 500 €
▫ Subvention d'équilibre	740 000 €

Adopté à l'unanimité.

506 – Cotisations et subventions 2011

Rapporteur : M. COIZET

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants, au titre des cotisations pour l'année 2011 :

- 40 570 € à l'Assemblée des Départements de France,
- 3 530 € à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Vote l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits de fonctionnement suivants :

- 62 923 € en faveur des Associations de Maires,
N'a pas pris part au vote : Mme BOUQUIN
- 7 265 € en faveur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et aux associations d'anciens combattants,

- 78 975 € en faveur des unions départementales et bureaux d'études des organisations syndicales,
- 4 000 € au titre des primes accordées en faveur des mères de famille décorées de la médaille de la famille française.

Approuve l'individualisation du crédit inscrit en faveur des Associations de Maires, réparti ainsi qu'il suit :

- 6 000 € à l'Association des Maires ruraux du Doubs,
- 510 € à l'Association des Anciens Maires et Adjointes du Doubs.

La subvention d'un montant de 56 413 € accordée à l'Association des Maires du Doubs fera l'objet d'une individualisation lors de la prochaine Commission permanente de février 2011.

Approuve la reconduction pour 2011 du montant actuel des primes accordées en faveur des mères de famille décorées de la médaille de la famille française, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|-------|
| ▫ pour la médaille d'OR : | 183 € |
| ▫ pour la médaille d'ARGENT : | 137 € |
| ▫ pour la médaille de BRONZE : | 107 € |

Approuve l'attribution de ces primes à tout bénéficiaire non allocataire des caisses d'allocations familiales.

Maintient l'octroi d'une prime supplémentaire de 150 € aux bénéficiaires de la médaille d'or (allocataires ou non).

Adopté à l'unanimité.

507 – Dette, programme d'emprunts et garanties d'emprunts

Rapporteur : M. COIZET

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

↳ Programme d'emprunts pour 2011

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, d'emprunts à hauteur de 49 100 000 €

↳ **Annuité de la dette de 2011 et frais financiers**

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants pour couvrir le remboursement de la dette et les échéances infra-annuelles des emprunts à réaliser :

- 11 238 000 € pour le remboursement de la dette propre en capital et 418 000 € pour les unités de vie,
- 10 413 000 € pour les intérêts de la dette propre et 118 000 € pour les unités de vie.

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, de crédits de 56 004 € pour couvrir les subventions en annuité.

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, de crédits de 50 000 € pour le rattachement des intérêts courus non échus.

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, de crédits de 50 000 € au titre des frais financiers.

↳ **Gestion active de la trésorerie et de la dette**

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, de crédits de 10 000 € pour les prestations d'assistance d'un cabinet conseil spécialisé en gestion de dette.

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, en dépenses et en recettes, de crédits de 53 000 000 € pour les opérations de remboursements temporaires et tirages au cours de l'exercice sur les prêts prévoyant cette possibilité dans leur contrat.

Approuve l'inscription, au Budget primitif 2011, de crédits de 300 000 € pour le règlement des intérêts liés à l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

DELEGATION DE COMPETENCES

↳ **Compétences afférentes à la contractualisation d'emprunts nouveaux**

En référence à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à l'ordonnance du 26 août 2005 modifiant l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil général délègue au Président la possibilité de :

- contracter les emprunts qui seront réalisés par le Département à concurrence du produit voté ou reporté, souscrire l'ouverture de lignes de trésorerie et signer les contrats de prêts ou avenants à intervenir, et ce, conformément à la délégation accordée par le Conseil général ou aux délibérations prises par l'Assemblée délibérante ou la Commission permanente ;
- passer les ordres auprès des établissements financiers sélectionnés pour les nouveaux emprunts, les instruments de couverture ou les lignes de trésorerie, ou éventuellement, en l'absence du Président du Conseil général, le Directeur général des services ou le Directeur général adjoint ;
- régler des commissions éventuellement dues aux banques ou intermédiaires qui assisteront les services du Département dans la mise en place de ces opérations de gestion, et le règlement des indemnités contractuelles ou négociées pour remboursement anticipé.

↳ **Gestion active de la dette (opération sur emprunts nouveaux et encours existants au 1^{er} janvier 2011)**

Autorise M. le Président ou en son absence M. le Directeur général des services ou M. le Directeur général adjoint, conformément à la délégation accordée par le Conseil général ou aux délibérations prises par l'Assemblée délibérante ou la Commission permanente, à :

- recourir au réaménagement des emprunts existants dans le cadre d'une stratégie de gestion active de la dette (arbitrage entre index renégociation de marges, etc.) ;
- procéder au remboursement par anticipation d'échéances ou de certains prêts avec éventuellement refinancement à des conditions nouvelles ;
- recourir aux instruments d'échange et de garantie de taux d'intérêt, tels que définis dans la circulaire du 25 juin 2010, ou à une combinaison de plusieurs d'entre eux, dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette et selon les modalités inscrites au rapport, de conclure ces opérations de marché, et de résilier, avec ou sans indemnités, les contrats de couverture déjà conclus ou à conclure en fonction de la fluctuation des taux d'intérêts ou de change aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de cette fluctuation.

Ces opérations auront pour objet de protéger le Département du risque lié aux variations des taux d'intérêt auxquelles il est confronté, ceci dans les limites de l'encours de dette existant au 1^{er} janvier 2011 majoré des emprunts inscrits au budget primitif 2011, soit 333,6 M€ et pour une durée n'excédant pas l'emprunt couvert. Les index de référence pourront être EURIBOR, TAM, T4M, EONIA, TME et TMO ou tout autre taux communément usité sur les marchés.

Dans tous les cas, la Commission permanente ou le cas échéant l'Assemblée délibérante sera informée a posteriori des actes pris dans le cadre de ces délégations.

GARANTIES D'EMPRUNTS

Approuve pour 2011 les modalités d'octroi de la garantie du Conseil général en matière de logement social, d'opérations d'intérêt départemental ou relevant du domaine sanitaire et social, telles que figurant dans le rapport et dans le règlement départemental.

Reconduit, concernant les demandes de garanties de prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, les positions de principes détaillées dans le rapport.

Fixe, dans le cadre de sa délégation à la Commission permanente pour 2011 :

- à 35 M€ la provision dans la limite de laquelle la Commission permanente du Conseil général pourra accorder la garantie du Département aux organismes logeurs et voter les impositions exceptionnelles correspondantes étant entendu que leur mise en recouvrement ne sera effectuée que si les organismes venaient à être défaillants ;
- à 10 M€ et 5 M€ les enveloppes dans la limite desquelles la Commission permanente peut accorder la garantie du Département pour des emprunts réalisés respectivement par des organismes à vocation sanitaire et sociale et par des organismes divers d'intérêt général, et voter les impositions exceptionnelles correspondantes.

Approuve l'inscription au Budget primitif 2011, en dépenses et en recettes, d'un crédit de 10 000 € permettant la prise en charge des frais d'hypothèque éventuellement engagés par le Département ; ces frais seront refacturés à l'organisme bénéficiaire de la garantie d'emprunt.

Accorde la garantie du Département aux emprunts ci-après, les caractéristiques de ceux-ci étant précisées dans le rapport :

Nature de l'opération	Organisme	Type de prêt	Montant total de l'emprunt	Montant garanti
Réhabilitation de 114 logements, bâtiments 24C1 et 25C1, 2 à 10 rue Maurice Ravel et 10 à 16 rue Massenet à MONTBELIARD	NEOLIA ①	Fiche 1 : travaux financés par un prêt PRU	1 338 225,00 €	802 935,00 €
Acquisition de 17 logements en VEFA "Les Terrasses de Mahée", 30 rue des Justices à BESANCON	GRAND BESANCON HABITAT	Fiche 2a : travaux financés par un prêt PLUS BBC	718 376,00 €	359 188,00 €
		Fiche 2b : travaux financés par un prêt PLUS FONCIER	215 443,00 €	107 721,50 €
		Fiche 2c : travaux financés par un prêt PLAI BBC	471 121,00 €	235 560,50 €
		Fiche 2d : travaux financés par un prêt PLAI FONCIER	113 213,00 €	56 606,50 €
		=====	=====	
			1 518 153,00 €	759 076,50 €
Construction de 22 logements, chemin des Montarmots à BESANCON	NEOLIA ①	Fiche 3a : travaux financés par un prêt PLUS	1 451 327,00 €	725 663,50 €
		Fiche 3b : travaux financés par un prêt PLUS FONCIER	314 898,00 €	157 449,00 €
		Fiche 3c : travaux financés par un prêt PLAI	576 577,00 €	288 288,50 €
		Fiche 3d : travaux financés par un prêt PLAI FONCIER	120 585,00 €	60 292,50 €
		=====	=====	
			2 463 387,00 €	1 231 693,50 €
Acquisition de 17 logements en VEFA, résidence "Wood Park", 30 chemin des Tilleroyes à BESANCON	GRAND BESANCON HABITAT	Fiche 4a : travaux financés par un prêt PLUS	591 514,00 €	295 757,00 €
		Fiche 4b : travaux financés par un prêt PLUS FONCIER	285 057,00 €	142 528,50 €
		Fiche 4c : travaux financés par un prêt PRU CD (type PLUS)	215 881,00 €	107 940,50 €
		Fiche 4d : travaux financés par un prêt PRU CD FONCIER (type PLUS)	104 036,00 €	52 018,00 €
		Fiche 4e : travaux financés par un prêt PLAI	114 074,00 €	57 037,00 €
		Fiche 4f : travaux financés par un prêt PLAI FONCIER	47 427,00 €	23 713,50 €
		=====	=====	
			1 357 989,00 €	678 994,50 €

① *N'a pas pris part au vote : M. RONDOT*

Vote les impositions directes nécessaires étant entendu que leur mise en recouvrement ne sera effectuée que si les organismes venaient à être défaillants.

Autorise M. le Président du Conseil général, à signer au nom du Département, les délibérations et les conventions à passer avec ces organismes.

Autorise M. le Président du Conseil général à intervenir aux contrats de prêts.

Adopté à l'unanimité.

508 – Fiscalité et dotations d'Etat

Rapporteur : M. COIZET

I - CONTRIBUTIONS DIRECTES

Décide l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2011 de +1,5 %, fixant ainsi pour 2011 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,73 %.

Décide l'inscription au Budget primitif 2011, des crédits *en recettes* suivants :

▫ Contributions directes	93 717 520 €
▫ Compensations fiscales	5 569 843 €
▫ Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	52 566 734 €

II - FISCALITE INDIRECTE ET TAXES ASSIMILEES

Décide, à compter du 1^{er} juin 2011, le maintien à 3,80 % du taux de droit commun applicable aux ventes d'immeubles, et la reconduction des exonérations en vigueur concernant les droits de mutation, à savoir :

- des acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés, constatées par acte authentique signé avant le 1^{er} janvier 2012, conformément aux dispositions de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, codifiées à l'article 1137 du code général des impôts ;
- des baux à réhabilitation ;
- des acquisitions réalisées par les organismes d'H.L.M. ou par les sociétés d'économie mixte, d'immeubles d'habitation construits ou acquis par des accédants à la propriété qui ont contracté des prêts aidés par l'Etat (P.A.P.) entre le 1^{er} juillet 1981 et le 31 décembre 1984 et qui ne peuvent honorer leurs échéances.

Décide la reconduction des taux applicables pour chacune des taxes indirectes dans les conditions suivantes :

- le maintien à 4 % du taux de la taxe départementale sur l'électricité,
- le maintien à 0,5 % du taux de la taxe sur les espaces naturels sensibles,
- le maintien à 0,3 % du taux de la taxe pour le financement du C.A.U.E.,
N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER, RONOT
- le maintien à 2 % du taux de la taxe sur les remontées mécaniques,

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

En dépenses :

▫ Reversement de taxes de droits de mutation	3 000 €
▫ Reversement TDENS TCAUE	3 000 €
<i>N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER, RONOT</i>	
▫ Prestation Cabinet conseil	34 000 €
▫ Abonnement SFL	5 000 €
▫ Cotisation AFIGESE	350 €

En recettes :

▫ Droits d'enregistrement et de mutation	36 800 000 €
▫ Compensation droits d'enregistrement	100 000 €
▫ Taxe sur l'électricité	4 700 000 €
▫ Taxe des espaces naturels sensibles	750 000 €
▫ Taxe pour le financement du C.A.U.E.	500 000 €
<i>N'ont pas pris part au vote : Mme VOIDEY, MM. ALAUZET, BOUDAY, GALLIOT, GURTNER, RONOT</i>	
▫ Taxe sur les remontées mécaniques	60 000 €

III - FISCALITE TRANSFEREE

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits *en recettes* suivants :

▫ Taxe intérieure sur les produits pétroliers	40 504 500 €
▫ Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion	4 200 000 €
▫ Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	63 798 263 €
<i>N'a pas pris part au vote : M. BESSOT</i>	

IV - RECETTES DE COMPENSATION

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits *en recettes* suivants :

▫ Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	537 485 €
▫ Fonds national de garantie individuelle de ressources	27 800 000 €

V - DOTATIONS D'ETAT ET FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.

Décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits en recettes suivants :

En fonctionnement :

▫ D.G.F. :	86 223 200 €
▫ D.G.D. :	2 570 196 €

En investissement :

▫ F.C.T.V.A. :	9 870 000 €
▫ D.G.E. :	2 400 000 €
▫ D.D.E.C. :	2 511 727 €

Adopté à l'unanimité.

509 – Contribution du Département au budget 2011 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Rapporteur : M. COIZET

Décide de renouveler son attachement au service public de l'incendie et des secours et sa volonté de contribuer à la modernisation de ses équipements et à la distribution équitable des secours sur l'ensemble du territoire départemental.

Prend acte des besoins exprimés par ce service, et décide l'inscription, au Budget primitif 2011, des crédits suivants :

Dépenses

A 36 - Accompagner le SDIS dans son adaptation aux risques afin de garantir à tous les citoyens, en tout point du département, un accès équitable aux secours dans un cadre budgétaire maîtrisé **26 816 123 €**

- 21 816 123 € au titre de sa contribution au budget 2011 du SDIS (chapitre 65, article 6553, fonction 12, enveloppe 1182),
- 5 000 000 € au titre d'une subvention d'équipement destinée à financer le plan immobilier du SDIS (chapitre 204, art 204178, fonction 12, enveloppe 45792).

Décide de donner délégation à la Commission permanente pour signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le SDIS, s'agissant des modalités de versement de la subvention d'investissement de 5 M€

N'ont pas pris part au vote : M. BESSOT, Mme NEVERS

Adopté à l'unanimité.

510 – Budget primitif 2011 – Programmation pluriannuelle

Rapporteur : M. COIZET

Approuve la programmation pluriannuelle des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE), ainsi que le calendrier des crédits de paiement tels que figurant en annexe au rapport.

Le montant total des AP et des AE s'élève, à l'issue du Budget primitif 2011, à 266,6 M€

Adopté à l'unanimité.

511 – Budget primitif 2011 – Rapport général

Rapporteur : M. COIZET

Vote le Budget primitif du Département pour 2011, qui s'établit en mouvements réels à 538 833 228 € auxquels s'ajoutent 53 000 000 € avec les opérations revolving, ainsi répartis :

En dépenses :

- Investissement : 113 435 754 € (auxquels s'ajoutent 53 000 000 € d'opérations revolving)
- Fonctionnement : 425 397 474 €

En recettes :

- Investissement : 75 687 755 € (auxquels s'ajoutent 53 000 000 € d'opérations revolving)
- Fonctionnement : 463 145 473 €

Approuve le crédit inscrit sur la ligne destinée à financer les dépenses imprévues à hauteur de 407 793 € dont 207 793 € en investissement,

Approuve, en section d'investissement, les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les rapports et dont les montants sont rappelés en annexe au Budget primitif 2011, soit un total d'autorisations de programme nouvelles de 84 890 000 € et de crédits de paiement de 72 001 357 €

Approuve, en section de fonctionnement, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les rapports et dont les montants sont rappelés en annexe au Budget primitif 2011, soit un total d'autorisations d'engagement nouvelles de 1 359 500 € et de crédits de paiement de 1 628 000 €

Arrête à 5 583 765 € le volume de crédits prévus au budget annexe du Centre départemental de l'enfance.

Arrête à 1 160 000 € le volume de crédits prévus au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental dont 72 000 € en investissement et 1 088 000 € en fonctionnement.

Arrête à 942 500 € le volume de crédits prévus au budget annexe de *Vu du Doubs*.

Arrête à 8 646 005 € le volume de crédits prévus au budget annexe du Parc routier du Doubs, dont 7 376 005 € en investissement et 1 270 000 € en fonctionnement.

Approuve les inscriptions de crédits suivants :

▫ Intérêts moratoires : 10 000 €
(*chapitre 67, article 6711, fonction 01, enveloppe 36013*)

▫ Admissions en non valeur : 25 000 €
(*chapitre 65, article 654, fonction 01, enveloppe 2627*)

▫ Annulations de titres sur exercices antérieurs : 40 000 €
(*chapitre 67, article 673, fonction 01, enveloppe 35614*)

▫ Prestations juridiques, assurances : 537 640 €

Adopté à la majorité.

Motion relative à la reconnaissance juridique du dispositif des prêts d'honneur

Après le vote des rapports, la motion présentée par le groupe Démocratie et proximité, relative à la reconnaissance juridique du dispositif des prêts d'honneur, a été examinée par les membres du Conseil général :

*
* * *

« Nous, Conseillers généraux du Doubs, demandons la reconnaissance juridique du dispositif des prêts d'honneur.

Nous constatons en effet que l'abandon des prêts d'honneur n'est pas substituable, dans son efficacité actuelle, par un autre dispositif sur notre territoire.

En conséquence, nous estimons que l'abandon de ce dispositif faute d'autorisation de poursuite par l'Etat marquerait inopportunément un recul notable de l'aide économique publique dans notre département particulièrement touché par la crise financière internationale et une désindustrialisation continue.

Création mise en œuvre par le Conseil général du Doubs, les prêts d'honneur ont démontré une pertinence incontestable en matière de reprise, de création et de développement des entreprises doubiennes, ainsi qu'une parfaite viabilité économique.

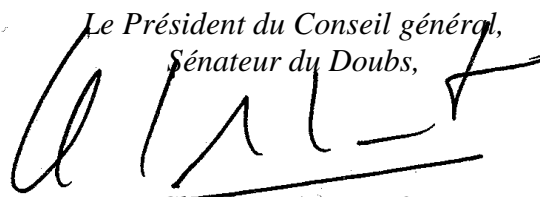
Les prêts d'honneur représentent ainsi un enjeu de premier ordre pour préserver l'emploi sur nos territoires et assurer la transmission des savoir-faire des TPE et PME locales dans un contexte de délocalisation important des compétences et dans une période charnière de départs en retraite.

Par ailleurs, les prêts d'honneur créent un lien préalable et nécessaire entre élus et entreprises et permettent, ensuite, un suivi durable des entreprises aidées par l'agence de développement économique du Doubs, Développement 25. Ils représentent, au-delà, d'une simple aide financière, l'assurance d'une assistance administrative, technique et juridique, reconnue par le secteur bancaire.

Convaincus que l'uniformisation des procédures à tous les territoires de manière automatique et identique est contraire à l'initiative locale et à la bonne intelligence territoriale, nous, Conseillers généraux du Doubs, dans le prolongement des actions entreprises, par le Président du Conseil général et Sénateur du Doubs, M. Claude JEANNEROT, demandons un réexamen par le gouvernement de la réponse, publiée dans le Journal officiel du Sénat en date du 19 août 2010, page 2134, par M. le Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, et une réponse législative du Parlement, afin de nous permettre de poursuivre ce dispositif. »

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16 h 42.

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*

Claude JEANNEROT

II – DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 DECEMBRE 2010**

La commission permanente, agissant en vertu des délégations données par le conseil général, après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

Rapports de la 1ère commission : Solidarités

Rapports présentés par M. GIRARD

101 – Politique départementale de l’insertion – Partenariat avec les structures d’insertion par l’activité économique.

Approuve le versement des acomptes accordés au titre de l’année 2011 sur les crédits d’insertion, aux associations suivantes :

Associations intermédiaires :

	Acompte 2011 (40% de la subvention 2010)
ADS - Association Domicile Services du Doubs	5 836 €
DEFI – Développement, Emploi, Formation, Innovation	10 002 €
Femmes actives du Pays de Montbéliard	5 808 €
Haut-services	2 922 €
Intermed	10 636 €
Travaillons ensemble	8 498 €
TOTAL	43 702 €

Entreprises d’insertion :

	Acompte 2011 (40% de la subvention 2010)
ABAPE	1 600 €
AQUA VERT	5 888 €
BTS	6 080 €
CAP EMPLOI	3 840 €
ENVIE Franche Comté	5 760 €
ENVIE 2E	8 960 €

EPPI	12 960 €
GARE BTT	21 120 €
IDE	11 520 €
LIMPIO	960 €
SYNECO	0 €
TRI	6 080 €
TOTAL	84 768 €

Ateliers et chantiers d'insertion :

	Acompte 2011 (40% de la subvention 2010)
ADDSEA – Chantiers éducatifs	92 000 €
Alternative Chantiers	83 592 €
Blanchisserie du Refuge	12 480 €
Centre Omnisports Pierre Croppet	4 000 €
Chantiers départementaux	134 280 €
Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux	5 600 €
Fer Ensemble	2 872,40 €
FRIP'VIE Exincourt – collecte tri	20 920 €
FRIP'VIE vente	6 400 €
FRIP'VIE Maîche	11 600 €
Haut Doubs Repassage	5 600 €
Jardins d'Idées	31 200 €
Julienne Javel – Jardins de Cocagne	41 812,80 €
Régie des quartiers	6 240 €
TRI	17 280 €
TOTAL	475 877,20 €

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions-types de partenariat à intervenir avec les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion ainsi que les ateliers et chantiers d'insertion cités dans le rapport.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

102 – Politique départementale de l'insertion – Partenariat au titre des actions jeunes.

Décide l'octroi, au titre des crédits d'insertion pour l'année 2010, d'une subvention d'un montant de 17 600 € en faveur de la Mission locale Espace jeunes du Bassin d'emploi du Grand Besançon.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe au rapport, la convention annuelle de partenariat à intervenir avec la Mission locale Espace jeunes du Bassin d'emploi du Grand Besançon.

Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

N'ont pas pris part au vote : Mme ROMAGNAN, M. PETREMENT.

Adopté à l'unanimité.

Rapport présenté par Mme VOIDEY

103 – Partenariat au titre du logement – Conventions concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) – Fonds de solidarité pour le logement.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions de partenariats, présentées au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, à intervenir au titre de l'année 2010, avec :

- L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) de Franche-Comté en vue de mieux répondre aux besoins en logement des jeunes dans le département du Doubs (annexe 1).

La contribution départementale s'élève à 2 000 € au titre de l'année 2010 et sera prélevée sur les crédits du FSL pour le financement du programme d'actions 2010.

Cette convention définit pour l'année 2010 les engagements, fixe le cadre et les modalités de la participation du FSL à la réalisation de ces actions.

N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY.

- L'association « La Roue de Secours » relative à une action d'accompagnement au déménagement social sur le Grand Besançon (annexe 2).

La contribution départementale s'élève à 7 600 € au titre de l'année 2010 et sera prélevée sur les crédits du FSL.

Cette convention définit les modalités d'intervention, d'animation, de financement et de partenariat pour la réalisation d'une action concernant les ménages en difficulté résidant sur le territoire du Grand Besançon.

N'a pas pris part au vote : Mme VOIDEY.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexe 3 du rapport, les propositions d'intervention 2011 concernant l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) ainsi que les structures concernées par ces actions.

L'accompagnement social lié au logement a pour objet d'appréhender les difficultés des ménages, de rechercher des solutions afin de garantir une insertion durable des personnes concernées dans leur habitat, et de permettre l'accueil ou le maintien dans le logement.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions-types suivantes relatives au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

- convention-type relative à l'Accompagnement Social Lié au Logement classique (ASLL) (annexe 4).
- convention-type relative à l'Accompagnement Social Lié au Logement Temporaire (ASLLT) (annexe 5).
- convention-type relative à l'Accompagnement Social Lié au Logement spécifique (ASLL spécifique) (annexe 6).

Ces conventions-types précisent les conditions de reconduction de cet accompagnement sur l'exercice 2011, le partenariat et les modalités de participation du FSL.

Les projets de conventions relatifs à l'accompagnement social lié au logement représentent un montant total de 710 360 € prélevé sur le budget 2011 du FSL.

N'ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT pour la subvention accordée à HDL.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexe au rapport, les conventions d'aide à la gestion locative adaptée, ainsi qu'il suit :

- Convention-type d'aide à la gestion locative adaptée dans le cadre d'un dispositif avec glissement de bail (annexe 7).

L'objectif de cette convention vise à favoriser l'accès ou le retour des ménages, relevant des objectifs du PDALPD, dans un statut de locataire de droit commun.

L'aide est destinée à financer les suppléments de dépenses de gestion aux structures concernées qui sous-louent des logements aux ménages en difficulté et pour lesquels l'accès au logement nécessite à titre temporaire le recours à un intermédiaire entre le ménage et le bailleur. Le passage en bail glissant pour ces ménages représente une étape nécessaire dans leur parcours résidentiel d'accès à un logement autonome.

Les structures concernées par la contractualisation sont les suivantes :

Structures	Nombre de logements	Montant de l'aide
. Association Logement Gestion Insertion Sociale (LOGIS)	80	39 360 €
. Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)	86	42 312 €
. Centre communal d'Action Sociale de Besançon	75	36 900 €
. Association PRESENCE	11	5 412 €
TOTAL	252	123 984 €

Cette convention-type précise pour l'exercice 2011 les conditions de mise en œuvre du dispositif, l'engagement de chacun des signataires et les financements mobilisés pour cette action sur la base de 492 € par logement, soit une dépense prévisionnelle égale à 123 984 € prélevée sur le poste « Aide à la gestion locative » du budget du FSL.

- Convention d'aide à la gestion locative développée par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) (annexe 8).

L'action vise à accroître l'offre de logements dans le parc privé afin de permettre à des ménages relevant des objectifs prioritaires du PDALPD d'accéder ou de se maintenir dans le logement.

La contribution départementale s'élève à 43 000 € au titre de l'année 2011 et sera prélevée sur le poste « Aide à la gestion locative » du budget du FSL.

Cette convention précise les conditions de l'engagement de l'AIVS notamment vis-à-vis des ménages ciblés.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

N'ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT pour les conventions à intervenir avec HDL.

Adopté à l'unanimité.

Rapport présenté par M. GIRARD

104 – Accord local relatif à la dématérialisation des listes des montants nominatifs des bénéficiaires du RSA du département du Doubs.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 1 du rapport, l'accord local à intervenir avec la Paierie Départementale du Doubs et la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté relatif à la dématérialisation des listes des montants nominatifs des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active du département du Doubs, envoyées mensuellement par le Département concourant à la liquidation de l'allocation du RSA et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Listes mensuelles des montants nominatifs des bénéficiaires du RSA,
- Volume annuel des documents « papier » dématérialisés représentant 120 000 pages,
- Mise en œuvre de la dématérialisation des listes au 1^{er} juin 2009.

Il est précisé que la signature de cet accord local vaut adhésion à la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités et établissements publics locaux, figurant en annexe 2 du rapport.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Rapports présentés par M. BART

105 – Fonds aux associations à caractère sanitaire et social.

Décide l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations suivantes, au titre du « Fonds aux associations à caractère sanitaire et social » (ligne budgétaire 65 / 6574 / 50 / 1768) pour un montant total de 700 € réparti comme suit :

Accompagnement social

- Miel d'Acacias	400 €
- C.I.M.A.D.E. (Service Œcuménique d'Entraide)	300 €

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec les associations à caractère sanitaire et social correspondantes selon le modèle type présenté en annexe 2 au rapport.

Adopté à l'unanimité.

106 – Politique de la petite enfance – Soutien aux structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Décide l'octroi de subventions d'un montant total de 28 000 € en faveur des structures d'accueil des enfants de moins de 6 ans, au titre de l'aide forfaitaire pour la création de places, réparties ainsi qu'il suit :

- . 17 000 € en faveur du multi-accueil "L'Ile aux Pandas" à Saint Vit, géré par l'association Les Francas du Doubs, par délégation de la Communauté de communes du Val Saint Vitois,
- . 6 000 € en faveur du multi-accueil "Galipettes" à Clerval, géré par l'association familles rurales La Tour d'Alix de Clerval,
- . 5 000 € en faveur de la micro-crèche "Pom d'Api" à Vieilley, gérée par l'association familles rurales de Devecey.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes à intervenir avec la Communauté de communes du Val Saint Vitois, l'association familles rurales La Tour d'Alix de Clerval et l'association familles rurales de Devecey, telles qu'elles figurent en annexes au rapport.

Adopté à l'unanimité.

107 – Remises gracieuses d'indus relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie et à la prestation de compensation du handicap.

Autorise les remises gracieuses d'indus d'allocation personnalisée d'autonomie, pour un montant total de 6 556,28 € tel que précisé dans le rapport et ainsi qu'il suit :

Mme D.	919,10 €
M. G.	265,16 €
Mme G.	1 531,17 €
Mme H.	2 000,00 €
Mme M.	1 840,85 €

Autorise les remises gracieuses d'indus de la prestation de compensation du handicap, pour un montant total de 7 816,24 € tel que précisé dans le rapport et ainsi qu'il suit :

Mme M.	500,00 €
Mme L.	500,00 €
Mme B.	955,00 €
M. B.	2 200,00 €
Mme A.	3 661,24 €

N'a pas pris part au vote : M. BART.

Adopté à l'unanimité.

108 – Renouvellement des conventions tripartites entre les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes - l'Assurance maladie - le Conseil général – EHPAD Jacques Weinman à Avanne – EHPAD Bellevaux à Besançon – EHPAD de Blamont – EHPAD de l'Hôpital local de Baume-les-Dames – EHPAD Granvelle à Besançon.

Décide d'engager les crédits destinés au renouvellement des conventions tripartites en faveur des établissements d'hébergement suivants (ligne budgétaire « frais d'hébergement personnes âgées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes » (53 / 65 / 652 224 / 2002) :

- l'EHPAD Jacques Weinman à Avanne

N'ont pas pris part au vote : Mmes ROMAGNAN, JACQUEMET.

- l'EHPAD Bellevaux à Besançon,
N'ont pas pris part au vote : MM. GIRARD, ALAUZET.

- l'EHPAD de Blamont
N'ont pas pris part au vote : MM. BART, RONDOT.

- l'EHPAD de l'Hôpital local de Baume-les-Dames,
N'a pas pris part au vote : M. PETREMENT.

- l'EHPAD Granvelle à Besançon.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions tripartites à intervenir avec les établissements concernés.

Ces conventions définissent les conditions de fonctionnement des établissements tant sur le plan financier que sur celui de la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leurs sont prodigués, en accordant une attention particulière au niveau de la formation du personnel. Elles précisent aussi les objectifs d'évolution de l'établissement et les modalités de cette évaluation.

Il est précisé qu'une modification est intervenue dans le contenu de la convention du secteur USLD (Unité de Soins Longue Durée) de l'Hôpital local de Baume-les-Dames. Pour 2011, la convention prévoyait initialement la création de 2 Equivalents Temps Plein (ETP) d'aide soignant-aide médico-psychologique. Or, l'une de ces deux créations se fera par transformation d'un poste d'Agent de service hospitalier (ASH).

Le tarif à la charge du résident évolue de 0,54 € (contre 1,05 € dans le rapport initial) et les crédits nouveaux sur la ligne APA en établissement évoluent de 43 600 € (contre 53 200 € dans le rapport initial).

L'annexe 9 du rapport correspondant à la fiche de présentation synthétique des conventions de l'EHPAD de l'Hôpital local de Baume-les-Dames est modifiée en conséquence, ainsi que la convention correspondante.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

109 – Avenant n° 2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'ADAPEI de Besançon.

Approuve, tel qu'il figure en annexe au rapport, l'avenant n° 2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2008-2012 n° 107 du 25 janvier 2008, à intervenir avec l'ADAPEI de Besançon.

Cet avenant vise à actualiser le 5° de l'article 5 du CPOM en intégrant le montant de la dotation globalisée commune (DGC) arrêtée pour l'exercice 2010 et à modifier l'annexe 6 du CPOM.

Cet article est modifié ainsi qu'il suit :

Pour l'exercice 2010, la DGC est fixée à 8 059 126,91 € conformément à l'annexe 6 du présent contrat. A compter de l'exercice 2011, la DGC devra correspondre à la base de référence majorée des taux d'évolution annuels fixés par l'Assemblée départementale.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Rapport présenté par M. GIRARD

110 – Mise à disposition d'un bureau par le Département du Doubs à l'Association « Azur 25 ».

Approuve la mise à disposition, par le Département, au profit de l'association Azur 25, d'un bureau, sis dans les locaux départementaux au 18 rue de la Préfecture à Besançon, afin de permettre à cette association d'assurer une permanence.

Cette mise à disposition interviendra selon les modalités suivantes :

- Locaux mis à disposition : un bureau à titre non exclusif portant le n° 55 situé au rez-de-chaussée de l'immeuble départemental sis à BESANCON, 18 rue de la Préfecture.
- Calendrier d'occupation : les lundis de 14 h à 16 h.
- Durée : un an à compter du 12 octobre 2010.
A l'arrivée du terme, la mise à disposition cessera de plein droit.
- Gratuité (redevance et charges).
- Assurances : l'occupant contractera toutes assurances nécessaires pour garantir les risques dont il devra répondre.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention de mise à disposition s'y rapportant.

N'a pas pris part au vote : M. GIRARD.

Adopté à l'unanimité.

**Rapports de la 2ème commission : Infrastructures,
Développement économique, agricole et touristique**
présentés par M. FUSTER

201 – Politique économique – Prêts d’honneur départementaux.

Décide l’octroi de prêts d’honneur départementaux, pour un montant de 186 000 € répartis ainsi qu’il suit :

PRETS D’HONNEUR « ECONOMIE LOCALE » : pour un montant de 16 000 € répartis ainsi qu’il suit :

- pour le projet de création d’entreprise : EURL BBL à Morteau
 - . 8 000 € à M. Philippe WIATROWSKI
 - répartis comme suit :

. montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire :	7 922 €
. montant global de la prime d’assurance :	78 €

- pour le projet de création d’entreprise : SARL BONDENET à Orchamps-Vennes
 - . 8 000 € à M. Laurent BONDENET
 - répartis comme suit :

. montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire :	répartition
. montant global de la prime d’assurance :	à déterminer

PRETS D’HONNEUR « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : pour un montant de 170 000 € répartis ainsi qu’il suit :

- pour le projet de développement d’entreprise : SA CONUDEP à Saint-Vit
 - . 50 000 € à M. Mustapha AGRO
 - répartis comme suit :

. montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire :	répartition
. montant global de la prime d’assurance :	à déterminer

- pour le projet de reprise d’entreprise : SAS BERMA à Frambouhans
 - . 30 000 € à M. Johann BOULLIER
 - répartis comme suit :

. montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire :	répartition
. montant global de la prime d’assurance :	à déterminer

 - . 30 000 € à Mme Marylène GAUME
 - répartis comme suit :

. montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire :	répartition
. montant global de la prime d’assurance :	à déterminer

- pour le projet de création d'entreprise : SAS LDI PROJETS à Devecey
 - . 30 000 € à M. Pascal SIEGEL
 - répartis comme suit :
 - . montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire : 29 460 €
 - . montant global de la prime d'assurance : 540 €
 - . 30 000 € à M. Bruno KENNER
 - répartis comme suit :
 - . montant du chèque à percevoir par le bénéficiaire : 29 460 €
 - . montant global de la prime d'assurance : 540 €

Quatre bulletins d'adhésion n'ont pas été retournés par le service médical d'AXA.

Cette situation concerne :

M. Laurent BONDENET,
 M. Mustapha AGRO,
 M. Johann BOULLIER,
 Mme Marylène GAUME.

Il est proposé, afin de ne pas retarder l'attribution de ces prêts d'honneur, de les individualiser selon la somme inscrite, dès la présente Commission permanente. Dès que la prise en charge définitive sera connue, la répartition entre le montant du prêt à remettre à l'emprunteur et la somme à verser à l'assureur, prélevée sur le montant total du prêt, pourra être effectuée par les services.

En cas d'exclusion d'une ou de l'intégralité des garanties, une caution personnelle et solidaire sera demandée. Cette éventualité sera notifiée dès à présent aux intéressés.

Décide d'annuler le prêt d'honneur accordé lors de la Commission permanente du 27 septembre 2010, à M. Pierre JOBARD, d'un montant de 5 000 € pour le projet de création de sa société « JOBARD » à Mérey-sous-Montrond.

Approuve, tel que précisé pages 3 et 4 du rapport, l'attribution d'un Prêt Participatif de Développement en faveur de la Société CICAR située à Valdahon pour un montant de 75 000 €

Autorise M. le Président à faire part de cet accord à OSEO en charge de l'engagement et du suivi de ce dispositif contractualisé.

Adopté à l'unanimité.

202 et 202 bis – Politique économique – Individualisation des aides + Additif.

Décide l'octroi des aides suivantes :

Au titre du Fonds départemental de développement économique (FDDE) :

- 40 000 € à la SAS Centre de Préparation de Commandes Etupes (CPCE), appartenant au Groupe ERHARD Pâtissier Glacier pour la construction d'un bâtiment de stockage et de logistique situé à Etupes,
- 24 100 € à la société COEURDOR pour l'extension d'un bâtiment industriel situé à Maîche,
- 31 500 € à la SAS « les Fils de F. DORNIER », dont le siège social est situé à Bians-les-Usiers, pour l'extension d'un bâtiment de stockage et de manutention à Etalans (rapport additif).

Au titre du dispositif d'aides individuelles aux entreprises mis en place conjointement avec le Conseil régional de Franche-Comté :

- Aides à l'investissement matériel :

- . 54 150 € à la société SIMONIN, située à MONTLEBON,
- . 76 296 € à l'imprimerie CHOPARD, située à MAICHE,
- . 40 500 € à la société PERRIN AQUA DECOUPE, située à AUTECHAUX,
- . 12 763 € à la société ESTIMPRIM, située à ROCHE-LEZ-BEAUPRE.

Il est précisé qu'une aide d'un montant de 38 287 € a déjà été accordée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2010, représentant ainsi un montant total de 51 050 €

En effet, l'investissement projeté sera réalisé sur le site de production de Montbéliard. Cette commune étant située en zone « Aides à Finalité Régionale », le taux d'intervention peut être porté à 10 %, d'où l'octroi de cette aide complémentaire.

La présentation de ces sociétés ainsi que leur programme d'investissement figurent en annexe au rapport.

- Aide au recrutement de cadres :

- . 25 000 € à la société CG TEC, située à FRASNE.

La présentation de cette société ainsi que son programme de recrutement figurent en annexe au rapport.

- Aides au Conseil :

- . 3 000 € à la société MAISON FREROT, située à BESANCON,
- . 8 100 € à la société ALUPRECIS, située à GRANDFONTAINE, sous réserve de validation d'un plan CCSF (commission des chefs de services financiers).

La présentation de ces sociétés ainsi que leur programme d'aides au conseil figurent en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité.

203 et 203 bis – Politique agricole et forestière – Investissement et fonctionnement + Additif.

Au titre de la politique agricole :

Approuve l'individualisation des aides suivantes :

- 55 850,19 € en faveur de 5 bénéficiaires, au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), selon la répartition proposée en annexe 1 du rapport,
- 31 500 € en faveur des 3 bénéficiaires mentionnés en annexe 2 du rapport, au titre du programme « Diversification agricole »,
Il est à noter que cette participation départementale permettra la mobilisation de fonds européens (FEADER) en contrepartie, à hauteur de 13 500 € (demande présentée au comité de programmation du FEADER lors de la prochaine réunion du 15 décembre 2010), sous réserve de la présente proposition de décision.
- 23 400 € en faveur des 3 bénéficiaires mentionnés en annexe 3 du rapport, au titre du programme « installation des jeunes agriculteurs en zone basse »,
- 10 500 € au titre du programme « Aide au fonctionnement et à l'organisation de manifestations agricoles », répartis ainsi qu'il suit :
 - . 500 € à l'Association RéCiDev, pour l'organisation du 10ème marché alimentaire,
 - . 10 000 € à la Chambre d'agriculture du Doubs pour le fonctionnement 2010 du Point Info-Transmission.

Les fiches de présentation de ces organismes figurent en annexe 4 du rapport.

Approuve le versement des aides suivantes :

- 80 024 € en faveur de la Chambre d'agriculture, répartis ainsi qu'il suit :
 - . 4 235 € en faveur du service ODASEA de la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'aide aux agriculteurs en difficulté (soutien en faveur de 11 « appuis dits lourds » réalisés par l'APAD), charge à la Chambre d'agriculture de reverser cette aide à l'APAD,
 - . 6 189 € dans le cadre de l'aide aux conseils d'entreprises, selon la répartition proposée pages 9 et 10 du rapport,
 - . 69 600 € en vue de la prise en charge des diagnostics à réaliser au niveau d'exploitation en difficulté (rapport additif).
- 24 640 € en faveur du Groupement de défense sanitaire du Doubs (GDS) au titre de la prime à l'abattage pour raisons sanitaires, selon l'individualisation figurant page 13 du rapport,
N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS
- 25 000 € en faveur du Groupement de défense sanitaire du Doubs (GDS) pour la mise en œuvre de la nouvelle opération collective de maîtrise de la diarrhée virale bovine (BVD).
N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS

Approuve, tel qu'il figure en annexe 5 du rapport, l'avenant n° 2 à la convention 2008 pour la poursuite en 2010 du conventionnement avec le GDS en faveur des actions de suivi sanitaire des cheptels, de la prime à l'abattage pour raisons sanitaires et de l'opération de maîtrise de la diarrhée virale bovine (BVD), à intervenir avec le GDS.

N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS

Approuve, tel qu'il figure en annexe 1 du rapport additif, l'avenant n° 2 à la convention à intervenir avec la Direction Départementale des Territoires du Doubs, relative à la gestion des dossiers de demande de soutien au titre du programme de « Dessertes forestières » (mesure 125 A du PDRH), pour l'année 2010.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les avenants correspondants.

Au titre de la politique forestière :

Approuve le versement d'une aide d'un montant global de 4 377 € selon la répartition proposée page 17 du rapport, au titre de la participation du Conseil général à la 5ème et dernière tranche de l'étude relative à l'équilibre forêt / gibier.

Décide l'individualisation d'une aide globale d'un montant de 6 905 € au titre de la prise en charge partielle ou totale des frais d'actes notariés, dans le cadre de la procédure de restructuration foncière forestière, selon la répartition figurant page 19 du rapport.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 6 du rapport, l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs 2010 à intervenir avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) au titre du programme « Restructuration foncière forestière ».

Cet avenant fixe la participation financière complémentaire du Département à hauteur de 30 000 € pour la prise en charge des frais d'actes notariés en instance.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Décide l'attribution, au titre du programme de « Dessertes forestières », d'une aide d'un montant global de 91 886,60 € en faveur de 13 bénéficiaires dont la liste figure en annexe 2 du rapport additif.

N'a pas pris part au vote : M. LONGEOT pour la subvention accordée à la commune d'Ornans.

Adopté à l'unanimité.

204 – Laboratoire Vétérinaire Départemental – Tarification des prestations pour l'année 2011.

Approuve, le tarif des prestations d'analyses qui pourront être réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental du Doubs à compter du 1er janvier 2011, tel que précisé en annexes du rapport et concernant :

- les modalités d'application des tarifs du LVD (annexe 1),

- la liste des minorations applicables par type de prestation (annexe 2),
- la liste des prix de base des prestations du LVD (annexe 3).

N'a pas pris part au vote : M. Pierre HELIAS.

Adopté à l'unanimité.

205 – Politique touristique – 7ème individualisation des aides – Investissement/fonctionnement.

I - Au titre du volet « Gouvernance et structuration des acteurs » :

Approuve l'individualisation de subventions, au titre de l'année 2010, pour un montant total de 182 939 €, accordées aux Offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) classés du Doubs, conformément à la répartition proposée en annexe 1B du rapport, dont :

- 91 468 € au titre du solde restant à verser à ces structures,
- 91 471 € au titre des acomptes alloués lors de la Commission permanente du 17 mai 2010.

N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, GURTNER.

Il est précisé que la grille de répartition des subventions en faveur des OTSI figure en annexe 1A du rapport.

II - Au titre du volet « Développement et promotion d'une offre de qualité » (Equipements touristiques – privés et publics) :

Approuve l'individualisation de subventions pour un montant total de 11 565 €, conformément aux documents présentés en annexes au rapport et selon la répartition suivante :

Au titre des équipements touristiques – privés :

- 4 000 € en faveur de M. et Mme HANRIOT-COLIN pour la création d'une chambre d'hôtes classée 3 épis à Etray.

La fiche de présentation de cette action figure en annexe 2 du rapport.

Au titre des équipements touristiques – publics :

- 7 565 € en faveur de la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel pour la création d'une aire de service pour camping-cars sur le site de Consolation.

N'ont pas pris part au vote : MM. BESSOT, POBELLE.

La fiche de présentation de cette action figure en annexe 3 du rapport.

Adopté à l'unanimité.

206 – Soutien à la pratique de la promenade et de la randonnée – Individualisation d’aides et conventions pour l’année 2011.

Décide l’octroi, au titre du soutien à la création d’itinéraires de randonnée (TDENS), d’une subvention de 49 225 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel pour la réhabilitation d’itinéraires de randonnée sur le site de Consolation dans le cadre du Pôle d’Excellence Rurale.

N’ont pas pris part au vote : MM. BESSOT, POBELLE.

Approuve, telles qu’elles figurent respectivement en annexes 1, 2 et 3 du rapport, les conventions de partenariat à intervenir, au titre de l’année 2011, avec l’Union de la Randonnée Verte (URV), le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) et le Comité Régional du Cyclisme (CRC) pour l’entretien des sentiers de randonnée pédestre et VTT.

Il est précisé que l’URV et le CDRP seront associés à l’élaboration et à la mise en œuvre des parcours « Courbet » dans le programme « Grand paysage », programme qui sera réalisé sur les années 2011, 2012 et 2013. Ils apporteront leur expertise et leur conseil à l’équipe projet de ce volet du projet « Pays Courbet, pays d’artiste ».

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

Approuve l’individualisation, pour l’année 2011, en application de ces conventions d’objectifs, des enveloppes financières suivantes (crédits de la TDENS) :

- 17 138 € pour le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP),
- 55 822 € pour l’Union de la Randonnée Verte (URV),
- 23 846 € pour le Comité Régional du Cyclisme (CRC).

Adopté à l’unanimité.

207 – Parc routier du Doubs - Avenant à la convention relative aux prestations d’entretien d’engins d’exploitation et de viabilité hivernale.

Approuve, tel qu’il figure en annexe au rapport, l’avenant n° 1 à la convention du 15 décembre 2009 relative aux prestations d’entretien des engins d’exploitation et de viabilité hivernale, à intervenir avec l’Etat et la DIR-Est.

Après l’intégration du PARC le 1er janvier 2010, le Conseil général a accepté de fournir temporairement, pour le compte de l’Etat, les prestations d’entretien des engins d’exploitation et de viabilité hivernale, prestations que le PARC assurait antérieurement au transfert.

Cet avenant fixe les nouveaux prix des prestations facturées à la DIR-EST concernant la fourniture de sel et de saumure.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

208 – Aménagement de la RD 1 – Desserte routière à la gare TGV – Communes d'Auxon-Dessus et Geneuille - Conventions de déplacement de réseaux dans le cadre de la réalisation du giratoire d'accès à la gare TGV.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions de déplacement de réseaux dans le cadre de la réalisation du giratoire d'accès à la gare TGV sur la RD 1, situé sur la commune d'Auxon-Dessus, à intervenir avec :

- le syndicat intercommunal d'Auxon Châtillon-le-Duc (SIAC) :

Le montant total des travaux à la charge du Département s'élève à 113 349 €

- ERDF SA :

Le Département prendra à sa charge la totalité des dépenses correspondant au déplacement de ces réseaux, estimées à 14 780,70 €

- France Télécom :

Le Département prendra à sa charge la totalité des dépenses correspondant au déplacement de ces réseaux, estimées à 35 695 €

Ces conventions déterminent les obligations de chaque partie, en ce qui concerne l'exécution, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de modification à réaliser.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

209 – RD 464 – Section entre Fournet-Blancheroche et la frontière suisse – Aménagement du PR 84+000 au PR 84+800 – Commune de Fournet-Blancheroche - Lancement d'une procédure d'expropriation.

- Décide de lancer la procédure d'enquête publique, dans le cadre des travaux d'aménagement à réaliser sur la RD 464 entre Fournet-Blancheroche et la frontière suisse (Biaufond), tel que précisé dans le rapport.

- Demande, dans l'hypothèse d'un résultat favorable de cette enquête, la prise d'un arrêté justifiant la déclaration d'utilité publique du projet.
- Décide de lancer la procédure d'enquête parcellaire.
- Autorise M. le Président du Conseil général à ester en justice devant les juridictions administratives et judiciaires et à se faire assister de tout conseil nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

210 – Parc routier du Doubs – Aliénation et destruction de matériels au titre de l'année 2010.

Approuve, au titre de 2010 et compte tenu de leur état de vétusté, l'aliénation et la destruction de matériels appartenant au Parc routier du Doubs, selon les listes figurant en annexe au rapport.

Il est précisé que la vente est organisée par le service des domaines.

Adopté à l'unanimité.

Rapports de la 3ème commission : Citoyenneté, Politique éducative et culturelle **présentés par M. NAPPEY**

301 et 301 bis – Moyens de fonctionnement 2010 des collèges publics + Additif.

Décide l'octroi de dotations d'ajustement au titre des charges de viabilisation 2010, pour un montant total de 20 600 € réparti ainsi qu'il suit :

- 16 600 € au collège « Jean Jaurès » à Saint-Vit,
- 4 000 € au collège « René Perrot » au Russey.

Autorise l'affectation de la recette de l'opération 2010 « Les Mots Doubs », d'un montant de 7 967 € aux collèges labellisés « Réseau de Réussite Scolaire » (RRS) ou « Réseau Ambition Réussite » (RAR), en faveur de sept collèges figurant en annexe 1 du rapport.

Il est précisé qu'à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, le dispositif de réseau de réussite éducative, c'est-à-dire labellisé « Réseau de Réussite Scolaire » (RRS) ou « Réseau Ambition Réussite » (RAR) se substitue aux classements d'établissements : ZEP, ZUS et RAR.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 2 du rapport, l'avenant n° 1 à la convention tripartite d'utilisation d'équipements sportifs et socioculturels, à intervenir avec la Ville de Besançon, en faveur des collèges bisontins et des associations et/ou clubs sportifs.

N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI.

Cet avenant annule et remplace celui validé en Commission permanente du 6 juillet 2009 et modifie notamment le contenu de l'article I.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Arrête le budget 2011 du collège « Anatole France » à Bethoncourt dans les conditions proposées dans le rapport additif.

En effet, par délibération du Conseil d'administration du collège en date du 25 novembre 2010, le budget 2011 du collège n'a pas été adopté.

Il convient donc d'arrêter, au titre du contrôle budgétaire et en application de l'article L.421-11 du Code de l'Education, conjointement avec l'Autorité académique, le budget 2011 de cet établissement, conformément à la proposition établie par le chef d'établissement et présentée au Conseil d'administration du 25 novembre dernier soit un total de recettes et dépenses de 370 670,03 €
Celui-ci sera ensuite transmis au représentant de l'Etat pour devenir exécutoire.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la pièce B1.6 du budget du collège, telle qu'elle figure en annexe au rapport additif.

Adopté à l'unanimité.

302 – Forfait d'externat des collèges privés - Fonctionnement matériel 2009/2010.

Approuve l'ajustement et le versement, au titre de l'année scolaire 2009/2010, en faveur des 17 collèges privés du Département du Doubs, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 985,79 € au titre du crédit de fonctionnement - part « Matériel » de l'externat, selon la répartition figurant en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité.

303 et 303 bis – Collèges – Fonctionnement de la restauration et de l'hébergement + Additif.

Fonctionnement 2010 et 2011 de la cantine intercommunale de Saint-Vit :

Arrête à 54 804,52 € le montant à verser au SIVOS de Saint-Vit au titre de la participation départementale aux dépenses de rémunération du personnel de la cantine, pour le troisième terme 2010.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 1 du rapport additif, l'avenant n° 2 à la convention de gestion intercommunale de la cantine du collège « Jean Jaurès » de Saint-Vit, à intervenir avec le SIVOS de Saint-Vit et le collège, fixant la tarification 2011 du service de restauration du collège.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Organisation du service de restauration des collèges publics du Doubs :

Prend acte de la reconduction, pour l'année 2011, du dispositif de fabrication des repas par un prestataire privé pour le collège « Jean-Paul Guyot » de Mandeuve, tel que précisé pages 2 et 3 du rapport.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 2 du rapport additif, la convention de fourniture, par le lycée professionnel « Montjoux » à Besançon, des repas au collège « Lumière », à intervenir avec la Région Franche-Comté, le lycée professionnel « Montjoux » et le collège « Lumière » à Besançon.

Cette convention définit les conditions de fourniture de plats cuisinés préparés à l'avance par le lycée professionnel « Montjoux », au collège « Lumière » pour son service de restauration.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

Attribution de moyens spécifiques :

Arrête à 800 € le montant de la somme à verser au collège « Malraux » à Pontarlier, au titre des moyens spécifiques de la restauration.

Il est précisé que ce montant sera prélevé sur le solde de l'enveloppe restant disponible.

Adopté à l'unanimité.

304 – Aides à la scolarité – Bourses classes de découverte.

Approuve l'attribution de bourses départementales pour classes de découverte, pour un montant total de 3 868,80 € au profit de 32 élèves scolarisés dans 3 établissements primaires et collèges confondus.

Adopté à l'unanimité.

305 – Modification de sectorisation des collèges publics de Montbéliard – Collèges « Pergaud » et « Brossolette » – Rentrée 2011.

Approuve, tel que précisé dans le rapport et en annexe, la modification :

- de la sectorisation des collèges publics de Montbéliard et plus particulièrement les collèges « Pergaud » et « Brossolette »,
- de l'arrêté de sectorisation des collèges publics de Montbéliard en sectorisant au collège « Brossolette » à Montbéliard les rues de la commune et la commune de Courcelles-les-Montbéliard précédemment sectorisées au collège « Pergaud » à Montbéliard.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité.

306 – Aides aux particuliers jeunesse et sport.

Décide l'octroi des aides suivantes :

- au titre du dispositif « Permis pour tous », d'un montant total de 765 € en faveur de 3 bénéficiaires, selon la liste des ayants droit cités en page 2 du rapport,
- au titre du dispositif « Doubs Pass-Sport », d'un montant total de 20 370 € en faveur de 679 bénéficiaires, selon la liste des ayants droit présentée en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité.

307 – Politique en faveur de la jeunesse et du sport.

Sport pour tous

Décide l'attribution d'une subvention, d'un montant de 951 € au club Montbéliard Belfort Athlétisme pour les déplacements des équipes et des individuels jeunes du club à des compétitions nationales.

Sport de haut niveau

Décide l'attribution, pour un montant total de 42 450 € de 73 primes aux résultats en faveur de sportifs de haut niveau, au titre de l'année 2010, selon la répartition figurant en annexe 1 du rapport.

Sport scolaire

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 2 du rapport, la convention relative à la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'apprentissage du ski, à intervenir avec le Comité départemental de ski pour la saison 2010/2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

Décide l'octroi d'un acompte d'un montant de 20 000 € au Comité départemental de ski, en janvier 2011, au titre du dispositif d'aide à l'apprentissage du ski pour la saison 2010/2011, à prélever sur les crédits 2011.

Sport et développement des territoires

Décide l'abondement, d'une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association du site nordique internationale (ASNI) de Chaux-Neuve pour l'organisation de la Coupe du monde A de combiné nordique 2011 tel que précisé page 6 du rapport. Une aide d'un montant de 45 000 € a déjà été allouée lors de la Commission permanente du 27 septembre 2010, ce qui porte le soutien financier du Département à 60 000 €

Approuve, tel qu'il figure en annexe 3 du rapport, l'avenant à la convention de partenariat conclue pour l'étape de Coupe du monde A de combiné nordique 2011, à intervenir avec l'ASNI de Chaux-neuve. Cet avenant modifie le montant attribué à l'organisation de l'étape de Coupe du monde A de combiné nordique 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexe 4 du rapport, les propositions d'affectations de crédits, au titre du soutien à l'événementiel sportif **pour l'année 2011**, pour l'organisation des manifestations suivantes :

- 10 000 € à l'Amicale vélocipédique de Beaulieu-Mandeure, pour le championnat de France 2011 de BMX ,
- 2 000 € à l'Avenir Natation Besançon, pour le Meeting national de natation de Besançon,
- 1 000 € à l'Avenir Natation Besançon, pour l'étape du meeting national Speedo,
- 1 500 € au Ski Club Mont Noir, pour la 36ème Envolée Nordique,
- 600 € à l'Olympic Mont d'Or pour les championnats de France masters de ski nordique.

Décide l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € à titre de soutien, en faveur du Moto club de Villars sous Ecot pour l'organisation du Supercross de l'Axone, au lieu de 15 000 € accordés lors de la Commission permanente du 5 juillet 2010.

Il est précisé que le versement de cette aide était conditionné à la tenue de la manifestation, or celle-ci n'a pas eu lieu pour des raisons de sécurité.

Jeunesse

Décide l'octroi, au titre du contrat territorial jeunesse, d'une aide complémentaire d'un montant de 4 000 € à la Communauté de communes des Isles du Doubs, constituant ainsi un total de 20 000 € pour l'année 2010.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 5 du rapport, l'avenant n° 5 à la convention relative au contrat territorial jeunesse à intervenir avec la Communauté de communes des Isles du Doubs.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

308 – Politique en faveur de la culture.

I - Valorisation du patrimoine

Décide l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2010, d'un montant de 40 000 € en faveur de l'Institut Gustave Courbet.

Toutefois, décide d'ajourner le versement des subventions 2008, 2009, 2010 à l'Institut Courbet. Celles-ci seront examinées par la Commission permanente du Conseil général en 2011, en fonction des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes et des documents budgétaires de l'Institut pour les années concernées.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexe 1 au rapport, les conventions de prêt d'œuvres, à intervenir avec l'Institut Gustave Courbet – Association des amis de Gustave Courbet :

- l'une concerne le prêt de 14 œuvres s'intégrant dans le parcours muséographique qui sera présenté au musée départemental,
- l'autre concerne la possibilité de prêts d'autres œuvres appartenant à l'institut, pour des expositions temporaires.

Ces conventions s'appliqueront pour une durée de 3 ans et seront tacitement reconductibles.

N'ont pas pris part au vote : MM. JEANNEROT, LONGEOT.

Approuve, tel que précisé pages 3 et 4 du rapport et en annexe 2, la grille tarifaire du futur Musée Courbet au titre de l'année 2011.

Il est précisé que, pour l'année 2011, le musée ne sera ouvert que 6 mois.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 3 du rapport, la convention de mandat 2010/2011 à intervenir avec le Comité Départemental du Tourisme.

N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BELUCHE, GALLIOT, SAILLARD.

Cette convention s'inscrit dans une démarche de développement touristique. Elle fixe les conditions de partenariat à intervenir avec le service de réservation du Comité Départemental du Tourisme du Doubs (CDT) et réaffirme la volonté commune de promouvoir et de renforcer en toute saison la commercialisation des chambres d'hôtes de la ferme de Flagey en vue d'accroître la fréquentation touristique du Doubs.

Approuve le changement du bénéficiaire de la subvention d'un montant de 7 000 € accordée initialement lors de la Commission permanente du 27 septembre 2010 à l'Université de Franche-Comté, laboratoire chrono-environnement de Besançon (UMR 6249), pour la réalisation d'une plaquette grand public présentant un bilan des connaissances acquises sur le site de Mandeuve et décide d'affecter cette subvention au Centre National de Recherche Scientifique (CNRS).

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

II - Arts vivants

Décide l'octroi et le versement d'une subvention d'un montant de 11 960 € à la société "Note A Bene", pour la création du spectacle des 10 ans de carrière de l'artiste Aldebert.

Adopté à l'unanimité.

309 – Syndicat mixte de Mouthe – Tremplins de sauts à skis de Chaux-Neuve.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe au rapport, la convention de subventionnement à intervenir avec l'Ecole Nationale des Sports de Montagne (ENSM) - Centre National de Ski Nordique de Moyenne Montagne (CNSNMM), au titre de la gestion du site de la Côte Feuillée.

La participation départementale s'élève à 50 % du budget prévisionnel de fonctionnement du site, soit 66 500 € pour l'année 2011.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

N'ont pas pris part au vote : MM. FUSTER, BOUDAY, SAILLARD.

Adopté à l'unanimité.

310 – Politique en faveur de la lecture.

Décide, au titre de l'aide à la création d'emplois dans les bibliothèques et dans le cadre de l'emploi d'un agent du patrimoine pour sa 2^{ème} année, l'attribution des subventions suivantes :

- 3 600 € à la commune de Jougne,
- 3 400 € à la commune de Pouilley-les-Vignes.

Les barèmes et critères des aides aux bibliothèques figurent en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité.

311 – Archives départementales – Réutilisation des données publiques.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 1 au rapport, le règlement relatif à la réutilisation des données publiques détenues par les Archives départementales du Doubs.

Valide, tels qu'ils figurent en annexes 2 et 3 du rapport, les modèles de contrat de licence de réutilisation consentie à titre gratuit et à titre onéreux, des données publiques conservées aux Archives départementales.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les licences, conformes à ces modèles, qui seront produites dans le cadre des demandes de réutilisation.

Adopté à l'unanimité.

312 – Coopération décentralisée et action internationale – 5ème individualisation de crédits.

Décide l'attribution, au titre de la politique de coopération décentralisée et de l'action internationale, pour l'année 2010, d'une subvention d'un montant de 18 080 € en faveur de la Chambre d'agriculture du Doubs pour la réalisation de la première phase du programme d'appui au développement territorial du Burkina Faso.

La présentation de cette action figure en annexe 1 au rapport.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 2 du rapport, la convention correspondant à l'engagement des crédits précités, à intervenir avec la Chambre d'agriculture du Doubs.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

313 – Transports scolaires – Année 2010-2011.

Modifications des conditions de transport (fiche en annexe 1) :

Approuve la création d'un service supplémentaire le matin à destination des établissements d'Ornans, mis en place depuis la rentrée, tel que précisé dans la fiche A-1 du rapport.

Valide l'avenant au marché actuel pour remplacer le car de 30 places par un véhicule de 63 places le soir.

Approuve, tel que précisé dans la fiche A-2 du rapport, la réorganisation des services afin d'améliorer le temps de transport des collégiens de Frasne domiciliés à Levier.

Prend acte du bilan financier de l'adaptation du réseau de transport scolaire pour l'année scolaire 2010/2011, tel qu'il figure en annexe 2 du rapport.

Adopté à l'unanimité.

314 – Transports scolaires – Conventions de transport.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexes au rapport, les conventions de transport dérogatoire à intervenir avec :

- la commune de Dung, pour la prise en charge des collégiens domiciliés dans sa commune et scolarisés au collège de Bart.

La commune participera à hauteur de 5 769,50 € TTC pour l'année scolaire en cours, somme révisable ensuite chaque année selon l'évolution du coût du transport.

- le collège privé Sainte-Jeanne Antide de Sancey le Grand, pour la prise en charge des élèves domiciliés dans les secteurs de Baume-les-Dames et l'Isle sur le Doubs et scolarisés au collège privé de Sancey le Grand.

La participation du collège est fixée à 1 500 €/an.

Ces conventions définissent les engagements réciproques des parties pour les transports de ces élèves.

Approuve, tel qu'il figure en annexe au rapport, l'avenant n° 1 à la convention du 20 août 2010, à intervenir avec le Syndicat Intercommunal de Bartherans, pour l'organisation d'un service de transports scolaires.

Cet avenant fixe les modalités financières relatives à l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé de ceintures de sécurité et satisfaisant aux dernières normes environnementales.

La participation départementale s'élève à 29 000 € par an, sur la base d'un financement du véhicule sur 10 ans.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

315 – Pôle muséal d'Ornans – Convention tripartite pour la conception et l'aménagement du jardin du musée.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe au rapport, la convention relative à la conception et à l'aménagement du jardin du musée Courbet à Ornans, via un chantier école, dans le cadre du projet global d'aménagement du Pôle muséal, à intervenir avec l'Etat – Ministère de la culture et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) Lucien Quelet de Valdoie.

Il est précisé que ce projet pédagogique a obtenu un accord de principe de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT.

Adopté à l'unanimité.

Rapports de la 4ème commission : Aménagement local et Développement durable des territoires

Rapports présentés par M. BREUIL

401 – Politique d'aide à l'équipement communal – Septième répartition des aides.

Approuve les dossiers pour lesquels il est proposé une notification de subventions pour un montant total de 351 163 € réparti ainsi qu'il suit :

- 167 652 € au titre du programme « salles socioculturelles », selon la répartition figurant en annexe page 9 à 11 du rapport,
N'a pas pris part au vote : Mme BOUQUIN pour la subvention accordée à la commune de Charquemont
- 15 200 € à la commune de Charquemont, pour la réhabilitation de l'ancienne école en maison des services salle multimédia, au titre du programme « création de salles multimédia »,
N'a pas pris part au vote : Mme BOUQUIN
- 5 400 € à la commune de Vaudrivillers, pour la réfection du chemin rural des Combeaux, au titre du programme « réfection de voies rurales et chemins d'exploitation »,
- 24 327 € au titre du programme « dessertes haut débit », dont :
 - . 22 500 € à la Communauté de communes entre Dessoubre et Barbèche, pour la desserte moyen débit sur le territoire des communes de Bretonvillers, Longeville-les-Russey et Vaclusotte,
 - . 1 827 € à la commune de Ouhans, pour la desserte haut débit,
- 47 884 € au titre du programme « mairies », dont :
 - . 13 684 € à la commune de Gevresin, soit 8 777 € pour la mise aux normes et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la mairie et 4 907 € pour l'aménagement d'une salle de réunion dans le bâtiment de la mairie,
 - . 34 200 € à la commune de Beure, pour la réhabilitation de l'ancienne école partie mairie,
- 90 700 € à la Communauté de communes de Saint-Hippolyte, pour la construction d'une nouvelle gendarmerie, au titre du programme « gendarmeries ».
N'a pas pris part au vote : M. PEQUIGNOT.

Adopté à l'unanimité.

402 – Dispositif d’assistance à maîtrise d’ouvrage au bénéfice des communes du Doubs et de leurs groupements – Septième attribution.

Approuve les dossiers pour lesquels il est proposé une notification de subventions pour un montant total de 28 888 € au titre du dispositif d’assistance à maîtrise d’ouvrage au bénéfice des communes du Doubs, selon la répartition suivante :

- 5 104 € à la commune de Bartherans,
N’ont pas pris part au vote : MM. PEQUIGNOT, ALAUZET, RONDOT
- 6 720 € à la commune de Quingey,
N’a pas pris part au vote : M. BREUIL
- 9 000 € à la commune de Naisey-les-Granges,
- 8 064 € à la commune de Surmont.

Adopté à l’unanimité.

Rapports présentés par Mme VOIDEY

403 – Politique de l’habitat et du logement – Développement de l’offre locative conventionnée.

Approuve les listes d’opérations à retenir au titre de l’aide au développement de l’offre locative conventionnée, telles qu’elles sont présentées en annexes au rapport.

Approuve l’individualisation, pour un montant total de 170 410 € de 16 subventions en faveur de 26 logements aidés, selon la répartition suivante :

- 156 410 € pour la restauration de 24 logements communaux conventionnés (annexe 1 du rapport),
- 14 000 € pour la réalisation de 2 logements locatifs conventionnés privés (annexe 2 du rapport).

Approuve le dégagement d’une autorisation de programme d’un montant de 6 387 € accordée lors de la Commission permanente du 17 mai 2010, à M. Claude PAILLY pour la réalisation d’un logement locatif, suite à l’abandon de l’aide par celui-ci pour les raisons indiquées page 4 du rapport.

Adopté à l’unanimité.

404 – Politique de l’habitat et du logement – Aide à l’accession sociale à la propriété – Sixième individualisation de crédits au titre du Pass-Foncier.

Approuve, telle qu’elle figure en annexe au rapport, l’individualisation d’une enveloppe de 10 250 € en faveur de 8 ménages éligibles à l’accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif « Pass-Foncier », ainsi qu’il suit :

- en secteur diffus :
 - . une opération de construction de trois maisons individuelles situées sur la commune de La Rivière Drugeon, portée par la société Moyse Promotion,
 - . une opération de construction d'une maison individuelle sur la commune de Valdahon, portée par la Société Contoz,
- sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :
 - . une opération de construction de trois maisons individuelles situées sur la commune de Dannemarie-sur-Crête, portée par la société Moyse Promotion,
 - . une opération de construction d'un logement en collectif situé sur la commune de Besançon, portée par la société Bouygues Immobilier.

Adopté à l'unanimité.

405 et 405 bis – Politique de l'habitat et du logement – Programmation définitive des aides à la pierre 2010 et conventions financières + Additif.

Approuve, telle que précisée dans le rapport et en annexe, la programmation définitive 2010 des aides à la pierre, concernant le recensement des opérations en locatif social envisagées par les bailleurs sociaux dans le département du Doubs (hors territoire des deux Communautés d'agglomération), soit la construction de 128 logements, la réhabilitation de 78 logements PALULOS HLM et l'agrément de 31 PLS, pour un total de 237 logements concernés.

Approuve, telles qu'elles figurent en annexe 2 du rapport, les 30 opérations pour lesquelles il est proposé une notification de subventions pour le compte de l'Etat, pour un montant total d'aide de 337 299 € se décomposant comme suit :

- création de 28 logements communaux pour un montant de subventions de 16 424 €
- création de 81 logements sociaux (PLUS et PLA-I) pour un montant de subventions de 320 875 € dont 86 000 € au titre de la réserve régionale, pour la démolition de la tour 4 à Pontarlier appartenant au patrimoine d'IDEHA et 78 000 € pour la création de 4 logements du CHRS de l'ADDSEA à Pontarlier,

auquel s'ajoute le financement de l'animation du PDALPD pour 41 500 €

N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT pour les subventions accordées à Néolia, M. RONDOT, Mme VOIDEY, M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, MM. GURTNER, NAPPEY pour les subventions accordées à Habitat 25.

Approuve, tels qu'ils figurent en annexe 3 du rapport, les 3 dossiers pour lesquels il est proposé une notification de subventions des crédits départementaux, pour un montant total d'aides de 101 400 €

N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT, Mme VOIDEY, M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, MM. GURTNER, NAPPEY pour la subvention accordée à Habitat 25.

Autorise l'agrément de 31 PLS (prêt locatif social) en faveur de 5 opérations inscrites à la programmation 2010, dont :

- un projet de construction de deux maisons neuves sur la commune d'Ornans,
- un projet d'un logement en habitat collectif à Maîche,
- deux projets de réhabilitation de respectivement 10 et 7 logements sur les communes de Fallerans et l'Isle-sur-le-Doubs,
- un projet d'extension d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes à Blamont, pour 11 agréments.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 4 du rapport, la convention financière attributive de subvention pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) à intervenir avec l'Etat.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 5 du rapport, la convention financière attributive de subvention pour l'étude de la révision du schéma d'accueil et d'habitat des Gens du voyage à intervenir avec l'Etat.

Ces conventions définissent :

- les modalités de participation des partenaires au financement des missions confiées au bureau d'études ou à un prestataire en vue de l'élaboration du PDH du Doubs et de l'élaboration du nouveau schéma d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, conduites sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général ;
- les droits et obligations de chacun des signataires.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département les conventions correspondantes.

Approuve l'individualisation d'une subvention de 143 800 € en faveur d'IDEHA pour la construction de 84 logements à Pontarlier, rue Berlioz.

La fiche de présentation de cette opération figure en annexe du rapport additif.

Adopté à l'unanimité.

Rapports présentés par M. BOUDAY

406 – Politique de l'eau – Quatrième individualisation des aides.

Décide d'annuler l'individualisation d'un montant de 944 999 € en autorisations de programme au titre du Fonds de Solidarité Rurale (crédits de l'Agence de l'eau) pour les raisons indiquées pages 3 et 4 du rapport.

Approuve les listes d'opérations à retenir au titre de l'aide en faveur de la gestion de l'eau, telles qu'elles sont présentées en annexes 1 à 4 du rapport.

Approuve l'individualisation de subventions correspondantes, au bénéfice des communes et groupements de communes concernés, pour un montant total de 979 110 € selon la répartition suivante :

- 636 111 € pour la réalisation de travaux d'assainissement (annexe 1),
- 113 905 € pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable (annexe 2),
- 161 150 € pour le 2ème programme assainissement 2010 B de l'Agence de l'eau (annexe 3),
- 67 944 € pour le 2ème programme eau potable 2010 B de l'Agence de l'eau (annexe 4).

Adopté à l'unanimité.

407 – Sensibilisation à l'environnement – 3ème individualisation des aides.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe au rapport, l'individualisation d'une enveloppe globale de 56 781 € (crédits issus de la TDENS), au titre du soutien à des actions de sensibilisation à l'environnement dans le domaine des ENS dans le cadre de l'appel à projets « sur la piste des ENS » pour l'année scolaire 2010-2011, réparti ainsi qu'il suit :

- 37 991 € pour 28 classes du 1er degré,
- 18 790 € pour 17 classes de collèges.

Décide l'attribution, au titre de la politique en faveur de la sensibilisation à l'environnement, des subventions suivantes :

- 4 000 € en faveur de l'association pour la sauvegarde des tétraonidés dans le massif jurassien, dite « groupe Tétras Jura »,
- 4 000 € en faveur de l'Association ATHENAS pour la sensibilisation du public à la sauvegarde de la faune sauvage.

Adopté à l'unanimité.

408 – Politique des milieux naturels – 7ème individualisation des aides.

Approuve, tel qu'il figure en annexe 1 du rapport, le schéma de valorisation du site de l'espace naturel sensible « Lac de Bouverans - Marais du Varot », dans le cadre du schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS).

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 2 du rapport, la convention de partenariat pour la gestion du site ENS « Lac de Bouverans - Marais du Varot » à intervenir avec la Communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon et les Communes de Bouverans et Bonnevaux.

Cette convention fixe les modalités de partenariat pour la mise en place d'une démarche de protection et de gestion des milieux naturels présents sur le « lac de Bouverans et marais du Varot », ainsi qu'une action de sensibilisation du public sur la richesse et l'intérêt de ces milieux.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante et tout document permettant sa mise en œuvre.

Approuve la 7ème individualisation des aides départementales au titre de la politique des milieux naturels, selon la répartition suivante :

Au titre du programme « espaces naturels sensibles » :

- 16 304 € au Syndicat mixte du Marais de Saône pour l'étude de neutralisation des drains ;
N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI.
- 4 812 € à l'Association TRI pour la mise en œuvre du suivi d'actions prévues en 2010 dans le plan de gestion du site ENS de la Côte de Moini à Quingey ;
- 50 728 € à la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon pour les travaux d'aménagement pour l'accueil du public sur l'ENS « lac de Bouverans et marais du Varot » - Tranche 2010. Conditionne l'obtention de cette subvention à la signature de la convention mentionnée ci-dessus ;
- 148 484 € à la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon pour l'aménagement de sites pour l'accueil du public sur la vallée du Drugeon ;
- 6 836 € au Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté pour le programme d'actions en faveur des mares (PRAM) – Tranche 2 année 2010 ;

Au titre du programme « préservation des milieux aquatiques » :

- 3 250 € à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (ETPB) Saône et Doubs pour le poste d'ingénieur coordonnateur du Contrat de rivière Ognon en 2011.

Adopté à l'unanimité.

Rapports présentés par M. BREUIL

409 – Politique des déchets et des énergies renouvelables – 4ème individualisation des aides.

Approuve la 4ème individualisation, au titre de la politique de développement des énergies renouvelables et de modernisation de la gestion des déchets ménagers, d'une enveloppe de 63 764 € en autorisations de programme, selon le détail présenté en annexe au rapport, et répartis ainsi qu'il suit :

- 1 162 € au titre des actions de sensibilisation (AP 10/9562),
- 62 602 € au titre de la politique de développement du bois-énergie dont :
 - . 56 471 € en faveur des collectivités (AP 10/9300),
N'a pas pris part au vote : M. SAILLARD pour la subvention accordée à la communauté de communes des Hauts du Doubs
 - . 6 131 € en faveur des particuliers et/ou associations (AP 10/9561).

Adopté à l'unanimité.

410 – Politiques territoriales – Modifications des programmations 2010 au titre de la dotation aux projets territoriaux et individualisation des aides.

Approuve la modification des programmations 2010 de la Dotation aux projets territoriaux concernant les territoires de l'Agglomération du Pays de Montbéliard et du Pays du Doubs central, telle que précisée pages 4 et 5 du rapport.

Approuve les dossiers pour lesquels il est proposé une notification de subventions dans le cadre des politiques territoriales, pour un montant total de 862 854 €, selon la répartition suivante :

Au titre du soutien au patrimoine inscrit ou classé (Monuments historiques) :

- 50 000 € à la Ville de Besançon pour les travaux de restauration des remparts rue de la Gare d'Eau (Territoire de l'Agglomération de Besançon),
N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI
- 100 676 € à la Commune de Morteau pour la restauration de l'église (1ère tranche).

Au titre de la programmation 2010 de la Dotation aux projets territoriaux pour les secteurs urbains :

- 74 996 € à la Ville de Besançon pour la conservation et la mise en valeur par le paysage du patrimoine Vauban (Territoire de l'Agglomération de Besançon),
N'a pas pris part au vote : M. DAHOUI

- 9 663 € à la Ville de Bethoncourt pour l'aménagement de la rue des frères Lumière (2ème tranche) (Territoire de l'Agglomération du Pays de Montbéliard),
- 51 750 € à la Ville de Montbéliard pour la restructuration du centre Coteau Jouvent (1ère tranche) (Territoire de l'Agglomération du Pays de Montbéliard),
- 17 507 € à la Ville de Grand-Charmont pour la démolition du collège Courbet (Territoire de l'Agglomération du Pays de Montbéliard),
- 33 240 € à la Ville de Valentigney pour le réaménagement des espaces publics suite à la démolition du Bâtiment 25 (Territoire de l'Agglomération du Pays de Montbéliard),

Au titre de la programmation 2010 de la Dotation aux projets territoriaux pour les secteurs ruraux :

- 95 436 € à la Commune d'Arc et Senans pour la création d'un espace multi-accueil et d'une cantine scolaire (Territoire du Pays Loue Lison),
- 45 000 € au Syndicat intercommunal du Pays de Quingey pour l'extension des locaux périscolaires à Quingey (Territoire du Pays Loue Lison),
- 39 870 € à la Commune de Quingey pour l'aménagement du bourg, tranche 2, rues des Salines et de Gey (Territoire du Pays Loue Lison),
N'a pas pris part au vote : M. BREUIL
- 19 541 € à la Commune de Cussey-sur-Lison pour l'aménagement de son cœur de village (Territoire du Pays Loue Lison),
- 75 000 € à la Commune de Maîche pour la réalisation d'un pôle famille (partie travaux-1ère tranche) (Territoire du Pays Horloger),
- 27 712 € à la Commune de Charquemont pour la création d'une Maison des services (Territoire du Pays Horloger),
N'a pas pris part au vote : Mme BOUQUIN
- 22 500 € à la Communauté de communes Entre Dessoubre et Barbèche pour la desserte moyen-débit pour 3 communes (Territoire du Pays Horloger),
- 95 500 € à la Commune de Morteau pour l'aménagement d'une médiathèque dans un bâtiment existant (Territoire du Pays Horloger),
- 80 768 € à la Commune de Cuse et Adrisans pour la construction d'un accueil périscolaire et d'une salle de mairie (Territoire du Pays du Doubs central),
N'a pas pris part au vote : Mme NEVERS
- 19 423 € à la Commune de Remoray Boujeons pour l'aménagement des centralités (1ère tranche) (Territoire du Pays du Haut-Doubs),

- 2 522 € à la Commune de Ouhans pour la desserte haut-débit (Territoire du Pays du Haut-Doubs).

Au titre de la participation aux investissements du Parc Naturel Régional du Haut-Jura :

- 1 750 € pour l'opération « Flore des bords de route – information » du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Les fiches de présentation de ces différentes opérations figurent en annexe 3 du rapport.

Adopté à l'unanimité.

411 – Politique foncière – Conventions à intervenir avec l'Agence Foncière du Doubs.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, la convention-cadre pluriannuelle 2011-2014 à intervenir avec l'Agence foncière du Doubs.

Cette convention définit les engagements réciproques des signataires, ainsi que les modalités financières de soutien du Département aux actions initiées par l'Agence foncière.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe 2 au rapport, la convention annuelle d'objectifs à intervenir avec l'Agence foncière du Doubs, pour l'année 2011.

Cette convention décrit le programme annuel des actions qu'entend poursuivre l'Agence foncière pour l'exercice 2011 et détermine le montant afférent de la participation départementale.

Autorise M. le Président du Conseil général du Doubs à signer, au nom du Département, les conventions correspondantes.

N'ont pas pris part au vote : MM. ALAUZET, BESSOT, BREUIL, FUSTER, MARGUET.

Adopté à l'unanimité.

**Rapports de la 5^{ème} commission : Ressources humaines, Finances,
Patrimoine et Administration générale
présentés par M. COIZET**

501 – Garanties d'emprunts à contracter par divers organismes intervenant dans le domaine du logement social.

1 - Accorde la garantie du Département, dans la limite des restrictions décidées par les communes et sous condition de la mise en réservation de logements, selon les modalités fixées par la Commission permanente du 21 février 1995, aux emprunts ci-après, les caractéristiques de ceux-ci étant précisées dans le rapport :

Nature de l'opération	Organisme	Type de prêt	Montant total de l'emprunt	Montant garanti
Construction de 9 logements individuels, lotissement "Le Finage" à DAMPRICHARD	NEOLIA (*)	Fiche 1a : travaux financés par un prêt PLUS	819 971,00 €	696 975,35 €
		Fiche 1b : travaux financés par un prêt PLUS FONCIER	161 848,00 €	137 570,80 €
			=====	=====
			981 819,00 €	834 546,15 €
Acquisition-amélioration d'un logement 9 chemin de Valentin à BESANCON	GRAND BESANCON HABITAT	Fiche 2a : travaux financés par un prêt PLAI	50 497,00 €	25 248,50 €
		Fiche 2b : travaux financés par un prêt PLAI FONCIER	94 204,00 €	47 102,00 €
			=====	=====
			144 701,00 €	72 350,50 €
Acquisition de 3 logements en VEFA résidence "Jardin Suspendu", 20 rue Larmet à BESANCON	GRAND BESANCON HABITAT	Fiche 3a : travaux financés par un prêt PLUS BBC	196 379,00 €	98 189,50 €
		Fiche 3b : travaux financés par un prêt PLUS FONCIER	68 508,00 €	34 254,00 €
			=====	=====
			264 887,00 €	132 443,50 €

(*) N'a pas pris part au vote : M. RONDOT

Vote les impositions directes nécessaires étant entendu que leur mise en recouvrement ne sera effectuée que si les organismes venaient à être défailants.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les délibérations et les conventions à passer avec ces organismes et à intervenir aux contrats de prêts.

2 - Autorise la vente, par l'Office public de l'habitat du Département du Doubs – Habitat 25 de 40 pavillons situés quartier Jean Jaurès à Besançon et demande le remboursement anticipé partiel des emprunts à hauteur du capital restant dû pour les logements mis en vente, soit 177 135,65 €(fiche 4).

Maintient la garantie départementale pour les logements restants, à hauteur du nouveau capital restant dû, soit 449 570,84 €

N'ont pas pris part au vote : M. RONDOT, Mme VOIDEY, M. ALAUZET, Mme ROMAGNAN, MM. GURTNER, NAPPEY.

Adopté à l'unanimité.

502 – Admissions en non valeur.

Approuve les propositions d'admissions en non valeur dont le montant total s'élève à 5 399,35 € sur le budget principal, selon le relevé détaillé des créances présenté en annexe au rapport et se répartissant comme suit :

- aide sociale à l'enfance	310,00 €
- R.M.I. / R.M.A.	4 818,50 €
- Divers	270,85 €
Total budget principal	5 399,35 €

Les crédits nécessaires ont été inscrits lors du vote de la Décision modificative n° 3 de 2010.

Adopté à l'unanimité.

503 – Etat des besoins 2010.

Approuve l'état des besoins de l'année 2010 arrêté au 22 novembre 2010, ainsi que les procédures de passation s'y rapportant, tels qu'ils figurent en annexe du rapport.

Autorise M. le Président du Conseil général, sous réserve de disponibilité budgétaire, à signer, au nom du département, les marchés dont la procédure de consultation correspond à l'une des procédures du code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

504 – Présentation des marchés passés en procédure adaptée.

Prend acte de l'état récapitulatif des marchés passés en procédure adaptée, réalisés depuis le 8 octobre 2010, tel qu'il figure en annexe au rapport.

Adopté à l'unanimité.

505 – Présentation des fiches d'opération.

Approuve les modalités de passation et de dévolution des marchés pour l'exécution des commandes effectuées pour le compte du Département du Doubs, conformément aux fiches d'opération indiquant les caractéristiques principales ainsi que les phases prévisibles du déroulement de chacune d'elles, telles qu'elles sont présentées en annexe au rapport.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les dossiers de consultation d'entreprises ainsi que les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

506 – Présentation d'avenants – Choix de maîtrise d'œuvre – Signature des accords cadres.

I – Approuve, tel qu'il est présenté dans le rapport, le projet d'avenant au marché public passé avec l'entreprise suivante :

Pour la réalisation d'actions de formation ayant pour thème « formation à la conduite en sécurité des engins de chantier, de manutention et de levage » :

- Société ARCADES FORMATIONS - Avenant n° 1 au marché n° P 92 352 notifié le 4 novembre 2009, pour un montant de 6 600 €HT.

II – Aucun dossier de maîtrise d'œuvre n'a été réalisé et approuvé par la Commission d'appel d'offres depuis la précédente Commission permanente.

III – Autorise M. le Président du Conseil général à signer les accords cadres relatifs à la fourniture de glissières métalliques, tel que précisé page 3 à 5 du rapport, avec les opérateurs économiques suivants :

- PASS CIE - 03300 CUSSET
- AXIMUM - 60180 NOGENT S/ OISE
- Les Profilés du Centre – 03500 ST POURCAIN/SIOULE
- DISTRIROUTE – 57200 SARREGUEMINES
- SOLOSAR – 57200 SARREGUEMINES

Adopté à l'unanimité.

507 – Transports de voyageurs – Délégation de service public pour l'exploitation des lignes régulières de transports de voyageurs Mobidoubs A et A express - Monts-Jura Autocars – 2009-2016 – Avenant n° 1.

Approuve, tel qu'il figure en annexe au rapport, l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation des lignes régulières de transports de voyageurs Mobidoubs A et A Express à intervenir avec la société Monts-Jura Autocars, pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2016.

Cet avenant a pour objet de présenter les coûts générés par la mise en place de moyens supplémentaires, notamment un 6^{ème} véhicule, la 1^{ère} année de la convention, soit du 14 septembre 2009 au 31 août 2010, dans le cadre des améliorations apportées aux deux lignes de voyageurs Mobidoubs A et A express faisant suite aux demandes représentatives de certains usagers.

Le Département prend en charge 40 000 €TTC des coûts engendrés la première année. Ces crédits ont été inscrits en DM 3 de 2010.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

508 – Mise à la réforme de mobiliers et matériels.

Approuve la mise à la réforme de l'ensemble des pièces de matériels listé dans le rapport.

Autorise la destruction ou la remise à titre gracieux à des associations ou à des collectivités, des pièces devenues obsolètes.

Adopté à l'unanimité.

509 – Mise à disposition de personnel.

Approuve, telle qu'elle figure en annexe au rapport, la convention de mise à disposition, auprès de la "Maison départementale des personnes handicapées du Doubs", de Mme Virginie GOMEZ, rédacteur territorial.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, la convention correspondante.

N'a pas pris part au vote : M. JEANNEROT.

Adopté à l'unanimité.

510 – Attribution de logements de fonction – Mise à jour.

Approuve, la modification apportée à la liste des logements de fonction attribués gratuitement pour nécessité absolue de service, telle que précisée dans le rapport et ainsi qu'il suit :

Fonction du bénéficiaire	Contraintes liées à l'exercice de la fonction	Situation du logement mis à disposition	Avantages accessoires liés à l'usage du logement
Concierge	Disponibilité permanente	Appartement (T2), n°205 situé 2, rue Charles Nodier Besançon	Gratuité de toutes les charges

Il est précisé que la mise à disposition d'un logement de fonction est considérée comme un avantage en nature et fait par conséquent l'objet d'une déclaration fiscale et d'une soumission aux cotisations de sécurité sociale.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Fixation de la date de la prochaine réunion de la Commission permanente.

Fixe au LUNDI 14 FEVRIER 2011 à 14 h 30, la date de la prochaine réunion de la Commission permanente.

- La séance est levée à 11 h 40 -

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*



Claude JEANNEROT

III – DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté n° 2569 accordant délégation de signature
à Monsieur Samuel FRARIER,
Administrateur territorial,
Chef du service juridique,
à la Direction des finances et des affaires juridiques

Le Président du Conseil Général,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-3 relatif au régime juridique des délégations de signature conférées par le Président du Conseil Général ;

VU pour l'ensemble, les dispositions législatives et réglementaires portant mesures de décentralisation et d'organisation des collectivités territoriales, autres que celles intégrées totalement ou partiellement, dans le code général des collectivités territoriales et dans le code des communes ;

VU la délibération du Conseil Général du Doubs en date du 20 mars 2008 constatant l'élection de Monsieur Claude JEANNEROT en qualité de Président du Conseil Général du Doubs ;

VU l'arrêté en date du 27 mars 2006 portant organisation des services du Conseil Général du Doubs ;

VU l'arrêté en date du 5 novembre 2010 du Président du Conseil général du Doubs portant nomination, à compter du 1^{er} novembre 2010, de Monsieur Samuel FRARIER, Administrateur territorial, en qualité de Chef du service juridique à la Direction des finances et des affaires juridiques ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services du Département du Doubs ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Samuel FRARIER, Administrateur territorial, Chef du service juridique à la Direction des finances et des affaires juridiques, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- les pièces de liquidations de dépenses et de recettes relevant de l'exécution du Budget départemental,
- les courriers de gestion courante destinés aux assureurs, cabinets d'audits et aux cabinets d'avocats,
- les courriers adressés aux usagers relatifs aux demandes d'indemnisation de dommages de travaux publics,

- les ampliations d'arrêtés et les extraits et copies conformes des décisions et actes du Conseil Général ou de son Président.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Samuel FRARIER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté pourra être exercée par Monsieur Georges ROCHE, Directeur territorial en fonctions au service juridique.

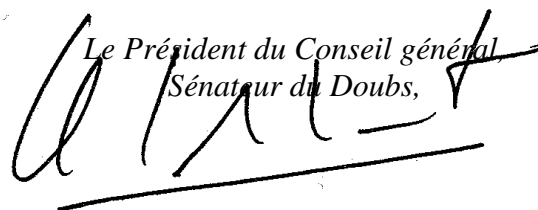
Article 3 : Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 4 : Le Directeur Général des Services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs du Département du Doubs et transmis, à titre de notification, à Madame le Payeur Départemental et à l'intéressé.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Besançon, le 18 novembre 2010

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*



Claude JEANNEROT

Arrêté portant recrutement par voie de détachement
de Mme Céline NOIRJEAN,
en qualité d'infirmière territoriale,
à la Direction des solidarités

Le Président du Conseil général,

VU les titres I et III du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 92-861 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ;

VU le décret n° 92-862 du 28 août 1992 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux ;

VU la vacance d'un poste d'infirmière territoriale à la Direction des solidarités, espace d'action médico-sociale de Montbéliard Nord, Centre médico-social de Baume-les-Dames, et la publication correspondante effectuée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs ;

VU la candidature présentée par Madame Céline NOIRJEAN, infirmière hospitalière de classe normale en disponibilité du Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars ;

VU l'arrêté en date du 17 novembre 2010 du Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars portant détachement, à compter du 1^{er} novembre 2010, auprès du Conseil Général du Doubs, de Madame Céline NOIRJEAN, infirmière hospitalière de classe normale ;

VU l'avis émis par Madame la Directrice des Solidarités ;

SUR la proposition du Directeur général des services du Département du Doubs ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Madame Céline NOIRJEAN, née le 12 avril 1979, infirmière hospitalière de classe normale en fonctions au Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars, placée au 5^{ème} échelon de son grade (indice brut 443 – indice majoré 390) depuis le 11 février 2007, placée en disponibilité du 17 janvier 2008 au 31 octobre 2010, est, à compter du 1^{er} novembre 2010, recrutée par voie de détachement au Conseil Général du Doubs, dans le cadre d'emplois des infirmières territoriales en qualité d'infirmière territoriale de classe normale.

Article 2 - A cette date, Madame NOIRJEAN est placée au 5^{ème} échelon du grade d'infirmière territoriale de classe normale (indice brut 443- indice majoré 390) avec conservation d'ancienneté de 11 mois et 6 jours.

Article 3 - Madame NOIRJEAN est affectée à la Direction des solidarités, espace d'action médico-sociale de Montbéliard Nord, Centre médico-social de Baume-les-Dames.

Article 4 - Le Directeur général des services du Département du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

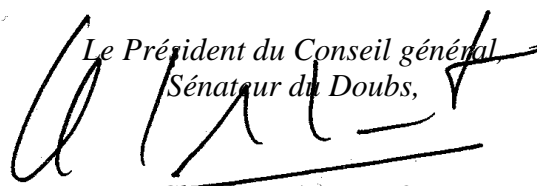
- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié à l'intéressée.

Le Président du Conseil Général :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe, en application de la réglementation, que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité hiérarchique et le cas échéant, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BESANCON dans un délai de deux mois suivant sa notification.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Besançon, le 6 décembre 2010

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*

Claude JEANNEROT

DIRECTION DES SOLIDARITES

Arrêté n° 2436 – AR fixant la dotation globale 2010 du service T.I.S.F. Protection de l'Enfance de l'ADMR à Valdahon

Le Président du Conseil général,

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), parties législative et réglementaire, notamment les articles L 116-1, L 116-2, L 311-1 et suivants, L 232-3, L 232-7 ; L 312-1, L 313-1 et suivants, L 314-1 et suivants, R 313-10 ;

VU le code du travail, notamment les articles L 129-1 et D 129-7, modifié par l'article 18 du décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier transmis le 30 octobre 2009 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le service T.I.S.F. Protection de l'enfance de l'ADMR à Valdahon, a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2010 ;

VU la proposition budgétaire transmise par courrier en date du 12 octobre 2010 ;

VU l'avis de la Directrice des solidarités ;

SUR PROPOSITION du Directeur général des services ;

Il est arrêté ce qui suit :

A R R E T E**Article 1^{er} : Présentation du budget prévisionnel 2010**

Pour l'exercice budgétaire 2010, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service T.I.S.F. Protection de l'enfance de l'ADMR sont autorisées comme suit :

Tarification	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	27 989,55 €	311 966,99 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	262 767,78 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	21 209,66 €	
	Déficit de la section d'exploitation reporté	-	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	297 155,31 €	311 966,99€
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	9 183,03 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	5 628,65 €	
	Excédent de la section d'exploitation reporté	-	

Article 2 : Fixation de la dotation globale

La dotation globale attribuée au service T.I.S.F. Protection de l'Enfance de l'ADMR à Valdahon est fixée pour l'année 2010 à :

- **420 969,31 €**

dont une dotation exceptionnelle de 123 814 €

En application de l'article R 314.107 du code de l'action sociale et des familles, le règlement de cette dotation budgétaire globale sera effectué par acomptes mensuels correspondant au douzième du montant. Pour 2010, le montant de l'acompte sera de **35 080,78 €**

Les acomptes seront versés le vingtième jour du mois, ou si ce jour n'est pas ouvré, le dernier jour précédent cette date.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy 4 rue Bénit, C.O 11, 54035 Nancy Cedex.

Article 4 : Notification

Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

Article 5 : Publicité

En application des dispositions du III de l'article R.314-36 du code de l'action sociale et des familles, la dotation fixée à l'article 2 du présent arrêté sera publiée au bulletin des actes administratifs du Département.

Article 6 : Destinataires

Monsieur le Directeur général des services du Département,

Madame la Directrice des solidarités,

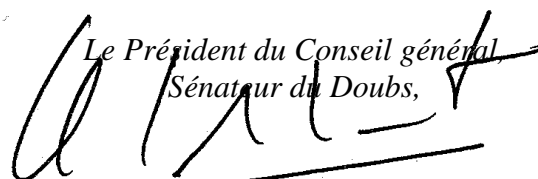
Monsieur le Directeur de l'ADMR,

Madame le Payeur départemental du Doubs,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Besançon, le 9 novembre 2010


Le Président du Conseil général
Sénateur du Doubs,

Claude JEANNEROT

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE
CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT
CONSEIL GENERAL DU DOUBS
CONSEIL GENERAL DE HAUTE-SAONE

Décision n° 2010.648 du 17/11/2010
fixant la dotation globale de financement 2010
du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
géré par l'Association du CAMSP du Doubs et de l'Aire urbaine

N° FINESS de l'Etablissement : 90 000 271 8

**La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
de Franche-Comté**

**Les Présidents des Conseils généraux
du Territoire de Belfort, du Doubs
et de la Haute-Saône**

VU le code de l'action sociale et des familles, partie législative articles L 314.1 et suivants, partie réglementaire articles R 314.1 et suivants ;

VU la loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé à compter du 1^{er} avril 2010 ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant Mme Sylvie MANSION en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Franche-Comté ;

VU la décision n° 2010-03 de la Directrice générale de l'Agence régionale de Santé de Franche-Comté portant délégation de signature en date du 1^{er} avril 2010 ;

VU l'instruction CNSA en date du 4 mai 2010 portant fixation des enveloppes régionales limitatives pour 2010 et fixation des enveloppes régionales anticipées pour 2011, 2012, 2013 ;

VU la circulaire interministérielle n° DGCS/5C/DSS/1A/2010/179 du 31 mai 2010 relative aux orientations de l'exercice 2010 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;

VU l'arrêté n° 200712282297 autorisant la création d'un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sur l'Aire urbaine de 78 places, géré par l'association du CAMSP du Doubs ;

VU l'arrêté n° 2009266-05 du 23 septembre 2009 portant fixation du budget 2009 du Centre d'action médico-sociale précoce de l'Aire urbaine ;

VU le courrier transmis le 30 octobre 2010 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le CAMSP de l'Aire urbaine a adressé ses propositions budgétaires pour l'exercice 2010 ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 27 octobre 2010 ;

CONSIDERANT l'absence de réponse de la part de la personne ayant qualité pour représenter le CAMSP de l'Aire urbaine ;

D E C I D E N T

Article 1^{er} – Pour l'exercice budgétaire 2010, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CAMSP de l'Aire urbaine sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants	Total
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 411,94 €	565 764,68 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	451 306,23 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	93 046,51 €	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	565 764,68 €	565 764,68 €
	Groupe II Recettes autres produits relatifs à l'exploitation	0	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0	

Article 2 – Pour l'exercice budgétaire 2010, la dotation globale de financement global soins du Centre d'action médico-sociale précoce de l'Aire urbaine, géré par l'Association du CAMSP du Doubs et de l'Aire urbaine est fixée à 565 764,68 € (cinq cent soixante-cinq mille sept cent soixante-quatre euros soixante-huit centimes).

La fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement est égale à : 41 730,39 € (quarante et un mille sept cent trente euros et trente neuf centimes).

Article 3 – En application des dispositions de l'article R 314-123 du Code de l'action sociale et des familles, la dotation fixée à l'article précédent est versée pour 20 % par les départements du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône et pour 80 % par l'Assurance maladie, correspondant aux montants suivants :

Montant total DGF	Assurance maladie		Départements	
	80 %	12 ^{ème}	20 %	12 ^{ème}
565 764,68 €	452 611,74 €	37 717,65 €	113 152,94 €	9 429,41 €

La participation de chaque département est fixée à :

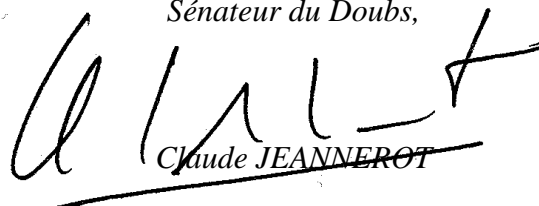
- Département du Territoire de Belfort : 113 152,94 € x 50 % = 56 576,47 €
- Département du Doubs : 113 152,94 € x 40 % = 45 261,18 €
- Département de la Haute-Saône : 113 152,94 € x 10 % = 11 315,29 €

Article 4 – Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (4 rue Piroux – 54036 NANCY cedex) dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 – Une ampliation de la présente décision sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Article 6 – Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté, le Directeur général des services des départements du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône, le Directeur délégué de la performance de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont mention sera publiée au Bulletin des actes administratifs de la Préfecture du département dans lequel l'Agence a son siège et au Bulletin des actes administratifs de la Préfecture de chacun des départements dans lesquels elle s'applique.

*Le Président du Conseil général,
Sénateur du Doubs,*



Claude JEANNEROT

*La Directrice générale
de l'ARS de Franche-Comté,*

Sylvie MANSION

*La Vice-président
du Conseil Général
du Territoire de Belfort,*

Samia JABER

*Le Président
du Conseil général
de Haute-Saône,*

Yves KRATTINGER